



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 janvier 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 janvier 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par S. E. le Secrétaire général António Guterres ; S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine ; et S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria ; ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Kaïs Saïed, Président de la Tunisie ; S. E. M. Uhuru Kenyatta, Président du Kenya ; S. E. M. Mahamadou Issoufou, Président du Niger ; S. E. M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; S. E. M. Marcelo Ebrard Casaubón, Ministre des affaires étrangères du Mexique ; S. E. M^{me} Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège ; S. E. M. Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie ; S. E. M. Thomas Byrne, Ministre d'État auprès du Cabinet du Taoiseach et du Ministère des affaires étrangères de l'Irlande ; S. E. M. James Cleverly, Ministre d'État pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; S. E. M. Le Hoai Trung, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; et de M. Harsh Vardhan Shringla, Secrétaire aux affaires extérieures de l'Inde ; ainsi que des déclarations faites par les représentants de la Chine, de l'Estonie, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique à l'occasion de la vidéoconférence sur la question « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les difficultés du maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes précaires », tenue le mercredi 6 janvier 2021.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Danemark, Équateur, Égypte, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Malte, Maroc, Pakistan, Pérou, Portugal, Qatar, République de Corée, Slovaquie, Afrique du Sud, Suisse et Ukraine.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Tarek Ladeb



Annexe 1

Exposé du Secrétaire général

[Original : anglais et français]

Je remercie la présidence tunisienne d'avoir organisé la présente visioconférence.

Remédier aux liens qui unissent fragilité et conflit est un facteur clef de la paix et la sécurité internationales. La fragilité et le conflit comptent parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Avant même la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le panorama des conflits se détériorait. Les conflits sont désormais plus complexes, alimentés par une régionalisation accrue, par la prolifération de groupes armés non étatiques, et par leurs liens avec des intérêts criminels voire terroristes. Ils durent plus longtemps et deviennent plus difficiles à régler.

D'après le rapport de la Banque mondiale intitulé *Fragilité et conflits : En première ligne de la lutte contre la pauvreté*, un habitant sur cinq de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord vit à proximité d'un conflit majeur. En conséquence, les besoins humanitaires se sont multipliés, atteignant leurs plus hauts niveaux depuis la Seconde Guerre mondiale. Le nombre de personnes menacées de famine a doublé et les mécanismes internationaux de gestion des conflits sont proches du point de rupture.

Du fait de ces tendances, plusieurs pays sont désormais enfermés dans un cercle vicieux. Les conflits continuent d'engendrer la pauvreté et d'entretenir la fragilité des institutions, ce qui affaiblit la résilience de ces sociétés et les perspectives de paix. La Banque mondiale estime que, d'ici à 2030, deux tiers des personnes extrêmement pauvres du monde vivront dans un pays fragile ou touché par un conflit.

La pandémie de COVID-19 a encore aggravé ces tendances. En 2020, pour la première fois en 22 ans, l'extrême pauvreté était en hausse. D'après les prévisions, la contraction de l'activité économique dans les milieux fragiles et touchés par un conflit va faire basculer dans l'extrême pauvreté 18 à 27 millions de personnes supplémentaires. Les inégalités entre les sexes se creusent et la proportion de femmes dans la population active – moteur essentiel d'une croissance inclusive – a régressé de plusieurs décennies.

L'urgence climatique est un autre facteur d'insécurité. Ce n'est pas un hasard si huit des 15 pays les plus exposés aux risques climatiques accueillent une mission de maintien de la paix ou une mission politique spéciale des Nations Unies.

Depuis le Sahel jusqu'à la Corne de l'Afrique, en passant par l'Afrique centrale, la variabilité du régime pluviométrique perturbe des schémas de transhumance en place depuis longtemps, ce qui entraîne des tensions et des affrontements récurrents entre les communautés, y compris par-delà les frontières nationales. Si nous voulons rompre le cycle de la pauvreté et des conflits, nous devons adopter une approche plus ambitieuse, fondée sur deux principes inscrits dans les objectifs de développement durable.

Le premier principe est celui de l'interdépendance. Le Programme 2030 prend acte du fait qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Il est essentiel d'adopter une approche holistique de la consolidation et de la pérennisation de la paix, qui investisse de manière ciblée et adaptée dans tous les domaines intimement liés que sont l'action humanitaire, le développement et la paix.

Ainsi, la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel a cherché à combler l'écart entre les besoins humanitaires et les impératifs du développement. Elle s'est attachée à contribuer à réaffirmer l'autorité de l'État dans l'ensemble des pays du Sahel, inversant par là-même la tendance à une marginalisation croissante des communautés rurales pauvres, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

Le second principe est celui de l'inclusion. L'engagement de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte doit être au cœur de nos efforts pour promouvoir le développement durable et pour prévenir et régler les conflits. Il y a plus de 20 ans, en adoptant la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité prenait acte de la nécessité d'une participation accrue des femmes aux processus de paix. Cette promesse n'est toujours pas pleinement tenue.

Garantir l'égalité des chances, de la protection, de l'accès aux ressources et aux services et de la participation à la prise de décision ne relève pas simplement d'une obligation morale et juridique. Il s'agit d'un impératif si nous voulons que les pays sortent réellement du piège du conflit.

Les liens entre conflit et fragilité ont été particulièrement manifestes sur le continent africain. Dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, la fragilité a été exacerbée par des menaces transfrontalières telles que les changements climatiques, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la prolifération des groupes armés.

Dans les régions des Grands Lacs et de l'Afrique centrale, l'autorité limitée de l'État, la présence et les activités persistantes de groupes armés, les violations des droits humains, l'exploitation illicite des ressources naturelles et le chômage restent un moteur de l'instabilité. Pour remédier à ces tendances, l'ONU œuvre en étroite collaboration avec l'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales.

Les cadres conjoints ONU-Union africaine en matière de paix et sécurité et de développement durable ont été des instruments clefs pour prévenir et régler durablement les conflits en Afrique, ainsi que pour renforcer la résilience des États face aux menaces actuelles.

Il y a un mois, le Président Mahamat et moi-même avons coprésidé la quatrième conférence annuelle ONU-Union africaine, en témoignage clair de la valeur que nous attachons à notre partenariat et à notre coopération stratégique. Cette manifestation nous a donné l'occasion d'identifier les moyens d'appuyer l'initiative novatrice de l'Union africaine, « Faire taire les armes d'ici 2020 », qui cherche à éliminer les causes profondes des conflits sur le continent, notamment les disparités économiques et sociales. Mon appel à un cessez-le-feu mondial va de pair avec cette initiative phare de l'Union africaine.

En outre, l'ONU reste déterminée à soutenir l'ambitieux Agenda 2063 de l'Union africaine. Dans ce contexte, nous avons décidé de créer un groupe commun ONU-UA consacré à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, s'agissant notamment du relèvement post-COVID-19.

Nous savons que les mesures de prévention et de consolidation de la paix sont efficaces et permettent de sauver des vies, en particulier lorsque les stratégies d'appui des priorités nationales s'articulent autour de domaines aussi intimement liés que la paix, le développement et l'aide humanitaire. Cela étant, ces mesures doivent être accompagnées d'un leadership, d'un engagement politique et d'un soutien financier au niveau national.

Toutefois, les investissements de la communauté internationale demeurent insuffisants. C'est pourquoi j'ai demandé à plusieurs reprises d'accroître les fonds alloués à la prévention et à la consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation

de la paix est à même de nous aider à coordonner nos réponses face aux crises multidimensionnelles. Le 26 janvier, je coprésiderai une conférence de reconstitution des ressources du Fonds, et je compte sur le ferme soutien des États Membres en ce moment crucial.

Le déploiement d'opérations africaines d'imposition de la paix autorisées par le Conseil de sécurité est un autre domaine dans lequel le manque de financement durable continue d'entraver les efforts visant à régler les conflits. Dans plusieurs cas, les États Membres africains ont entendu les appels de la communauté internationale à faire face aux crises majeures ayant des répercussions considérables aux niveaux régional et mondial : ils ont notamment déployé la Mission de l'Union africaine en Somalie et créé la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et la Force multinationale mixte.

Les opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité requièrent des financements prévisibles, flexibles et durables, au moyen de contributions obligatoires. J'invite le Conseil à finaliser son débat sur la question.

Les partenariats conclus avec les institutions financières internationales sont un autre moyen essentiel de faire en sorte que les secteurs clefs reçoivent des fonds suffisants. Je salue la Stratégie 2020-2025 de la Banque mondiale en matière de fragilité, de conflit et de violence, qui permettra d'accroître considérablement les investissements dans les mesures de prévention au niveau national.

Nos équipes de pays et nos missions collaborent étroitement avec les gouvernements et la Banque mondiale dans une quarantaine de pays en proie à la précarité et aux conflits. Ensemble, nous nous employons en priorité à faire face à l'insécurité alimentaire, à apporter un appui aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil, et à offrir des perspectives aux femmes et aux jeunes. Je tiens à ce que ce partenariat se renforce dans les années à venir.

Le Conseil de sécurité a un rôle déterminant à jouer en prenant en compte les liens entre fragilités et conflits. En agissant tôt et de manière préventive, en s'attaquant de façon stratégique aux causes profondes des conflits et en parlant d'une seule voix, le Conseil peut mobiliser le soutien politique et financier de la communauté internationale, mettre en lumière les domaines critiques et encourager, lorsque nécessaire, l'engagement des acteurs des conflits.

Je me réjouis de poursuivre nos efforts dans ce domaine.

Annexe 2

Exposé de M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine

Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres, mes meilleurs vœux de paix, de sécurité et de santé, en particulier en ces temps difficiles marqués par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Je voudrais également féliciter le Président de la République tunisienne de l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2021 et le remercier d'avoir inscrit à l'ordre du jour du Conseil cette question importante consacrée aux défis qui pèsent sur le maintien de la paix dans des situations précaires. Cette question est au cœur des préoccupations de l'Union africaine, car c'est en Afrique que les problèmes relatifs à la fragilité des États et au maintien de la paix sont les plus aigus, comme nous pouvons le constater dans le bassin du lac Tchad et au Sahel. Le Niger a enregistré plus de 100 décès il y a quelques jours. Nous exprimons nos condoléances au Gouvernement et au peuple de ce pays.

Les atteintes ou les menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales dues à des facteurs tels que les conflits, le terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation, la criminalité transnationale organisée, les graves conséquences des changements climatiques, les maladies infectieuses mortelles et les multiples pandémies sont lourdes de conséquences, notamment pour les États les plus fragiles et les populations les plus vulnérables. Du fait de la propagation actuelle de la pandémie de COVID-19, ces tragiques réalités ont atteint un stade critique. Nous avons clairement pu constater l'impact des effets sanitaires et socioéconomiques dévastateurs de toutes sortes sur les États fragiles.

La fragilité des États reste un obstacle majeur au développement en Afrique. Relever ce défi est donc une priorité absolue pour l'Union africaine et occupe une place de choix dans les préoccupations de la communauté internationale.

Peu après sa création, l'Union africaine a adopté plusieurs politiques, instruments et mécanismes visant à soutenir ses États membres et à renforcer leur capacité à prévenir les conflits et les tensions, qui constituent des obstacles et des menaces pour leur paix, leur stabilité et leur développement.

La création en 2002 de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance, ainsi que le double plan directeur connexe visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, couvrent efficacement les différents aspects de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, ainsi que la stabilisation, la reconstruction et le développement après les conflits.

Les différents acteurs de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, dont le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Groupe des Sages et le Groupe de l'appui à la médiation, ont ouvert un vaste champ d'action qui devrait permettre de réaliser des progrès considérables dans l'approche et le règlement des conflits sur le continent.

Les efforts déployés par l'Union africaine en matière de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive, renforcés par le recours particulièrement efficace aux envoyés et représentants spéciaux, aux hauts représentants et aux bureaux de liaison et missions sur tout le continent, continuent de jouer un rôle actif dans la réalisation de ces objectifs.

Convaincue qu'elle ne pouvait ni rester silencieuse face aux tragédies africaines ni laisser d'autres personnes décider du sort de l'Afrique, l'Union africaine a concentré ses efforts inlassables sur l'application du principe de solutions africaines

aux problèmes africains. Cette approche a favorisé le règlement de nombreux conflits et crises sur tout le continent, car elle permet de s'attaquer aux causes profondes des conflits et, partant, aux sources de fragilité.

Les accords-cadres signés avec l'ONU et l'Union européenne sur les questions fondamentales de la paix, de la sécurité, de la gouvernance et du développement ont jeté les bases d'une coopération fructueuse dans ces domaines cruciaux. À cet égard, le partenariat ONU-Union africaine, complété par les accords d'avril 2017 et de janvier 2018, se concentre sur le nécessaire processus de concertation et de mobilisation stratégique en vue d'éliminer les causes profondes de la fragilité à laquelle sont confrontés de nombreux États et pays africains, afin d'apporter des réponses appropriées, cohérentes et décisives pour prévenir et gérer les conflits en Afrique. Les consultations étroites entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine visent à promouvoir cet objectif. Ces consultations améliorent notre appréciation commune des défis auxquels nous sommes confrontés et affinent nos outils de réponse, y compris par le biais de la diplomatie préventive. Elles apportent une contribution significative au développement d'un multilatéralisme fragilisé par les égoïsmes nationaux et le relâchement de l'humanisme et des chaînes de solidarités internationales.

Aussi, je tiens à féliciter cet organe, le Conseil de sécurité, pour sa contribution à cet effort en adoptant la résolution 2457 (2019) dans laquelle, entre autres, il appelle à la mobilisation de l'ONU et de ses institutions pour soutenir l'Union africaine dans la mise en œuvre de son noble objectif de faire taire les armes en Afrique. Les résultats obtenus jusqu'ici grâce à cette collaboration sont tout à fait appréciables, et vous conviendrez avec moi, Monsieur le Président, que ce n'est qu'en mettant en commun notre expertise et nos ressources collectives, que nous serons à même de répondre aux défis qui nous assaillent.

Bien que certains progrès aient été réalisés en étroite coordination avec les organisations sous-régionales et avec le ferme soutien de l'ONU, nous devons reconnaître qu'un certain nombre d'entre eux continuent de compromettre notre capacité à remplir efficacement notre mandat. Il s'agit entre autres de l'accès à des ressources prévisibles et pérennes en soutien aux opérations décidées ou conduites par l'Union africaine, de mandats clairs et robustes. Dans cet élan, nous demeurons toujours conscients de la responsabilité première qui incombent à nos États membres de prévenir et de régler, pacifiquement et par le dialogue, les conflits, ainsi que de protéger les civils et de promouvoir les droits de l'homme.

Dans nos approches des crises et thématiques de la paix et de la sécurité, l'exclusion nous paraît être l'un des déterminants les plus actifs de ces crises et tensions. Il n'y a pas d'autre stratégie pour agir sur les fragilités que de réussir de façon résolue nos politiques d'autonomisation des femmes et d'insertion audacieuse de la jeunesse dans une vraie symphonie inclusive de ces forces vives de nos sociétés. Nous avons besoin ici d'autres dynamiques novatrices et de moins de discours incantatoires. Les espérances et attentes que nous nourrissons à travers le débat d'aujourd'hui sont de voir en émerger une forte impulsion de nos efforts communs pour le triomphe de notre combat contre l'exclusion, l'injustice sociale, l'unilatéralisme et les défiances aux solidarités, fondement et essence de notre commune humanité.

Annexe 3

Exposé de M^{me} Ellen Johnson Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria

Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de faire quelques observations qui me semblent pertinentes pour l'objet de la présente réunion. Je voudrais, avant toute chose, vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, ainsi que de l'impulsion que vous avez imprimée à ce débat public de haut niveau sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans des contextes fragiles.

Nous ne sommes que la première semaine de 2021 – une année que le monde entier attendait avec impatience. Il n'y a probablement jamais eu de moment où autant de personnes ont voulu, et ont eu besoin, que l'année précédente se termine, tout en s'accrochant à l'espoir d'une nouvelle année faite de promesses et placée sous le signe d'un optimisme prudent.

Ce débat public doit donc être, lui aussi, fidèle à cette promesse et aboutir à un engagement à prendre des mesures nouvelles et audacieuses. Les membres du Conseil de sécurité, l'un des organes les plus importants de l'ONU, ont entre leurs mains le pouvoir d'aider à mettre fin au cercle vicieux des conflits, des déplacements et du désespoir qui est le lot de tant de personnes depuis tant d'années. Ils peuvent regarder au-delà des intérêts étroits et reconnaître que les sociétés pacifiques, justes et inclusives présentent des avantages qui dépassent de loin leurs frontières. Ils savent que, si on n'y prête garde, les problèmes qui minent une société s'enveniment et accentuent la fragilité, ce qui débouche souvent sur des conflits violents. Ils savent également que les interventions précoces visant à appuyer les réponses locales aux failles de la gouvernance et à la pauvreté peuvent renforcer la résilience. Ils ont vu que les femmes qui jouent un rôle dans la paix et la sécurité peuvent aider à éteindre un petit incendie qui couve avant qu'il ne se transforme en conflagration majeure.

Je voudrais une fois de plus exprimer ma gratitude pour le soutien apporté aux interventions dans mon pays, le Libéria, et mettre en exergue les trois éléments clefs qui ont contribué à mettre fin au conflit armé brutal qui a ensanglanté notre pays. Le premier élément était le désir de paix des Libériens ordinaires, fatigués de la guerre. Le deuxième était le mandat robuste de la force régionale de maintien de la paix et sa compréhension des menaces qui pesaient sur la sécurité régionale. Le troisième facteur était le soutien apporté par la communauté internationale à l'accord de paix final et son partenariat opportun alors que nous nous relevions, bien qu'épuisés et meurtris dans notre chair.

Toutefois, il vaut toujours mieux prévenir que guérir et, dans presque tous les cas, les interventions arrivent presque trop tard. Comme dans la plupart des situations qui dégénèrent en conflits actifs, les signes sont généralement présents bien avant que des mesures utiles ne soient prises. Torture systématique, exécutions extrajudiciaires, utilisation de l'ethnicité pour consolider le pouvoir, prise pour cible des femmes et des jeunes filles comme butin de guerre, aggravation de la pauvreté et des inégalités, perturbation des services sociaux, et démantèlement et manque de respect des mécanismes traditionnels de règlement des conflits en sont autant d'exemples.

Dans le cas du Libéria, la force régionale de maintien de la paix nous a permis de nous engager dans un processus électoral qui, bien que très imparfait, était un pas sur le chemin de la paix. La mission internationale de maintien de la paix des Nations Unies a été un partenaire dans la mise en œuvre de l'accord de paix final, assurant la protection des civils pendant les flambées sporadiques mais persistantes de violence aux mains de nouvelles milices armées cherchant à renverser les vainqueurs d'élections qu'elles contestaient.

Le rôle de premier plan joué par les femmes a été un autre élément clef. Des femmes de tous les horizons se sont littéralement assises pour la paix, suivant les combattants alors qu'ils titubaient d'un accord raté à l'autre. Sans les femmes libériennes, le Libéria ne connaîtrait pas la paix aujourd'hui.

Aujourd'hui, les soldats de la paix doivent également lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en appuyant la paix et en endiguant les conflits. Comme pour le multilatéralisme, les pays s'interrogent sur l'efficacité des opérations de maintien de la paix et sur les coûts de leur fonctionnement, qui s'étend souvent sur de nombreuses années.

Je m'inscris en faux contre cette remise en question et reste une fervente partisane du maintien de la paix. Cependant, comme pour tout le reste, l'architecture doit changer et disposer de la souplesse nécessaire pour répondre aux circonstances difficiles, tout en reconnaissant et en appuyant les capacités et la direction locales lorsque les sirènes d'alarme retentissent. Que l'on imagine le résultat si quelque 25 % du financement du maintien de la paix était alloué à un contingent de formation technique de soldats de la paix qui se consacrerait à la formation de jeunes chômeurs, militants en puissance.

L'année dernière, nous avons célébré le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation de Nations Unies. Nous rendons hommage au Secrétaire général, en particulier pour son plaidoyer vigoureux en faveur de la lutte contre les changements climatiques et pour son appel à faire taire les armes afin de pouvoir lutter plus efficacement contre le virus de la COVID-19. Nous avons maintenant besoin qu'il adresse des mots tout aussi forts aux autorités nationales pour qu'elles réagissent concrètement à son plaidoyer.

Cette année, nous commémorons le soixante-dixième anniversaire du HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés. Si nous félicitons la direction et le personnel de cet organisme, le fait qu'il existe encore est une tache sur notre conscience collective. Cela signifie que nous n'avons pas recherché la paix ni traité la question de la fragilité. Qu'allons-nous dire maintenant en ce début d'année pleine de promesses – encore des platitudes ?

Je plaide encore une fois. L'ONU, avec ses nombreuses entités, en particulier le Conseil de sécurité, a été créée pour prendre la tête du processus de développement mondial et d'équité mondiale. Elle doit représenter plus que l'espoir. Elle doit être un mécanisme qui œuvre activement en faveur de la paix et apporte un plus grand appui aux pays fragiles trop longtemps laissés pour compte.

Enfin, la pandémie de COVID-19 est une terrible tragédie humaine. Je présente mes plus sincères condoléances à toutes celles et ceux qui pleurent des êtres chers et je prie pour le prompt rétablissement des personnes infectées. Nous nourrissons l'espoir que cette nouvelle année sera placée sous le signe de la paix et que nous pourrions mettre un terme aux ravages causés par la pandémie grâce à une distribution équitable des vaccins.

Annexe 4

Déclaration de M. Kaïs Saïed, Président de la République tunisienne

Le choix du sujet de la présente séance tient à notre ferme volonté d'identifier les facteurs d'instabilité qui alimentent la violence, prolongent les conflits et, malheureusement, ouvrent la voie à l'apparition de nouveaux conflits. Ces facteurs contribuent à saper les fondements des États et les efforts entrepris pour promouvoir la démocratie et les progrès sociaux et économiques dans de nombreuses régions du monde, en particulier sur le continent africain, qui est depuis longtemps exposé à la marginalisation et aux guerres. Ils aggravent également les crises humanitaires et compliquent les initiatives de développement et de stabilisation dans les situations postconflituelles.

Nous sommes convaincus que le règlement des conflits, s'il est de la plus haute importance, ne mène pas nécessairement et automatiquement à une paix durable. De même, les cessez-le-feu ne signalent pas la fin d'un conflit mais représentent un premier pas nécessaire en vue d'un règlement pacifique. La préservation et la consolidation des dividendes de la paix et le renforcement des fondements de la stabilité exigent de mettre en place une approche globale, multilatérale et à long terme qui soit axée sur la lutte contre les causes profondes structurelles des conflits, en particulier les causes profondes de l'instabilité.

Ces causes vont de la pauvreté, du chômage, de la marginalisation, de l'exclusion, du déclin des indicateurs de développement humain, de l'inefficacité des institutions nationales, qui est très dangereuse, et de la mauvaise gouvernance au terrorisme, à l'extrémisme violent et à la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'aux effets des changements climatiques, à la raréfaction des ressources et à l'impact des pandémies. Ces facteurs se renforcent mutuellement et sont propices à la violence et aux conflits. Ils contribuent à l'érosion de la cohésion sociale et provoquent des mouvements de réfugiés et des migrations irrégulières, ce qui a de profondes répercussions sur les efforts que déploient les gouvernements nationaux et la communauté internationale pour consolider la paix et réaliser la stabilité dans les phases postconflituelles.

À cet égard, l'efficacité des processus de consolidation de la paix exige de fournir une assistance aux pays et aux populations pour maintenir la stabilité et passer progressivement de situations d'instabilité à des contextes de relèvement, de développement et de prospérité. De tels processus nécessitent d'adopter une vision plus globale du concept de paix qui prenne en compte l'interconnexion entre les diverses menaces et vise à fournir les garanties nécessaires au maintien de la paix et la sécurité internationales en promouvant les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance et une plus large participation politique, en particulier des femmes et des jeunes.

De nombreuses régions sur différents continents, en particulier sur notre continent africain, que nous considérons comme le pilier de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité mondiales, sont touchées par la violence, les conflits et l'accumulation de nombreux facteurs d'instabilité, qui génèrent des problèmes et des menaces complexes et multidimensionnels. Ces problèmes sont à l'origine de crises sécuritaires, humanitaires, de développement et sanitaires et exposent ces régions à la violence et au terrorisme.

Nous n'avons probablement pas le temps de passer en revue les différents problèmes et conflits qui se posent dans ce type de situations, mais en tout cas, le Conseil de sécurité doit adopter une approche plus globale de la sécurité internationale qui prenne en compte l'interaction entre l'instabilité, d'un côté, et la violence et les

conflits armés, de l'autre. Pour surmonter ces problèmes, il faut également mettre en place des réponses pluridisciplinaires, avec la contribution de divers acteurs internationaux, de manière coordonnée et intégrée.

Si nous apprécions vivement le rôle important que l'Union africaine et les organisations sous-régionales jouent en vue de surmonter l'instabilité, par exemple grâce à l'initiative Faire taire les armes en Afrique, l'ONU, dont le cadre institutionnel et les responsabilités sont vastes, reste un acteur clef d'une lutte efficace contre les causes profondes de l'insécurité, de la violence et des conflits. Des efforts internationaux, régionaux et nationaux conjoints dans ce domaine sont certainement de la plus haute importance pour tous.

En outre, il est également capital de compter sur la contribution de tous les pays et de tous les acteurs pertinents, notamment les fonds, programmes et organismes des Nations Unies et leurs partenaires régionaux, ainsi que les institutions financières internationales et les donateurs, pour élaborer une stratégie mondiale globale qui mette l'accent sur le renforcement des capacités et l'appropriation nationale des programmes visant à éliminer la pauvreté, les conflits et l'instabilité. Ces programmes doivent également permettre de réaliser la stabilité et les objectifs de développement durable.

La prévention a toujours été un des meilleurs moyens de maintenir la paix. C'est pourquoi le Conseil de sécurité, conformément à la responsabilité qui lui incombe à cet égard, doit appuyer les initiatives de prévention des conflits et renforcer l'état de droit et l'efficacité des institutions nationales. Nous devons également accentuer les efforts nationaux et internationaux afin de réaliser le développement et d'offrir une vie décente à toutes les populations dans le monde entier. Ce n'est pas uniquement le meilleur choix sur les plans politique et éthique, c'est également le choix le moins onéreux pour l'ONU et la communauté internationale. Il ne peut y avoir de sécurité ou de paix en l'absence d'un développement inclusif, équitable et durable qui préserve la dignité humaine et permette à toutes les personnes de faire valoir leurs droits, notamment leur droit au développement.

Comme les membres du Conseil le savent, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a ravagé le monde entier l'année dernière et qui poursuit sa trajectoire, a déstabilisé tous les aspects de nos vies. Toutefois, les incidences de la pandémie sont beaucoup plus graves dans les contextes marqués par l'instabilité et la pauvreté, et elles exacerbent les problèmes socioéconomiques, la violence et les tragédies humaines, ainsi que les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

À la lumière de ces circonstances, nous réitérons notre appel à continuer de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre cette menace sans précédent. L'action doit être basée sur la solidarité humaine, en prenant en compte tous les facteurs qui exacerbent et prolongent les conflits, en particulier compte tenu du fait que les pandémies ne connaissent pas de frontières et n'excluent personne. Les pandémies placent le monde entier dans une situation d'instabilité, et toutes les nations doivent donc travailler de concert. Nous saisissons cette occasion pour souligner que les vaccins et les médicaments contre la COVID-19 doivent être mis à la disposition de tous, car nul n'est à l'abri tant que tout le monde ne l'est pas.

Nous saisissons également l'occasion de cette réunion pour appeler toutes les parties à des conflits dans le monde à répondre favorablement à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat et à se conformer à la résolution 2532 (2020), qui a été présentée conjointement par la Tunisie et la France et adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 1^{er} juillet 2020. Cette résolution devrait permettre à la communauté internationale de mener une lutte efficace contre la pandémie. Nous devons veiller à ce que notre action soit efficace et rechercher d'autres moyens de bâtir un avenir nouveau pour tous, sur un pied d'égalité

et sans aucune forme d'exclusion. À l'occasion de notre présidence du Conseil de sécurité, nous réitérons l'engagement de principe de la République tunisienne en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable afin de répondre aux aspirations légitimes de toutes les personnes à bâtir un monde plus équitable, pacifique et prospère – un monde dans lequel personne n'est laissé de côté. Un des droits légitimes que nous devons souligner et rappeler à chaque séance et dans toutes les enceintes est le droit du peuple palestinien à disposer de sa terre. Nous devons tous contribuer à créer une nouvelle histoire pour toute l'humanité. Nous devons relever ce défi.

Annexe 5

Déclaration de M. Uhuru Kenyatta, Président et Commandant en chef des forces de défense de la République du Kenya

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président – mon frère – de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2021. Je félicite également l'Inde, le Mexique, l'Irlande et la Norvège, aux côtés desquels nous avons rejoint le Conseil de sécurité en tant que membres élus pour la période 2021-2022.

Je remercie M. António Guterres, M. Moussa Faki Mahamat et l'ancienne Présidente Ellen Johnson-Sirleaf de leurs exposés éclairants.

Le présent débat de haut niveau exige que nous réexaminions la raison même de l'existence de l'ONU : comment le multilatéralisme peut être adapté à l'objectif du maintien de la paix aujourd'hui. Le fait que l'ordre du jour du Conseil de sécurité soit majoritairement consacré à des conflits en Afrique témoigne de la fragilité de nombreux pays et régions du continent. Si nous voulons être fidèles à l'acte fondateur de l'Organisation qu'est la Charte des Nations Unies, il s'ensuit que nous devons investir davantage dans l'élaboration d'approches plus efficaces ou dans la revitalisation des mécanismes déjà en place pour maintenir la paix et ancrer la stabilité en Afrique.

En Afrique, dans les contextes les plus fragiles, les capacités des États n'ont pas augmenté suffisamment pour leur permettre de contrôler effectivement tous les pans de leur territoire. La capacité des États à assurer la prestation des biens collectifs à tous les citoyens est également limitée. Dans l'intervalle, les défis les plus dangereux auxquels les pays sont confrontés se sont multipliés. La mondialisation a peut-être élargi nos possibilités économiques, mais elle a encore réduit le rôle de l'État. Pour ajouter à la fragilité, les institutions multilatérales ont souvent manqué des ressources, savoir-faire et mandats adaptés pour épauler efficacement les États confrontés à de graves problèmes de sécurité.

La compétence et la portée d'un État sont l'atout le plus important au niveau national et mondial pour maintenir la paix dans des situations fragiles. À titre d'exemple, prenons les interventions menées face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) : ce n'est pas entre les approches appliquées par l'Est et l'Ouest que se révèle l'écart principal mais entre, d'un côté, les États ayant la capacité de fournir à leurs citoyens et leurs économies une robuste passerelle qui leur permettra de naviguer des crises extrêmes et, de l'autre, ceux qui ne peuvent pas réunir un tel effort. Dans les pays touchés par une guerre, ou qui s'en relèvent, la paix ne sera maintenue que s'ils ont la force de reprendre le contrôle de leur territoire et d'assurer la prestation des services publics. Le système multilatéral tel que l'incarne l'ONU devra donc aider les États fragiles à se doter des capacités requises. Les processus politiques qui consolident la paix, associés aux résolutions contraignantes du Conseil de sécurité, doivent inclure des éléments mesurables qui renforcent les États.

Je voudrais conclure avec quatre propositions visant à mettre en place un multilatéralisme adapté à notre époque.

Premièrement, nous devons tirer parti des connaissances et de l'adhésion des parties prenantes les plus proches d'une crise. Cela signifie qu'il faut écouter et responsabiliser les acteurs nationaux déterminés à construire des passerelles politiques bipartisanes et non partisans vers la paix et la sécurité. Cette orientation doit concorder avec la priorité que le Conseil de sécurité accorde à une coopération plus étroite avec des mécanismes tels que l'Union africaine et les communautés économiques régionales.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité et les organismes connexes des Nations Unies doivent faire plus pour renforcer la capacité des principales institutions de l'État pendant la reconstruction après un conflit. La Commission de consolidation de la paix est vouée à jouer un rôle inestimable, que le Kenya entend appuyer avec force au cours des deux prochaines années.

Troisièmement, nous ne devons pas laisser la pandémie de COVID-19 être un facteur d'insécurité majeur. Si les pays fragiles n'obtiennent pas un accès rapide au vaccin, il est probable que leurs problèmes économiques se transformeront en difficultés politiques et sécuritaires. Un accès abordable et rapide au vaccin contre la COVID-19 doit donc être considéré comme un précieux investissement dans la paix. Je vous félicite, Monsieur le Président, du rôle pivot que la Tunisie a joué dans l'adoption de la résolution 2532 (2020), par laquelle le Conseil a reconnu les conséquences dévastatrices de la pandémie de COVID-19, en particulier dans les pays en situation de conflit ou qui en sortent.

Ma quatrième proposition vise à renforcer le rôle de l'Afrique et des pays du Sud dans le système multilatéral. La voie de la revitalisation du multilatéralisme pour assurer efficacement la paix et la sécurité mondiales passe par une Afrique unie et des pays du Sud actifs et mobilisés. À cet égard, je félicite Saint-Vincent-et-les Grenadines, membre élue elle aussi, de s'être associée aux trois pays africains membres du Conseil de sécurité. En agissant conjointement, ces pays donnent à des centaines de millions de personnes en Afrique, dans les Caraïbes et dans d'autres parties du monde la conviction que leur voix est entendue au Conseil de sécurité. Cette conviction suscitera davantage confiance dans l'ONU et dans ses décisions. C'est la raison pour laquelle j'ai chargé notre mission auprès de l'Organisation des Nations Unies d'être une voix forte pour une Afrique unie et pour les pays du Sud à l'Assemblée générale.

Annexe 6**Déclaration de M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger**

[Original : français]

Qu'il me soit permis de féliciter le Président Kaïs Saïed, Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2021. Je le remercie pour l'organisation de cet important débat sur les « difficultés du maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes précaires ». Par ailleurs, le peuple nigérien n'oubliera jamais que c'est la Tunisie qui a parrainé l'entrée du Niger à l'Organisation des Nations Unies, le 20 septembre 1960, soit un peu plus d'un mois après notre accession à l'indépendance. Voilà une raison supplémentaire pour vous assurer, Monsieur le Président, de la disponibilité du Niger à vous apporter tout l'appui dont vous aurez besoin tout au long de votre mandat et au-delà.

Comme on le sait, les contextes fragiles sont très difficiles à définir. La fragilité est plus qu'une question de croissance économique ou une question institutionnelle ou de conflit. Par exemple, le Fonds pour la paix calcule l'indice de fragilité des États à partir de 12 critères qui comprennent notamment les inégalités économiques, les services publics, la pression démographique et migratoire, la sécurité avec notamment le terrorisme, le changement climatique, les divisions ethniques, les droits de l'homme, les flux financiers illégaux, la corruption, un climat des affaires propice, les nouvelles technologies, etc.

La Banque mondiale a mis au point un indice d'évaluation des politiques et institutions nationales qui permet de mesurer la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques pour l'équité et l'inclusion sociale et la gouvernance, avec un seuil en dessous duquel un pays est considéré comme fragile. On définit aussi les États fragiles comme étant ceux

« dans lesquels les pauvres ne disposent pas de services essentiels car les pouvoirs publics n'ont pas la volonté ou la capacité de les leur assurer »

ou encore comme des États dotés

« de faibles capacités pour assumer les fonctions essentielles de gouvernance et qui n'ont pas la faculté de développer des relations constructives et mutuellement avantageuses avec la société ».

Les pays qui abritent une mission de maintien ou de consolidation de la paix des Nations-Unies et/ ou régionale durant les trois dernières années sont également considérés comme fragiles. On note que les situations de fragilité, de conflit et de violence touchent aussi bien des pays à faible revenu – on parle de pays à faible revenu en difficulté – que des pays à revenu intermédiaire – on parle dans ce cas d'États à revenu intermédiaire fragiles ou en faillite.

Un rapport de la Banque africaine de développement, *De la fragilité à la résilience : gestion des ressources naturelles dans les cas de situations fragiles en Afrique*, fait ressortir que la quasi-totalité des États en situation de fragilité extrême était, à l'époque de la diffusion du rapport, dotée de ressources naturelles abondantes, prouvant ainsi que les ressources naturelles mal gérées sont un facteur de conflit, donc de fragilité, alors qu'elles sont sources de résilience quand elles sont bien gérées. Un des exemples les plus emblématiques fut celui de la Sierra Leone, pays riche en diamants. Dans ce rapport, la Banque africaine de développement indique que la fragilité

« couvre un large spectre qui est varié selon la portée géographique et la fréquence des conflits, allant des hostilités déclarées entre les parties belligérantes aux États établis qui subissent des violences sporadiques. Il peut également être déclenché par un échec ou une élection viciée, une tentative de modifier la Constitution pour des gains politiques égoïstes, une catastrophe naturelle et/ ou une [pandémie] ».

En 2018, il a été recensé dans le monde 58 contextes fragiles.

Il semble que la fragilité est l'un des plus grands défis du XXI^e siècle, surtout que les contextes fragiles sont de plus en plus le champ de bataille des rivalités géopolitiques. Les conflits, le terrorisme, les pandémies, les déplacements forcés, les catastrophes, les famines prennent souvent racine dans la fragilité. Ces facteurs sont à la fois causes et conséquences de la fragilité. La pauvreté est de plus en plus concentrée dans des contextes fragiles. Si rien n'est fait dès aujourd'hui, 80 % des pauvres de la planète pourraient vivre dans des contextes fragiles, ce qui est incompatible avec la vision d'un monde meilleur inscrite dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. On estime que 65 % et 60 % de la population mondiale, respectivement, sans accès à l'eau et à une alimentation suffisante vivent dans les États fragiles. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui sévit actuellement aggrave la situation, en menaçant d'effacer plusieurs décennies de progrès sur le front de la réduction de la pauvreté et du développement. Déjà, en 2020, entre 18 millions et 27 millions de personnes supplémentaires sont tombées dans la pauvreté. Par ailleurs, le flux de personnes déplacées et réfugiées ne cesse d'augmenter.

Nous devons prendre acte de la fragilité, en faire une priorité si nous voulons un monde meilleur. Il faut que nous tenions compte de sa complexité et que nous l'abordions dans toutes ses dimensions. Nous ne devons jamais perdre de vue l'objectif final qui est d'apporter de l'espoir et une existence meilleure à toutes les personnes vivant dans des contextes fragiles. Il nous faudra intensifier les efforts de prévention, de paix, de sécurité en y consacrant plus de ressources, investir dans une aide plus volumineuse et plus intelligente dans les contextes fragiles, investir dans les données pour mieux comprendre les différents états de fragilité afin d'anticiper, de renforcer la capacité des pouvoirs publics à apporter des solutions inclusives à leur propre état de fragilité en vue d'améliorer la résilience des communautés. Il faut, bien sûr, renforcer les architectures internationales et régionales de gestion des guerres et de la paix.

En résumé, il faut s'attaquer aux causes de la fragilité. Pour ce faire, une plus grande collaboration est nécessaire entre les acteurs œuvrant dans l'humanitaire, le développement, la paix et la sécurité. Il faut encourager des institutions comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui ont des facilités pour les États fragiles, à faire plus.

L'Afrique est certainement le continent où on rencontre le plus de contextes fragiles. Aider l'Afrique à mettre en œuvre l'Agenda 2063 et ses plans et projets est le seul moyen de la sortir de la fragilité. Il faut notamment soutenir la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, des plans de développement des infrastructures, de l'agriculture, de l'industrie en Afrique et porter une attention particulière à des régions fragiles comme celle du Sahel où les États sont confrontés à tous les facteurs de fragilité, notamment les défis sécuritaires, climatiques et démographiques. Dans cette région, nous avons plus que jamais besoin d'institutions démocratiques fortes, de moyens de défense et de sécurité renforcés et de développement. En particulier, nous avons besoin d'un mandat sous Chapitre VII pour la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, nous avons besoin de la participation le plus large possible de la communauté internationale à la coalition

internationale de lutte contre le terrorisme au Sahel. Nous renouvelons notre appel à tous nos partenaires techniques et financiers en vue du financement du Programme d'investissements prioritaires du Groupe de cinq pays du Sahel, adopté à Nouakchott en décembre 2018. Nous remercions le Secrétaire général António Guterres pour son plaidoyer constant en faveur des peuples du Sahel.

Nous fondons l'espoir que la présidence tunisienne du Conseil de sécurité sera couronnée de succès.

Annexe 7**Déclaration de M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines**

Saint-Vincent-et-les Grenadines félicite la République tunisienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. S'attaquer aux causes profondes de la fragilité est fondamental pour maintenir la paix et la sécurité. À cette fin, nous remercions le Secrétaire général et les autres intervenants d'avoir partagé des éclairages importants sur ce sujet qui appelle notre attention. Je remercie tout particulièrement de leurs profondes réflexions sur la question les Présidents de la Tunisie, du Niger et du Kenya – les trois membres africains du Conseil de sécurité (A3) – pays avec lesquels Saint-Vincent-et-les Grenadines travaille en étroite collaboration au sein du Conseil en tant que le « plus un » du groupe A3+1. Je remercie également mon frère Uhuru Kenyatta, Président du Kenya, de ses aimables paroles sur mon pays.

L'année 2020 a été une année extrêmement difficile. Elle a permis de tirer de nombreux enseignements de grande portée, dont le moindre n'est pas l'importance du multilatéralisme. Dans le contexte des défis sanitaires, socioéconomiques, humanitaires et sécuritaires qui ne cessent de s'étendre dans le monde, il existe un besoin évident et présent de solutions pratiques et centrées sur les personnes qui renforcent l'appropriation nationale dans les pays qui requièrent de l'aide. Certes, il n'existe pas de panacée pour les causes profondes de la fragilité, qui comprennent, entre autres, les effets débilissants des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire et sanitaire, la pauvreté et le sous-développement. Mais grâce à la solidarité et à l'action collective, un avenir meilleur reste à la portée de celles et ceux qui y aspirent, d'Haïti à la Corne de l'Afrique en passant par le Sahel et le Yémen.

Au cours de notre présidence en novembre, Saint-Vincent-et-les Grenadines a organisé une manifestation de haut niveau sur les facteurs actuels de conflit et d'insécurité (voir S/2020/1090). Nous saisissons l'occasion offerte par la réunion d'aujourd'hui pour rappeler que, dans leur sagesse collective, nos experts, les membres du Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU ont appelé à une approche globale et coordonnée à l'échelle du système pour s'attaquer aux causes profondes et immédiates de la fragilité et de l'insécurité, y compris celles que le processus rapide de décolonisation n'a, pour une large part, pas permis de régler.

Le Conseil de sécurité doit continuer à jouer un rôle de premier plan en travaillant plus étroitement avec les autres organes principaux du système des Nations Unies, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, afin de favoriser des solutions de développement aux défis de la paix et de la sécurité. Nous devons également exploiter plus fréquemment la capacité de conseil stratégique et la plateforme de rassemblement de la Commission de consolidation de la paix pour mobiliser les partenaires multilatéraux, notamment les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales, afin d'aider les États Membres de l'ONU à mettre en place des institutions, à renforcer les capacités et à relever les défis de la fragilité.

Alors que nous entrons ensemble dans cette importante décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable, tous les États Membres devront faire preuve d'une plus grande volonté politique si nous voulons tenir la promesse que nous avons faite de ne laisser personne de côté. Nous appelons de nouveau les pays développés à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement ; à renforcer leur appui aux pays touchés par des conflits grâce à des prêts à des conditions avantageuses, à des mesures d'allègement de la dette

et à des projets à effet rapide ; et à renforcer l'appui aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets afin de limiter les risques à la sécurité liés au climat dans les contextes précaires.

Nous faisons également écho aux appels de Sir Hilary Beckles, notre orateur principal en novembre, qui a demandé que le Comité spécial de la décolonisation termine son travail important et a exigé des réparations pour les crimes historiques que sont le génocide des peuples autochtones, l'esclavage africain et une colonisation violente, qui ont laissé un héritage profond de sous-développement dans leur sillage (voir S/2020/1090). La justice réparatrice doit faire partie de tout programme de développement international sérieux.

Enfin, nous encourageons tous les pays à adhérer pleinement aux principes du droit international et, à cet égard, à s'abstenir de toute mesure coercitive unilatérale à l'encontre de pays plus faibles. Même dans les circonstances les plus difficiles, un ferme attachement aux principes intemporels de la souveraineté et de l'indépendance politique, dans le cadre d'un multilatéralisme mûr, représente la meilleure garantie contre le chaos et le désordre.

L'histoire de la civilisation humaine est ponctuée de problèmes redoutables qui ont rassemblé les personnes et servi de catalyseur pour des changements positifs. De la même manière que la Seconde Guerre mondiale a donné l'élan nécessaire à la création de l'ONU, qui est née des cendres du conflit, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pourrait constituer un tournant critique à partir duquel nous œuvrerons, collectivement et sérieusement, en faveur d'un multilatéralisme renouvelé et efficace qui servira les intérêts de tous les pays et de tous les peuples. Nous devons saisir cette occasion pour construire un avenir meilleur pour toute l'humanité. Il est temps de prendre les mesures nécessaires.

Annexe 8**Déclaration de M. Marcelo Ebrard Casaubón, Ministre des relations extérieures des États-Unis du Mexique**

[Original : espagnol]

Je tiens avant tout à remercier la Tunisie d'avoir convoqué ce débat public sur les difficultés du maintien d'une paix durable dans des contextes précaires, ainsi que le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et l'ex-Présidente du Libéria de leurs exposés.

Je souhaite en premier lieu présenter les condoléances du Mexique au Niger et condamner dans les termes les plus énergiques les actes de terrorisme, quelle que soit leur cause. Je transmets les amitiés de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes au Niger et à son peuple.

Il ne fait aucun doute qu'il est nécessaire d'aborder la question de la paix et de la sécurité dans les contextes précaires afin de rechercher des réponses efficaces pour faire face aux conditions d'instabilité qui peuvent conduire à des situations de conflit ou les prolonger.

Les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont multidimensionnelles et évoluent constamment. Ces menaces ne sont pas simplement de nature militaire ou politique, elles se rapportent également au développement, aux droits de l'homme, aux phénomènes environnementaux et à la santé.

Au cours des dernières années, nous avons été témoins de nouveaux cycles de violence et de l'aggravation de conflits dans des contextes précaires en raison de facteurs tels que la pauvreté chronique, la persistance des inégalités économiques et sociales, la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire, les violations des droits de l'homme, la discrimination ainsi que le trafic et le commerce irresponsables d'armes.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est venue s'ajouter à ces problèmes en 2020. C'est pourquoi il importe d'élaborer une vision plus large, plus solidaire et plus humaine qui nous permettra de lutter contre les causes profondes et de régler les conflits.

La communauté internationale a reconnu que la stabilité des pays touchés par des conflits ne dépend pas uniquement de l'amélioration des conditions de sécurité, mais également du renforcement de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et, surtout, du développement durable.

Le Mexique reconnaît qu'il existe des contextes précaires étroitement liés à la capacité des États à répondre aux exigences légitimes de leurs populations. On ne peut pas maintenir la paix sans promouvoir le renforcement des institutions nationales et la participation active de l'ensemble de la société, en particulier les femmes et les jeunes.

Le Mexique croit fermement en une paix pérenne en tant qu'axe central sur lequel doit reposer le dispositif de prévention des conflits et de consolidation de la paix de l'ONU. Nous saluons l'adoption récente par l'Assemblée générale (résolution 75/201) et le Conseil de sécurité (résolution 2558 (2020)) de résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020, qui réaffirment que la pérennisation de la paix est fondamentale pour assurer l'efficacité des trois piliers de l'action de l'Organisation, en plus d'être une responsabilité partagée du système des Nations Unies dans son ensemble.

Nous devons rechercher des solutions sur la base d'une approche préventive qui prévoit des mesures inclusives. L'augmentation du nombre de crises humanitaires prolongées qui apparaissent dans les contextes précaires et du fait de l'impact de la pandémie de COVID-19 nous montrent l'ampleur des défis à relever. Comme l'indique la résolution 74/274 de l'Assemblée générale, la pandémie appelle une réponse mondiale fondée sur l'unité, la solidarité et la coopération multilatérale afin d'assurer l'accès universel aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19, et ainsi, minimiser ses effets négatifs et éviter les rechutes. L'accès général aux vaccins, qui n'est pas encore garanti, est une condition *sine qua non* pour venir à bout de la pandémie.

Si le Conseil de sécurité a la capacité de traiter des questions liées aux conflits, il convient de reconnaître que c'est le système de développement de l'ONU qui a la capacité de contribuer à créer les conditions nécessaires pour éviter la reprise de ces conflits et par conséquent, instaurer une paix pérenne. C'est pourquoi nous devons établir un dialogue efficace et continu entre le Conseil de sécurité et ces organes du système, mais aussi renforcer les alliances stratégiques avec les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, pour veiller à ce que les stratégies de consolidation et de maintien de la paix soient adaptées aux réalités régionales et nationales.

De même, nous devons améliorer l'efficacité de la coordination avec les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile pour faire face aux dynamiques qui touchent les pays dans des contextes précaires. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, il est moins coûteux d'investir dans la prévention que dans la gestion des conflits et la création de structures de maintien de la paix qui peuvent rester en place pendant des décennies.

Nous devons mettre à profit de manière stratégique le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix.

Nous devons nous relever de la crise sanitaire et économique actuelle en renouvelant notre engagement et la solidarité internationale afin de ne laisser personne de côté. Cela ne sera possible que si nous adoptons de nouvelles approches qui vont au-delà de la gestion des conflits et qui permettent aux pays de faire une transition réussie des situations de conflit et d'insécurité et de s'engager sur la voie de la stabilité et du développement.

Dans le contexte de la pandémie actuelle, il est encore plus important que le Conseil de sécurité garantisse la consolidation d'une paix pérenne, en plaçant systématiquement le bien-être et la sécurité des personnes au centre de son action.

Annexe 9

Déclaration de M^{me} Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège

Avant toute chose, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la Tunisie, d'avoir organisé cet important débat. Le maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes fragiles exige un effort déterminé et de long terme, fondé sur une solide compréhension des causes profondes de cette fragilité.

Premièrement, la mauvaise gouvernance et les violations des droits humains, associées à un manque de développement, une pénurie d'emplois et de mauvaises perspectives d'avenir, sont un signe que des pays et régions donnés se fragilisent.

Deuxièmement, la corruption et les inégalités systémiques se renforcent mutuellement et accentuent le risque de conflit et de déstabilisation. Cela peut, en outre, amplifier le potentiel de croissance des groupes terroristes en leur fournissant des fonds et un accès à des nouvelles recrues.

Troisièmement, il existe un recoupement important entre fragilité et vulnérabilité climatique. Sur les 20 pays les plus vulnérables aux changements climatiques, la moitié sont également aux prises avec un conflit violent. Aider des pays et régions à mettre fin à un conflit et à jeter les bases d'une paix durable nécessite une action concertée de toutes les institutions des Nations Unies, à travers tous les piliers de leur action.

La Norvège appuie pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un sursaut de la diplomatie au service de la paix. Nous sommes convaincus que, progressivement, grâce aux réformes que nous avons adoptées, l'ONU tient davantage compte des risques de conflit et adopte une posture plus agile au niveau des pays. Le système des Nations Unies tout entier est désormais mieux placé pour adopter une approche coordonnée.

Les missions politiques des Nations Unies, telles que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, jouent un rôle crucial en matière de diplomatie préventive et de médiation. Nous pensons que le Conseil de sécurité peut, dans ses efforts pour pérenniser la paix, tirer davantage parti des ressources combinées des coordonnateurs résidents nouvelle génération et des équipes de pays des Nations Unies.

Ce sont les populations civiles qui sont les plus durement touchées par les guerres et les conflits. La Norvège reste profondément préoccupée par le fait que le bilan humanitaire des conflits et de la fragilité continue d'augmenter, d'autant qu'il est encore aggravé par la pandémie de coronavirus. La protection des civils doit être au cœur de nos interventions, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables. Une carence de protection attise les conflits, les déplacements et la méfiance.

Les attaques contre les élèves, comme celles auxquelles se livre Boko Haram, sont inacceptables. Tous les enfants doivent être protégés, avoir un accès sûr à l'éducation et être en sécurité à l'école.

Dans les contextes marqués par la dévastation et les traumatismes, c'est souvent aux femmes de reconstruire ce qui a été détruit : la confiance et l'unité, les infrastructures et les institutions. Au Mali, forte d'un mandat de toutes les parties signataires, la Norvège s'attache à appuyer une inclusion accrue, légitime et représentative des femmes dans les commissions officielles chargées de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

L'inclusion des femmes est une affaire de droits, mais c'est aussi une question de résultats. Aucune société ne peut véritablement réussir sans une participation active des femmes. Le Conseil de sécurité a pour mandat de prévenir les conflits par des moyens pacifiques, lequel est fondé sur la Charte des Nations Unies.

Nous pensons que le Conseil devrait se concentrer davantage sur l'alerte rapide et accorder une plus grande attention aux États fragiles menacés par un conflit.

Nous devons élargir l'analyse et renforcer la capacité d'action du Conseil. Des initiatives telles que les missions d'établissement des faits et les réunions d'information informelles sur la perception d'une situation sont des étapes positives, mais le Conseil pourrait les utiliser plus activement pour se mobiliser avant qu'un conflit n'éclate.

Les efforts déployés pour éviter et prévenir les conflits par des moyens pacifiques permettent non seulement de réduire les souffrances humaines, mais aussi d'épargner à la communauté internationale le coût financier considérable que représentent une opération de paix et la reconstruction d'une société après un conflit.

Les opérations de paix des Nations Unies jouent un rôle clef dans la lutte contre l'instabilité dans le cadre de leurs mandats. Cela comprend des efforts pour renforcer les capacités des institutions judiciaires et de sécurité, pour lutter contre l'impunité et pour promouvoir l'état de droit. Ces efforts sont indispensables pour maintenir la stabilité au-delà de la durée de la mission.

Le rôle et les ressources de la Commission de consolidation de la paix pourraient être mieux exploités, en particulier dans les situations de transition dont les opérations de paix se retirent progressivement. En travaillant ensemble, l'ONU et les organisations régionales, telles que l'Union africaine, sont mieux équipées pour comprendre et combattre les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, notamment la montée en puissance des acteurs non étatiques dans les conflits.

Nous félicitons la Mission de l'Union africaine en Somalie de ce qu'elle a accompli en reprenant le contrôle de zones jusqu'alors aux mains des Chabab. À titre de complément important des efforts militaires, la Norvège a pris très tôt la décision de mettre des fonds de stabilisation à la disposition des autorités et institutions somaliennes, pour la prestation de services. L'intérêt et le respect que la Norvège accorde au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, seront à la base de nos travaux au Conseil de sécurité.

En tant que membre du Conseil, nous entendons utiliser les connaissances que nous avons acquises grâce à notre participation dans des processus de paix pour étayer les efforts du Conseil en matière de prévention et de règlement des conflits, notamment dans des contextes fragiles. Nous nous fonderons sur notre attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour veiller à ce que la participation et les droits des femmes soient préservés dans le cadre des efforts de paix et de sécurité des Nations Unies. Nous œuvrerons à renforcer la protection des civils, y compris des enfants, et à faire valoir les points de vue des organisations de la société civile au sein du Conseil. Enfin, la Norvège s'emploiera à faire en sorte que le Conseil de sécurité examine les risques de sécurité liés au climat dans des contextes nationaux spécifiques et qu'il évalue en permanence les incidences potentielles des changements climatiques sur tous les aspects de l'ordre du jour du Conseil.

Si nous agissons aujourd'hui, nous pouvons prévenir les crises de demain.

Annexe 10**Déclaration de M. Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie**

[Original : français et anglais]

Je voudrais tout d'abord chaleureusement féliciter la Tunisie qui prend la présidence du Conseil de sécurité en ce début d'année ; féliciter également les nouveaux membres du Conseil, l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique, la Norvège ; et saluer des visages familiers, en ce début d'année.

Je tiens également à présenter au Président Issoufou et au peuple nigérien les condoléances de la France, suite aux attaques perpétrées le 2 janvier dernier au Niger dans les villages de Tchombangou et Zaroumdareye, qui ont causé la mort de plusieurs dizaines de civils et fait de nombreux blessés. La France condamne avec la plus grande fermeté ces crimes odieux dont les responsables doivent être traduits en justice.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'organisation de cette réunion. Je remercie aussi le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine, et l'ancienne Présidente du Libéria.

Ce débat s'inscrit d'ailleurs aussi dans la droite ligne d'un débat que nous avons eu en mars 2018 sur ces opérations de maintien de la paix (voir S/PV.8213). C'était à l'époque une présidence néerlandaise, et je voudrais aujourd'hui insister sur trois points : premièrement, un constat, je crois qu'il faut que nous puissions bien appréhender les facteurs des fragilités et leurs conséquences ; deuxièmement, il faut rappeler le chemin parcouru, car notre système des Nations Unies s'est réformé ; et puis troisièmement, il faut aussi, peut-être, évoquer encore des modalités d'évolution de nos cadres d'intervention.

Je reviens donc au premier point : le constat. Je crois que l'effort d'analyse auquel vous nous invitez, Monsieur le Président, est essentiel car la manière d'appréhender les facteurs des fragilités a des conséquences politiques sur l'action du système des Nations Unies et sur ses partenaires. Ces facteurs de fragilités, cela a été dit avant moi, sont multidimensionnels. Ils peuvent être sources de menaces à la paix et à la sécurité internationales, créer aussi des cycles de crise sans fin. Et je crois qu'ils ont comme dénominateur commun la faiblesse des États. Ces fragilités exposent les populations et le personnel des Nations Unies à des risques nouveaux, à des environnements plus dangereux, à des menaces qui se jouent des frontières, et qui s'épanouissent dans un contexte d'affaiblissement des partenaires institutionnels, voire de vides de gouvernance. Elles offrent ainsi un terrain propice au développement du terrorisme et à l'affaiblissement des processus de paix.

Je crois que ce constat doit nous inciter à décloisonner notre action. En traitant les crises dans leur dimension régionale. En mettant aussi l'accent, au-delà de la gestion de la crise, sur la prévention, le renforcement des capacités des États et la consolidation de la paix. Et puis aussi en dépassant une réponse sécuritaire : elle est indispensable, mais il faut aussi traiter les facteurs de fragilités dans leur globalité. Je pense à l'impact des changements climatiques, à la situation des personnes déplacées et des réfugiés, bref, aux défis humanitaires et sanitaires ou au manque d'inclusivité des processus politiques s'agissant des femmes et des jeunes. C'est l'approche que promeut la France aux Nations Unies et au sein du Conseil.

Dans le contexte de la crise sanitaire que nous traversons encore, l'appel à un cessez-le-feu global, que le Secrétaire général a lancé, le 23 mars 2020, puis

l'adoption à l'unanimité au mois de juillet dernier de la résolution 2532 (2020), portée conjointement par la Tunisie et la France, ont été des jalons indispensables de la réponse collective que la communauté internationale devrait apporter.

Mon deuxième, c'est, je le disais, rappeler le chemin parcouru. Sous l'impulsion du Secrétaire général, le système des Nations Unies s'est en effet réformé pour s'adapter à ces défis. Face à des environnements plus exigeants, les opérations de maintien de la paix sont devenues, je crois, plus performantes, plus robustes et plus agiles. La protection des civils est au cœur de leur mandat ainsi que la promotion du strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Pour accompagner les opérations de maintien de la paix, je crois que l'on a plus que jamais besoin de contingents mobiles, réactifs, bien équipés et bien formés, y compris sur le plan linguistique – je pense notamment à notre action, avec la francophonie au niveau de la langue française, qui permet parfois, sur des théâtres francophones, d'avoir cette bonne relation avec les populations. C'est pourquoi la France soutient les efforts de réforme du Secrétaire général à travers l'initiative « Action pour le maintien de la paix ».

Je rends, à cette occasion, hommage aux Casques bleus morts en opération et en particulier aux 60 soldats qui ont payé de leur vie cet engagement en 2020. Je salue également la résilience dont les opérations de maintien de la paix ont fait preuve face à la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) et l'engagement des Casques bleus aux côtés des États hôtes pour apporter leur soutien à la gestion de cette crise sans précédent.

Le développement et l'intégration des instruments de consolidation de la paix ont aussi progressé. La Commission de consolidation de la paix joue un rôle d'accompagnement et de suivi croissant. Le Fonds pour la consolidation de la paix est devenu un levier majeur dont l'efficacité a été prouvée. C'est pourquoi la France multipliera par quatre sa contribution à ce fonds. Les opérations de maintien de la paix se sont aussi efforcées de renforcer l'intégration des composantes civiles et militaires. Cela reste un axe d'effort à poursuivre.

Enfin, et ce sera mon troisième point, notre responsabilité est de savoir faire évoluer nos cadres d'intervention. La gestion des crises doit tenir compte de leur dimension régionale. Pour y faire face, on doit toujours mieux tirer parti des partenariats, en particulier avec l'Union africaine. Je rappelle à cet égard le soutien de la France au financement durable et prévisible des opérations africaines de paix, y compris sur contributions obligatoires de l'ONU. Le soutien à des opérations *ad hoc* doit aussi progresser. À cet égard, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel est un exemple à promouvoir. Notre objectif est qu'elle devienne pleinement autonome. Pour y parvenir, elle a encore besoin d'un soutien aussi ambitieux que possible, auquel le Conseil de sécurité doit contribuer.

Par ailleurs, une paix pérenne ne peut prendre corps sans s'ancrer profondément dans le développement durable, dans l'anticipation des risques liés aux changements climatiques. La dimension climatique et la mise en œuvre du Programme 2030 doivent être systématiquement prises en compte. Le Conseil sait combien le Président Emmanuel Macron est attaché à cette dimension-là. Nous sommes à quelques jours d'un One Planet Summit et c'est l'approche que nous poursuivons avec nos partenaires dans le cadre de la Coalition pour le Sahel dont le quatrième pilier est constitué par l'Alliance pour le Sahel. Dans ce contexte, la France soutient la recommandation de confier aux Nations Unies une mission d'analyse et d'alerte précoce des impacts des changements climatiques pour la sécurité internationale, à travers un rapport biennal du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

Enfin, la gestion des transitions nécessite sûrement davantage de flexibilité, pour éviter un retrait abrupt de la présence internationale lorsque, par exemple, une opération de maintien de la paix est fermée. Le Conseil peut y contribuer en créant, par exemple, une mission politique spéciale chargée d'accompagner les autorités après le départ des Casques bleus, comme c'est le cas au Soudan. Le rôle de suivi de la Commission de consolidation de la paix est également très utile pour maintenir l'attention de la communauté internationale et apporter une réponse régionale au règlement de la crise. Dans ce cadre, il est important que les bailleurs internationaux puissent se mobiliser pour faire la jonction et que les équipes de pays, sous l'autorité du Coordinateur résident, soient en mesure d'animer cette transition.

Vous nous avez invités, Monsieur le Président, à engager la réflexion sur un terrain où les défis sont nombreux pour la communauté internationale. Les outils pour y répondre sont entre nos mains. À l'heure où le Conseil de sécurité fête ses 75 ans d'existence, le Conseil pour compter sur la France pour y prendre toute sa part, résolument, comme toujours.

Annexe 11**Déclaration de M. Thomas Byrne, Ministre d'État aux affaires européennes de l'Irlande**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important et opportun, et je voudrais féliciter la Tunisie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier de leurs contributions très importantes le Secrétaire général António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et l'ancienne Présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf.

Je tiens tout d'abord à présenter mes condoléances au peuple nigérien à la suite des terribles attaques perpétrées contre des civils dans ce pays. Mes pensées vont à celles et ceux qui ont été touchés.

C'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité depuis que l'Irlande a commencé à y siéger le 1^{er} janvier dernier. L'Irlande prend très au sérieux la responsabilité qui lui a été confiée. Nous serons un membre actif et nous mettrons tout en œuvre pour que le Conseil remplisse son rôle essentiel de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Irlande axera son mandat au sein du Conseil sur trois priorités qui, je crois, sont au cœur du débat d'aujourd'hui. En effet, nos priorités, à savoir construire la paix, renforcer la prévention des conflits et garantir le respect du principe de responsabilité, sont des conditions préalables à la transformation des contextes précaires.

Je voudrais d'abord aborder la construction de la paix. En Irlande, notre expérience nous a appris que la paix est un processus et non un événement ponctuel. Pour sauver des vies, le Conseil de sécurité doit donc être proactif à chaque étape du processus de construction et de maintien de la paix. Nous devons tenir compte des signes avant-coureurs de conflit et comprendre la dynamique sous-jacente. Pour sauver des vies, un Conseil uni doit collaborer avec toutes les parties pour promouvoir le dialogue, la médiation et le règlement pacifique des différends. Cela revient à mettre en pratique la Charte des Nations Unies.

Le Conseil doit s'appuyer sur les ressources dont il dispose, notamment la Commission de consolidation de la paix. En travaillant avec les pays en situation de fragilité, nous pouvons changer le cours des choses sur le terrain en contribuant à la construction et au maintien de la paix. Forts de notre expérience de la promotion de la paix et de la réconciliation sur l'île d'Irlande, nous savons que les efforts de consolidation de la paix sont plus efficaces lorsqu'ils associent toutes les parties. Par conséquent, la participation pleine, égale et effective des femmes et des jeunes dès le départ, qui sont touchés de manière disproportionnée par les conflits, et de la société civile aux initiatives de rétablissement et de consolidation de la paix est essentielle pour assurer la paix à long terme.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle vital dans le maintien de la paix et de la sécurité dans des situations précaires et dans la création d'un cadre favorable à la recherche de solutions politiques. Toutefois, je voudrais saisir cette occasion pour saluer la mémoire des soldats de la paix tragiquement tués ces dernières semaines et rendre hommage à tous ceux qui ont perdu la vie au service de l'ONU dans la quête de paix. Je voudrais également saluer la mémoire de Brian Urquhart, qui a grandement contribué à l'ONU et au maintien de la paix pendant de nombreuses décennies.

L'Irlande participe sans interruption depuis plus de 60 ans au maintien de la paix, et nous puiserons dans notre expérience en la matière. Pour être pleinement

efficaces, les mandats de ces opérations doivent être adaptés aux objectifs et dotés de financements adéquats, avec des stratégies de transition claires à leur terme.

S'agissant du renforcement de la prévention des conflits, nous estimons que le Conseil de sécurité doit regarder au-delà des menaces traditionnelles contre la paix et la sécurité internationales pour se pencher sur les facteurs contemporains de conflit et d'insécurité. Il s'agit notamment des changements climatiques, de la concurrence pour les ressources naturelles, des violations des droits de la personne et des inégalités socioéconomiques. La maladie à coronavirus nous a montré comment des défis majeurs pouvaient survenir très rapidement et affecter profondément la vie et les moyens de subsistance des populations à l'échelle mondiale.

Les changements climatiques peuvent contribuer à la précarité, et ce sont des facteurs de conflit. En Somalie, au Sahel et ailleurs, les populations déplacées du fait de phénomènes météorologiques extrêmes courent le risque d'être recrutées par des groupes armés, ce qui alimente les conflits. Mais, à l'inverse, une intervention précoce pour lutter contre les changements climatiques produit des dividendes de la paix, en renforçant la résilience des communautés et en favorisant la cohésion sociale.

Pour entreprendre une telle action, nous devons améliorer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, allant du Conseil de sécurité à la Commission de consolidation de la paix et aux équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'en collaboration avec les organisations régionales. En veillant à ce que ces liens donnent des résultats concrets, nous pouvons sauver des vies et accroître la stabilité. La prévention des conflits, la promotion de la stabilité et la construction d'une paix durable, par exemple, sont au cœur même de l'engagement de l'Union européenne dans des situations précaires à travers le monde.

L'initiative « Faire taire les armes » de l'Union africaine est un exemple pratique de réponse régionale forte qui, parmi ses mesures, s'attaque aux principaux facteurs, tels que la prolifération des armes légères et de petit calibre. En comprenant les causes profondes des conflits et en s'y attaquant dès aujourd'hui, nous avons beaucoup plus de chances d'empêcher l'éclatement de conflits dans le futur.

Le Conseil de sécurité doit également être conscient de la manière dont ses initiatives peuvent contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

En ce qui concerne le renforcement de l'application du principe de responsabilité, notre troisième priorité, le Secrétaire général António Guterres a récemment rappelé à quel point une gouvernance responsable, inclusive et participative était essentielle pour construire et pérenniser la paix. Les communautés doivent avoir accès à des services de sécurité et de justice adaptés et efficaces, ainsi qu'à des processus de justice transitionnelle inclusifs et centrés sur les victimes. Nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin à l'impunité pour les violences sexuelles liées aux conflits et garantir des approches holistiques et axées sur les personnes rescapées pour y remédier.

Les violations des droits humains sont une cause profonde de conflit et d'insécurité, tandis que l'attachement aux droits humains et leur respect sont essentiels pour garantir des sociétés pacifiques, équitables et justes. La prévention est extrêmement efficace et, lorsque des crises surviennent, nous devons agir rapidement pour protéger les personnes et les communautés, ainsi que pour protéger et promouvoir le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Lorsque des violations sont commises, il est essentiel que les responsables rendent des comptes pour éviter l'impunité. Il s'ensuit que le Conseil doit défendre le système international fondé sur des règles, dont nous dépendons tous pour notre sécurité et notre bien-être, et que ses décisions doivent être respectées et appliquées.

Le lauréat du prix Nobel de la paix, mon compatriote John Hume, a affirmé un jour que « la différence était l'essence même de l'humanité », mais malgré tout, notre humanité commune transcende nos différences. Telle est la responsabilité solennelle dont nous sommes investis autour de cette table virtuelle : accepter et valoriser la différence, mais ne pas la laisser nous diviser dans notre quête de paix et de sécurité internationales.

Au cours des deux prochaines années, l'Irlande collaborera avec tous les partenaires du Conseil et l'ensemble des États Membres de l'ONU, dans un esprit ouvert et constructif, afin d'aider le Conseil à assumer les responsabilités qui lui incombent et de faire progresser son programme vital.

Annexe 12

Déclaration de M. James Cleverly, Ministre d'État pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, qui tombe à point nommé. Mes remerciements vont également au Secrétaire général António Guterres, à M. Moussa Faki Mahamat et à M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, qui ont présenté clairement les défis à relever.

Nous constatons trop souvent l'impact dévastateur d'un conflit sur un pays et ses voisins. Alors que la guerre fait rage en Syrie, plus de 9 millions de personnes n'ont pas les moyens de se procurer des vivres de première nécessité. Plus de 6 millions de personnes, dont 2,5 millions d'enfants, ont trouvé refuge loin de chez elles. De part et d'autre de la frontière, la maladie à coronavirus (COVID-19) ne fait qu'accroître la précarité de leur situation.

Cette précarité fait peser une menace majeure sur la paix et la sécurité que nous désirons tous. D'ici 2030, 80 % des personnes en proie à l'extrême pauvreté dans le monde vivront dans des États et des régions fragiles. Bien que notre attention se porte toujours sur l'impact sanitaire de la COVID-19, nous savons que ses effets socioéconomiques amplifieront cette tendance. Nous sommes également conscients qu'il ne peut y avoir de développement durable et de croissance économique sans paix.

Je voudrais souligner trois éléments clés en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales : l'inclusion, le partenariat et une approche intégrée de la précarité et de la sécurité.

Premièrement, les processus de paix sont souvent l'affaire d'un cercle restreint d'hommes entretenant d'étroites relations. Cependant, nous savons que la paix ne durera pas si la moitié de la population n'est pas représentée à la table des négociations. Les femmes et les dirigeants des communautés doivent siéger à la table des négociations dès le départ. Leur participation effective peut permettre de prévenir les conflits, de favoriser le règlement des différends et de maintenir la paix.

Nous devons protéger les femmes qui défendent leurs droits, leur communauté et leur avenir, et leur ouvrir la voie. Le Royaume-Uni a aidé l'International Civil Society Action Network à élaborer un cadre de protection des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. En tant que corédacteurs des textes concernant les femmes et la paix et la sécurité au Conseil, nous exhortons tous les États Membres à respecter les recommandations formulées en la matière.

Deuxièmement, l'ONU et l'Union africaine sont plus fortes ensemble en tant que partenaires en matière de consolidation de la paix. La collaboration qui a abouti à l'accord de paix en République centrafricaine et à la Mission de médiation de l'Union africaine au Soudan ne sont que deux exemples de la manière dont notre partenariat promeut la paix.

Je salue les progrès réalisés par l'Union africaine pour faire taire les armes et renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité, le Groupe des Sages et FemWise.

Par l'intermédiaire de l'ONU, le Royaume-Uni contribue à la formation de soldats de la paix africains. Nous avons récemment déployé 300 personnels militaires à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Je me félicite également de la récente réunion extraordinaire des chefs d'État de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui a permis de discuter des questions de sécurité régionale. Cependant, les discussions ne suffiront pas à trouver une solution et il faudra aussi faire des choix et prendre des mesures difficiles.

Troisièmement, je voudrais souligner l'importance d'une approche intégrée pour prévenir les conflits. Les récentes résolutions jumelles sur la consolidation et la pérennisation de la paix (résolution 2558 (2020) du Conseil de sécurité et résolution 75/201 de l'Assemblée générale) signalent la détermination de la communauté internationale à s'attaquer aux causes avant les premiers coups de feu. Nous disposons de mécanismes pour nous aider, à l'instar du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent de l'Union africaine, qui bénéficie de l'appui du Royaume-Uni. Pour être efficaces, les interventions doivent comprendre des opérations humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. Le Royaume-Uni a travaillé avec l'Organisation de coopération et de développement économiques pour élaborer la recommandation sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, qui guidera les interventions futures.

Il est également important que l'ONU et les institutions financières internationales continuent à développer leur partenariat de travail. Nous nous félicitons de la coopération entre l'ONU, la Banque mondiale, l'Union européenne et le Gouvernement burkinabé, qui a permis de débloquer 700 millions de dollars de financement de la Banque mondiale.

En résumé, les défis à relever en matière de maintien de la paix ne cessent de croître, et les coûts liés à l'exclusion des femmes et à l'absence de réflexion globale deviennent de plus en plus évidents. Mais il y a de l'espoir. L'ONU a pris des mesures positives en ce qui concerne sa capacité à maintenir la paix dans des contextes fragiles, notamment par le biais du programme de réforme du Secrétaire général.

La capacité de l'ONU à prévenir les conflits et à y répondre a été renforcée par le Fonds pour la consolidation de la paix, l'appel pluriannuel et les conseillers pour la paix et le développement. La Commission de consolidation de la paix est désormais un forum essentiel pour la coopération internationale sur les États et régions fragiles.

Il est essentiel que nous comprenions mieux l'importance de l'inclusion dans le rétablissement et la consolidation de la paix. Nous savons que nous sommes plus efficaces lorsque nous travaillons avec des partenaires régionaux sur des défis complexes, et nous savons combien il est important de s'attaquer aux facteurs des conflits avant que le premier coup de feu ne soit tiré. Dans un monde en pleine évolution, alors que nous continuons à nous adapter, nos partenariats sont notre force, l'inclusion est notre sécurité et la récompense est la paix.

Annexe 13

Déclaration de M. Lê Hoài Trung, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de diriger ce débat public sur une question pertinente et importante. Je remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs exposés éclairants.

S'il y a une impression laissée par l'année 2020, c'est que la maladie à coronavirus (COVID-19) a mis clairement en évidence la grande instabilité de notre monde et les limites de notre capacité à relever ces défis mondiaux. En janvier 2020, avant le début de la pandémie, nous partagions déjà nos inquiétudes quant à la persistance des conflits et de la violence dans de nombreuses régions du monde. Pourtant, les chocs liés à la plus grande crise sanitaire des 100 dernières années ont aggravé de nombreuses situations de conflit, en particulier en Afrique subsaharienne, dans la région des Grands Lacs, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique. La pauvreté et la faim ont augmenté pour la première fois depuis des décennies. Les crises humanitaires se multiplient, y compris celles liées aux réfugiés et aux personnes déplacées.

L'instabilité ne reste pas cantonnée à l'intérieur des frontières nationales ou régionales. Elle trouve son origine dans la pauvreté chronique, l'insécurité alimentaire et hydrique, et les changements climatiques. La politique du plus fort, la coercition unilatérale, les impositions ou les violations du droit international rendent la paix et la sécurité internationales plus fragiles que jamais.

Mais l'année 2020 n'a pas été sans espoir. L'appel à la coopération internationale et multilatérale a rarement été aussi fort et aussi clair. La paix, la coopération et le développement restent la tendance dominante, plutôt que les hostilités et l'unilatéralisme. Le maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes fragiles nécessite une approche globale, inclusive et systématique, qui couvre l'ensemble du spectre de la paix et qui est appliquée par toutes les parties prenantes concernées. Qu'il me soit permis d'insister sur plusieurs points.

Premièrement, les causes profondes des conflits et de l'instabilité doivent être au centre de toute solution à long terme. Elles doivent être abordées de manière globale. L'appropriation nationale, assortie d'un appui régional et international fort, est essentielle à la formulation de solutions efficaces et adaptées au contexte. Les pays en développement et ceux qui se trouvent dans des contextes fragiles doivent être aidés grâce à des ressources adéquates, un accès au marché et un renforcement des capacités pour faire face à des défis de plus en plus complexes.

Deuxièmement, étant donné qu'il a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit adopter des approches larges et holistiques, préserver l'unité et la réactivité, et renforcer la coordination avec les autres organes de l'ONU et les organisations régionales pour favoriser les changements sur le terrain. Le Conseil doit s'efforcer de mieux utiliser les outils à sa disposition, notamment la prévention des conflits, la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Il doit également accorder plus d'attention non seulement aux conflits mais aussi aux situations consécutives à un conflit, notamment en s'attaquant aux conséquences des conflits pour le bien-être de l'humanité et le développement durable, comme les problèmes liés aux restes explosifs de guerre.

Troisièmement, étant donné que les facteurs d'instabilité peuvent être internationaux et interconnectés, le système multilatéral, avec l'ONU en son centre, reste l'un des principaux moyens de coordonner les efforts mondiaux. Nous devons réaffirmer et renforcer les engagements à respecter la Charte des Nations Unies et

le droit international dans les relations entre États. Nous devons utiliser le rôle des organisations régionales au sein du système de gouvernance mondiale et promouvoir la coopération interrégionale dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à remédier à l'instabilité. En tant que membre du Conseil de sécurité en 2021, l'une des priorités du Viet Nam reste de promouvoir une coopération plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier celles qui s'occupent de la prévention des conflits.

« La paix est notre valeur la plus précieuse et l'essence même de notre action. ». Ce sont les mots prononcés par le Secrétaire général devant le Conseil il y a un an, lors du premier débat public de 2020 sous la présidence vietnamienne (voir S/PV.8699). Le Viet Nam comprend parfaitement les menaces qui pèsent sur la paix dans les situations d'instabilité, qu'elles surviennent avant, pendant ou après les conflits, et qu'elles découlent des nouveaux défis que représentent les changements climatiques et les pandémies ou d'autres crises internationales et régionales. En tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Conseil de sécurité, le Viet Nam est prêt à travailler avec la communauté internationale pour construire un monde meilleur et plus résilient. Espérons que 2021 verra une vigueur et une efficacité encore plus grandes dans nos efforts communs pour faire face aux défis et à l'instabilité commune.

Annexe 14

Déclaration de M. Harsh Vardhan Shringla, Secrétaire aux affaires extérieures de l'Inde

D'emblée, je remercie la Tunisie d'avoir organisé ce débat public et je salue la présence du Président de la Tunisie, S. E. M. Kaïs Saïed, en tant que Président du Conseil de sécurité. J'adresse à la Tunisie mes meilleurs vœux de succès pour la présidence du Conseil en janvier. Je remercie également le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et l'ancienne Présidente du Libéria pour leurs exposés sur ce sujet important.

Je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances pour l'attentat terroriste lâche perpétré au Niger. Cet attentat souligne une fois de plus la nécessité pour la communauté internationale de s'unir dans sa lutte contre les terroristes et leurs commanditaires.

Au fond, la précarité découle de l'absence de contrat social entre le peuple et son gouvernement ou de sa rupture. Les États précaires souffrent de déficits en matière, entre autres, de structures de gouvernance, de capacités institutionnelles et de légitimité politique, qui augmentent le risque d'instabilité et de conflit violent. Les idéologies politiques extrémistes peuvent également provoquer la rupture du contrat social, plongeant un pays dans une situation de précarité. En outre, il existe une forte corrélation entre la précarité de l'État et la pauvreté, le terrorisme, le radicalisme et l'extrémisme violent, les pandémies ou encore les comportements prédateurs des puissances régionales et des acteurs internationaux.

Les conséquences régionales de la précarité sont souvent sous-estimées. Les États précaires ont des retombées négatives directes sur les États voisins, notamment en ce qui concerne les flux de réfugiés, l'apport d'un refuge aux terroristes, la criminalité organisée, les épidémies et le trafic d'armes, entre autres. Les changements climatiques, le manque d'eau et les guerres pour les ressources ajoutent de nouvelles dimensions à la complexité existante.

Bien que la démocratie gagne incontestablement du terrain en Afrique, en particulier grâce à des transferts de pouvoir pacifiques, les pays africains, en particulier ceux du Sahel, de l'Afrique centrale et de la Corne de l'Afrique, restent confrontés à des défis complexes. Les principaux facteurs déterminants sont l'instabilité politique chronique, la faiblesse des structures de gouvernance, les faiblesses institutionnelles, les divisions ethniques et la présence de groupes terroristes et armés. La surexploitation de ressources en diminution, principalement dans le bassin du lac Tchad et la région des Grands Lacs, aggrave également les problèmes. Le conflit libyen et l'instabilité qui en résulte continuent d'avoir des retombées négatives sur les voisins de la Libye. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a fait qu'aggraver la situation dans certains pays.

Le débat d'aujourd'hui est l'occasion de réfléchir aux situations précaires, en particulier sur le continent africain. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, ne manquons pas de reconnaître que l'héritage du colonialisme constitue la base fondamentale des instabilités qui rongent actuellement le continent africain.

Deuxièmement, nous ne devons pas mettre toutes les questions de précarité dans le même panier. Nous nous préoccupons avant tout des situations qui touchent directement le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Troisièmement, on ne soulignera jamais assez l'importance du plein respect du principe de l'appropriation nationale. Nous devons reconnaître la primauté des gouvernements et de l'appropriation nationale pour ce qui est de recenser et de déterminer les priorités, les stratégies et les activités axées sur la pérennisation de la paix.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit rester respectueux de l'approche régionale adoptée par les pays, en collaboration avec les organisations régionales, pour relever les défis communs. L'Union africaine a un rôle de premier plan à jouer dans la consolidation de la paix et dans la reconstruction après les conflits en Afrique. La collaboration entre l'ONU et l'Union africaine et les organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, a donné des résultats positifs. Le Cadre politique de reconstruction post-conflit en Afrique, qui s'inspire des enseignements tirés des erreurs du passé ainsi que des pratiques optimales, propose un plan de progression vers une paix et un développement durables. Les dirigeants africains ont déjà pris des initiatives importantes, telles que la création du Groupe de haut niveau sur les États fragiles, pour répondre aux besoins des pays de manière souple et rapide.

Cinquièmement, nous devons veiller à ce que l'ONU et ses présences sur le terrain, ses opérations de maintien de la paix et ses missions politiques spéciales, soient dotées des mandats et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre une vision globale de la paix et de la sécurité. Ayant beaucoup contribué au maintien de la paix des Nations Unies en Afrique pendant six décennies, nous avons vu comment les missions de maintien de la paix ont du mal à exécuter des mandats ambitieux. Les missions de maintien de la paix doivent avoir une stratégie de sortie claire et bien pensée.

Sixièmement, il importe d'appuyer activement le programme de reconstruction après les conflits de l'Afrique. À cet égard, les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix doivent être renforcés. Elle doit s'efforcer de donner la priorité aux efforts de l'ONU et de coordonner le rôle des institutions financières internationales, du secteur privé et des organisations de la société civile.

Septièmement, l'on n'a pas encore suffisamment évalué et pris en compte le rôle de la technologie, en particulier la technologie numérique, pour améliorer les services publics, promouvoir la transparence de la gouvernance et élargir le rayon d'action de la démocratie, des droits de l'homme et de la sensibilisation aux questions de genre. La COVID-19 nous a apporté des ennuis sans précédent, mais nous a aussi aidés à faire les choses différemment. Nous devons tenir compte de la technologie à visage humain dans ce mélange.

Enfin, l'Afrique est aujourd'hui confrontée à de graves difficultés engendrées par la montée du terrorisme, en particulier dans le Sahel et dans la Corne de l'Afrique. À cet égard, des initiatives telles que la Mission de l'Union africaine en Somalie, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et la Force multinationale mixte ont besoin d'un appui plus solide de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

Dans une perspective plus large, le Conseil doit tenir compte du fait que, bien que plus de la moitié des questions nationales inscrites à l'ordre du jour du Conseil concernent l'Afrique, le continent africain n'a même pas une seule voix parmi les membres permanents pour défendre ses intérêts. Nous devons corriger cette anomalie historique et appuyer collectivement le Consensus d'Ezulwini.

Les liens entre l'Inde et l'Afrique se sont tissés au fil des siècles. Des liens de longue date fondés sur le commerce et la diaspora à travers l'océan Indien, un même passé colonial et nos défis communs en matière de développement ont façonné les relations de l'Inde avec l'Afrique. L'Inde a collaboré avec des partenaires africains pour éliminer les fléaux du colonialisme et de l'apartheid. Nous avons travaillé ensemble en faveur d'un système de gouvernance mondiale plus juste, notamment un ordre économique mondial plus équitable. Nous avons travaillé ensemble sur un programme de développement au profit de nos peuples.

Dans le cadre de son partenariat de développement avec l'Afrique, l'Inde a tendu la main à 43 pays africains ; nous avons exécuté 189 projets de développement dans 37 pays africains ; et environ 77 projets sont en cours d'exécution, pour un montant total de 12,86 milliards de dollars. Au troisième Sommet du Forum Inde-Afrique, qui s'est tenu en 2015, l'Inde a annoncé l'octroi de 10 milliards de dollars de lignes de crédit et de 600 millions de dollars d'aide aux pays africains. Dans le cadre de notre participation à l'Alliance solaire internationale, nous avons engagé 1,7 milliard de dollars sous forme de prêts concessionnels pour des projets solaires, notamment en Afrique. L'Inde a offert 50 000 bourses d'études à des étudiants africains.

Nous participons activement au renforcement des capacités des forces de sécurité dans plusieurs pays d'Afrique. La formation à la lutte anti-insurrectionnelle et anti-terroriste est l'un des domaines importants de nos programmes de formation en matière de défense.

Nos liens sont également le produit de nouveaux partenariats dans le domaine numérique. Des institutions et des hôpitaux indiens de premier plan ont été reliés à 16 pays africains pour offrir des services de télé-enseignement et de télé-médecine par l'intermédiaire des portails e-Vidya Bharati et e-Arogya Bharati.

L'Inde a fourni des médicaments essentiels à plusieurs pays d'Afrique pour les aider à lutter contre la pandémie de COVID-19. Nous avons également répondu à l'appel du Secrétaire général et modernisé nos hôpitaux des missions de maintien de la paix en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud au plus fort de la pandémie.

L'Inde a toujours appuyé l'esprit d'entreprise et l'accès aux marchés de l'Afrique. L'Inde a été le premier pays en développement à offrir aux pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, dont bénéficient depuis des années 33 pays d'Afrique. L'Inde est la troisième destination d'exportations de l'Afrique. Les entreprises indiennes ont investi plus de 54 milliards de dollars en Afrique et créé des centaines de milliers d'emplois. L'Inde accorde également un allègement de la dette aux pays africains dans le cadre d'une initiative du Groupe des Vingt.

L'Inde se félicite de l'évolution et de l'essor de l'Afrique en tant que facteur clef dans le monde contemporain. Nous sommes déterminés à appuyer les pays africains dans cette entreprise, conformément aux priorités africaines et sans conditions. Cela est conforme aux 10 principes directeurs de l'attachement de l'Inde à l'Afrique, tels qu'énoncés par le Premier Ministre Narendra Modi dans son discours au Parlement ougandais en juillet 2018. L'Inde continuera de soutenir les aspirations de l'Afrique et d'œuvrer en faveur de l'autonomisation de l'Afrique pour lui garantir un avenir fondé sur les principes d'inclusion, de durabilité, de transparence et de développement socioéconomique, dans la dignité et le respect.

Annexe 15**Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

La Chine félicite la Tunisie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et se réjouit que le Président Saïed et le Premier Ministre Mechichi président la réunion d'aujourd'hui. Je remercie également de leurs importants exposés le Secrétaire général António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et l'ancienne Présidente du Libéria, M^{me} Johnson-Sirleaf.

L'année 2020, qui vient de s'achever, a été une année extraordinaire au cours de laquelle la propagation de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) a déclenché une crise mondiale, exposant de nombreuses vulnérabilités dans les systèmes de gouvernance mondiaux et nationaux. La pandémie, associée à des facteurs tels que l'unilatéralisme, les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, la criminalité transfrontalière et le terrorisme, a posé des défis sans précédent qui se renforcent mutuellement, à la paix et au développement dans le monde, et dont les pays africains ont fait les frais.

Tout au long de cette année mouvementée, nous avons ressenti plus que jamais que tous les pays étaient interdépendants et partageaient un destin commun. Nous croyons plus fermement que jamais à l'importance d'adhérer au multilatéralisme et de coopérer pour relever les défis qui se présentent. Il y a plus de raisons que jamais de soutenir l'ONU pour qu'elle joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la réalisation du développement commun. En ce qui concerne le sujet à l'examen aujourd'hui, je voudrais développer les trois points suivants.

Premièrement, il faut renforcer la confiance et œuvrer de concert pour lutter contre la pandémie, qui reprend de plus belle, et l'unité dans la lutte contre celle-ci est la priorité absolue de la communauté internationale. Tous les pays doivent défendre la suprématie de la vie humaine, respecter la science, travailler main dans la main pour faire progresser la coopération internationale dans la lutte contre la pandémie et renforcer la prévention et le contrôle communs afin de surmonter la pandémie le plus rapidement possible.

Nous devons promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2532 (2020) et l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, renforcer les efforts de médiation, encourager le dialogue et le règlement politique des différends afin de créer un contexte politique et des conditions de sécurité favorables à la lutte des pays contre la pandémie.

Il faut continuer à aider activement les pays et les régions qui en ont besoin à lutter contre la pandémie afin de garantir que les vaccins soient équitablement distribués en tant que bien public mondial, notamment au profit des pays en développement.

Dans le contexte de cette crise mondiale de santé publique, la Chine a participé activement à la réponse mondiale à la pandémie et l'a appuyée. Elle a lancé la plus grande opération humanitaire de l'histoire, a distribué des fournitures pour lutter contre la pandémie à plus de 150 pays et 10 organisations internationales, a envoyé des équipes d'experts médicaux dans 16 pays africains et a établi des mécanismes de coopération avec des hôpitaux dans 42 pays africains. Le projet de construction du siège des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, assisté par la Chine, a débuté récemment avec la pose des fondations. La Chine est le premier pays à avoir promis de faire du vaccin un bien public mondial, et elle tiendra sa promesse en aidant les pays en développement à accéder à des vaccins abordables.

Deuxièmement, nous devons multiplier les investissements pour améliorer la résilience du développement. Le sous-développement est à l'origine de nombreux problèmes, en particulier dans les pays et régions touchés par des conflits. Accroître les investissements dans le domaine du développement pour renforcer les maillons faibles de l'économie et de la société est un moyen fondamental d'éliminer les différents facteurs de risque, de jeter des bases solides pour la paix et de parvenir à une stabilité à long terme.

La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se heurte actuellement à de nouveaux obstacles considérables. Les pays en développement sont confrontés à de nombreuses difficultés, qui menacent de creuser encore le fossé entre le Nord et le Sud. La communauté internationale doit prendre davantage conscience de l'urgence de la situation en abordant les questions de développement et en promouvant la mise en œuvre du Programme 2030 d'une manière globale, équilibrée et énergique. Il convient d'accorder une grande importance aux efforts menés dans le domaine de la consolidation de la paix, afin d'aider les pays sortant d'un conflit à formuler des stratégies de développement indépendantes, à renforcer les capacités de leur gouvernement, à établir un consensus social et à s'engager sur la voie d'un développement durable qui corresponde à leur situation nationale.

Nous devons concentrer nos efforts sur l'élimination de la pauvreté afin d'empêcher que les gains obtenus dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté mondiale ne soient perdus. Il faut aider les pays en développement à réorienter leurs ressources de développement vers l'éducation, la santé et la construction d'infrastructures, entre autres domaines ; à promouvoir la reconstruction socioéconomique ; et à renforcer leurs capacités en matière de développement durable.

Tout compte fait, les changements climatiques sont une question de développement. La Chine fera face avec fermeté et responsabilité aux changements climatiques, en s'efforçant d'atteindre le pic des émissions de dioxyde de carbone d'ici 2030 et de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2060. Nous espérons que tous les pays, notamment tous les membres du Conseil de sécurité, en particulier les pays développés, prendront également des mesures concrètes pour promouvoir conjointement la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Troisièmement, nous devons défendre le multilatéralisme et tirer parti du rôle important de l'ONU. L'Organisation incarne l'aspiration et la détermination des peuples du monde entier à s'entraider dans un esprit de solidarité et à construire ensemble un avenir meilleur. Face aux défis mondiaux de plus en plus complexes et graves, aucun pays ne peut agir seul. La réalisation d'une plus grande unité et de progrès sous le drapeau de l'ONU est notre seul recours pour faire face aux diverses incertitudes et vulnérabilités auxquelles nous sommes confrontés et y remédier.

Nous nous devons de réaffirmer notre attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, de préserver scrupuleusement le système international, avec l'ONU en son centre, de maintenir l'ordre international fondé sur le droit international, de remplir nos obligations en tant qu'États Membres, de renforcer les capacités de l'ONU et des institutions internationales et d'aider l'Organisation à jouer un rôle central de coordination dans les affaires internationales.

Nous devons promouvoir le renforcement et l'amélioration du système de gouvernance mondiale ; respecter le principe de vastes consultations, de contributions conjointes et de bénéfices partagés ; remédier de manière intégrée aux menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité ; et accorder une plus grande place aux nouveaux défis, tels que la santé publique et les changements climatiques, dans les préoccupations de la communauté internationale, afin de trouver des solutions plus équitables, plus efficaces et plus durables.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au vu de la situation actuelle, il doit redoubler d'efforts pour promouvoir le processus de règlement politique, intensifier ses missions de bons offices et ses efforts de médiation et mieux s'acquitter des responsabilités que lui impose la Charte des Nations Unies. Nous devons accorder une plus grande attention aux questions africaines en augmentant les investissements en Afrique et en soutenant les efforts déployés par l'Union africaine et les pays africains pour parvenir à la paix. Compte tenu des divers risques et défis complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de sécurité, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales concernées doivent remplir leurs fonctions respectives, renforcer leur collaboration et créer des synergies.

Le processus de réalisation de la paix et de la sécurité – aspiration éternelle de l'humanité – s'accompagne de nombreux défis complexes. La Chine est prête à collaborer avec d'autres pays du monde entier pour brandir la bannière du multilatéralisme et œuvrer de concert à la construction d'un foyer pacifique, prospère et magnifique sur terre.

Annexe 16

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord présenter nos condoléances au Niger pour les attaques terroristes dévastatrices qui ont été perpétrées ce week-end dans l'ouest du pays.

Je m'associe aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, ainsi que nos intervenants pour avoir partagé leurs points de vue. L'Estonie attache une grande importance à ce sujet, en particulier à la question de la prévention du déclenchement des conflits. Le Conseil de sécurité doit traiter les causes, et pas seulement les symptômes, une fois que la violence a éclaté. Pour ce faire, il importe d'adopter une vision globale, en tenant compte de l'interdépendance entre la sécurité et le développement durable. L'Estonie est conscient de ce lien, et nous sommes fiers d'appartenir à l'Union européenne, qui est le plus grand donateur d'aide au monde, dont l'Afrique est le premier bénéficiaire. On peut accomplir beaucoup en travaillant en étroite collaboration avec les organisations régionales, telles que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour s'attaquer aux facteurs de précarité.

Je voudrais souligner trois éléments que l'Estonie considère comme importants dans les contextes précaires.

Premièrement, les changements climatiques n'aggravent pas seulement les conflits existants, mais contribuent également à l'apparition de nouveaux conflits. L'Estonie estime qu'il incombe au Conseil de prendre au sérieux les menaces contre la paix et la sécurité liées aux changements climatiques. Nous espérons qu'en 2021, le Conseil de sécurité pourra enfin adopter un projet de résolution thématique sur le climat et la sécurité ; demander au Secrétaire général de faire rapport sur les conséquences des changements climatiques sur la sécurité internationale ; et donner des mandats robustes aux missions qu'il autorise qui sont concernées par cette question. Par exemple, l'expert en climatologie nommé à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie est un bon début, mais nous devons aller plus loin, car il reste encore beaucoup à faire à cet égard.

Deuxièmement, l'état de droit, l'accès à la justice et les droits de l'homme sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes précaires. Comme l'a rappelé le Secrétaire général dans son appel à l'action en faveur des droits humains, il existe une corrélation bien établie entre l'exercice des droits humains et l'attachement d'une société à ces droits d'une part, et la résilience de cette société face aux crises d'autre part. Dans le même temps, si l'on veut que les communautés soient pacifiques et résilientes, il est indispensable de reconnaître les violations passées et présentes, et d'accorder des réparations aux victimes. Les capacités des États doivent également être renforcées pour faire face aux conflits intercommunautaires et promouvoir les efforts de réconciliation. Le Conseil de sécurité doit accorder l'attention voulue à tous ces aspects dans les mandats pertinents qu'il autorise.

Troisièmement, un antidote important à la précarité est l'inclusivité. Il est essentiel d'inclure les personnes appartenant à des groupes marginalisés, en particulier les femmes et les filles. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les progrès que nous avons accomplis en matière d'égalité des sexes connaissent des reculs au niveau mondial, et nous ne pouvons tout simplement pas nous le permettre. Les données suggèrent que les sociétés où l'égalité des sexes est garantie sont en général plus pacifiques. De même, nous savons que les accords de paix sont plus durables lorsque les femmes y sont largement associées. En outre, il

faut redoubler d'efforts pour gagner la confiance des jeunes. Le Conseil doit veiller à ce que tous les mandats pertinents qu'il autorise comprennent des dispositions solides sur ces aspects.

Étant donné le rôle unique du Conseil de sécurité dans le monde, il lui incombe de s'adapter constamment aux temps qui changent. Il doit notamment être prêt à examiner de nouveaux sujets que nous considérons désormais comme faisant partie de la paix et de la sécurité ; être disposé à utiliser de nouveaux outils pour faire face aux problèmes émergents ; et réexaminer ses pratiques actuelles afin de s'assurer qu'elles sont les plus efficaces. L'Estonie souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et nous espérons vivement que cette année sera fructueuse, et qu'ensemble, nous nous attacherons à contribuer à l'amélioration des travaux du Conseil. Intensifions notre action en 2021 et faisons tous en sorte que le Conseil de sécurité soit une institution qui donne de l'espoir au monde, qui prévient les souffrances humaines et qui offre des solutions aux problèmes les plus urgents auxquels l'humanité est confrontée.

Annexe 17

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Nous saluons la participation à la réunion d'aujourd'hui du Président de la République tunisienne, Kaïs Saïed, et nous remercions pour leurs exposés le Secrétaire général, António Guterres ; le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat ; et l'ancienne Présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf .

Bien entendu, nous présentons nos condoléances au Niger pour l'attentat terroriste odieux et dévastateur qui a eu lieu le 2 janvier.

Le thème de cette réunion, à savoir les difficultés du maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes précaires, est un sujet très vaste. Je pense que tout le monde sera d'accord avec moi pour dire qu'il s'agit d'un sujet de discussion pertinent non seulement au Conseil de sécurité, mais aussi dans d'autres organes de l'ONU. Le rôle principal dans le traitement des problèmes qui ne sont pas directement liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être joué par les instances qui disposent des compétences spécialisées et des outils nécessaires pour élaborer des solutions durables.

En même temps, la coopération et les synergies entre les divers organes de l'ONU peuvent être utiles, mais seulement lorsque elles sont appropriées et acceptées par tous les États Membres. Il est également important d'éviter que les efforts déployés par les différentes structures de l'ONU ne fassent double emploi.

La note de cadrage préparée pour la présente réunion (S/2020/1296, annexe) indique à juste titre que certains facteurs d'instabilité ne relèvent pas de la compétence du Conseil de sécurité. La lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions ainsi que d'autres questions environnementales nécessitent des mesures concrètes sur la base des outils du système des Nations Unies pour le développement et des décisions prises dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Chaque organe de l'ONU doit agir dans le strict respect de son mandat. Par exemple, une action efficace dans le domaine du développement contribuera à la réalisation des objectifs concrets des missions des Nations Unies sur le terrain, conformément aux mandats du Conseil.

La dégradation de l'environnement, notamment en raison des changements climatiques, peut entraver le développement socio-économique, ce qui peut être un facteur de déstabilisation, en particulier en ce qui concerne les États africains. Les questions environnementales doivent toutefois être examinées au cas par cas, en tenant dûment compte des spécificités de chaque situation.

Il importe également de prévenir l'exploitation illégale des ressources naturelles de l'Afrique, notamment par des acteurs extérieurs qui exploitent la situation socioéconomique difficile pour faire pression sur les gouvernements dans leur propre intérêt. La gestion durable des ressources naturelles, y compris les forêts, l'eau et les terres, et la fourniture d'une assistance appropriée aux États vulnérables permettront d'éviter que les questions environnementales n'entraînent des tensions sociales.

Nous ne nions pas qu'il existe des liens étroits entre les questions de développement, de climat et de droits de l'homme et les menaces contre la paix et la sécurité dans certains pays. Cependant, nous nous opposons à ce que ces liens soient automatiquement considérés comme des facteurs universels de conflit. Nous

sommes convaincus que les efforts de la communauté internationale dans ce domaine ne doivent pas se fonder sur des interprétations arbitraires de ce que l'on appelle les signes avant-coureurs de crise. Cela pourrait entraîner des abus. La prévention et le règlement des crises, ainsi que la consolidation de la paix, ne doivent pas servir de prétexte à des ingérences extérieures, notamment dans le but de renverser des gouvernements légitimes ou de faire pression sur eux.

Mais un facteur qui aggrave sans aucun doute ces situations déjà fragiles, c'est l'imposition de mesures coercitives unilatérales et de sanctions illégales qui contournent le Conseil de sécurité. Nous en parlons constamment, et nous ne sommes pas les seuls à le faire. Certains de nos partenaires, cependant, choisissent de négliger ou de minimiser les dommages évidents causés par ces mesures illégales. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général, qui demande la levée des sanctions unilatérales, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

C'est aux États qu'il incombe au premier chef de répondre aux problèmes de sécurité sur leur territoire. Le rôle de l'ONU et de la communauté internationale doit être de leur apporter un appui ciblé en fonction de leurs priorités nationales.

Nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général à renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Les défis auxquels est confronté le continent africain exigent de combiner les efforts et de tirer parti des avantages comparatifs de ces deux organisations. Nous considérons qu'il est important d'utiliser plus activement le potentiel des organisations régionales pour résoudre les conflits sur le continent, étant donné leur meilleure compréhension de la situation dans leur domaine de responsabilité.

Annexe 18**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier le Président Saïed et la délégation de son pays d'avoir organisé ce débat public. Il s'agit d'une question qui arrive à point nommé alors que nous entamons une nouvelle année de travail au sein du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et l'ancienne Présidente du Libéria pour leurs exposés approfondis de ce matin.

Les États fragiles se caractérisent souvent par leur vulnérabilité aux conflits armés, à la violence à grande échelle ou à d'autres formes d'instabilité, ainsi que par leur incapacité à gérer les menaces transnationales. La fragilité peut résulter d'une gouvernance inefficace et irresponsable, d'une faible cohésion sociale, ou d'institutions et de dirigeants corrompus qui ne respectent pas les droits de l'homme.

Les États fragiles sont particulièrement exposés à la violence déstabilisatrice et aux conflits armés. La montée des activités terroristes et de l'extrémisme violent les rend encore plus vulnérables. La pandémie de maladie à coronavirus a exacerbé cette fragilité, affaibli la santé publique, contribué au chômage de masse, menacé la sécurité alimentaire, accru la violence contre les femmes et renforcé, voire créé, des divisions politiques et sociales.

Au sein des États fragiles, la faiblesse des institutions, la corruption, le recul du respect de l'état de droit et l'autoritarisme augmentent les risques de conflits violents et d'instabilité à long terme et ouvrent la porte à de nouveaux cycles de subversion et de violence politiques. À l'extérieur, des acteurs malveillants cherchent à transformer l'instabilité en arme contre d'autres États. Ainsi, l'Iran sape la stabilité de ses voisins en utilisant des États fragiles ou des agents non étatiques comme supplétifs, contribuant à des conflits prolongés et à des crises humanitaires complexes.

La précarité et les conflits ont donné lieu à des niveaux historiques de déplacement et de besoins humanitaires. On estime aujourd'hui à 51 millions le nombre de personnes déplacées dans le monde, tandis que le nombre de réfugiés a doublé pour atteindre 20 millions de personnes. Les besoins humanitaires continuent d'être chaque année supérieurs de plusieurs milliards de dollars aux ressources disponibles, et, en 2021, un nombre record de personnes – au moins 235 millions – auront besoin d'une aide humanitaire.

Pour ces raisons, nous devons aider les États fragiles à améliorer leur stabilité interne, pour éviter qu'ils ne deviennent des États en faillite. Chacun de nous a un rôle essentiel à jouer, car les problèmes des États fragiles ne restent pas à l'intérieur de leurs frontières. Les États fragiles peuvent exporter leur précarité chez leurs voisins, car la violence, la pollution et d'autres problèmes similaires ne s'arrêtent pas aux frontières et peuvent menacer la paix et la sécurité internationales au sens large.

Nous devons préciser le rôle du Conseil de sécurité dans le traitement des conflits et de la précarité des États. Les missions des Nations Unies qui opèrent dans des situations d'urgence complexes ou de conflit ne doivent pas être politisées. Nous devons au contraire nous efforcer de les rendre plus efficaces. Il faut pour cela fournir une aide humanitaire fondée sur des principes, plus rapidement et plus efficacement, grâce à un meilleur partage des charges et à une meilleure coordination de nos efforts humanitaires, de développement et de maintien de la paix.

Les États-Unis ont réaffirmé leur engagement à prévenir les conflits et à lutter contre la précarité par le biais du Global Fragility Act de 2019 et de la stratégie pour prévenir les conflits et promouvoir la stabilité récemment lancée par les

États-Unis. Cette importante stratégie place les solutions locales, l'appropriation et la responsabilité au cœur de l'approche des États-Unis pour prévenir les conflits, stabiliser les zones touchées par des conflits, promouvoir les partenariats pour une stabilité à long terme, et renforcer la résilience et l'autonomie des États.

Les États-Unis sont en faveur de solutions politiques locales pour remédier aux facteurs politiques qui causent la précarité, et nous ciblons notre aide étrangère en conséquence. Soixante-dix pour cent de toute l'aide fournie par l'Agence des États-Unis pour le développement international est attribuée à des États fragiles, ce qui représente environ 50 % de toute l'aide extérieure des États-Unis.

Au cours des cinq dernières années, les États-Unis ont consacré environ 30 milliards de dollars d'aide extérieure aux 15 pays les plus fragiles, comme l'a confirmé l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En novembre, l'OCDE a félicité les États-Unis pour leur rôle de premier plan dans la lutte contre la corruption transnationale, qui nuit à la bonne gouvernance et à la réactivité des institutions étatiques. Les États-Unis continueront à jouer un rôle de premier plan dans la fourniture de cette assistance, et nous nous félicitons des efforts accrus de nos partenaires à cet égard. Nous continuerons à encourager d'autres gouvernements à contribuer aux efforts collectifs pour lutter contre les crises complexes et la précarité.

Les pays où les inégalités de genre sont plus marquées sont plus vulnérables aux conflits. Nous accordons donc la priorité à une participation effective des femmes aux efforts de prévention et de règlement des conflits. Le leadership mondial et l'engagement des États-Unis sur cette question ont été démontrés lorsque le Président Trump a signé le Women, Peace and Security Act de 2017, suivi par la publication par l'Administration de notre stratégie audacieuse et innovante sur les femmes, la paix et la sécurité en juin 2019. La nouvelle stratégie des États-Unis pour prévenir les conflits et promouvoir la stabilité intègre les principes concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les éléments des processus de planification nationale et régionale.

Les opérations de maintien de la paix sont un outil essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité internationales et pour créer un environnement permettant aux États de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Dans le cadre de nos efforts pour contribuer à la lutte contre la précarité, les États-Unis restent les premiers contributeurs mondiaux aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, prenant en charge 25 % du budget du maintien de la paix de l'Organisation.

Je remercie à nouveau la Tunisie d'avoir organisé ce débat. Le mandat du Conseil de sécurité visant à faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales, y compris les menaces découlant de conflits intra-étatiques, signifie que nous devons être prêts à aborder ces questions en termes pratiques, au-delà de ces débats utiles. Nous devons traduire nos paroles en actes ; nous nous réjouissons de travailler avec tous les acteurs concernés à cette fin.

Annexe 19

Déclaration de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pour commencer, nous tenons à féliciter la Tunisie, pays membre du Mouvement des pays non alignés, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à la Tunisie d'avoir organisé ce débat public et d'avoir présenté une note de cadrage sur le sujet (S/2020/1296, annexe).

Nous souhaitons la bienvenue à tous les membres nouvellement élus du Conseil de sécurité – l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège – et leur souhaitons beaucoup de succès. Nous remercions également la République dominicaine, l'Indonésie, l'Afrique du Sud, l'Allemagne et la Belgique pour leurs contributions aux travaux du Conseil pendant leur mandat.

La promotion et la pérennisation de la paix internationale est une question essentielle pour le Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement et ses États membres ont toujours été contre la guerre et en faveur de la paix.

À la dix-huitième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue les 25 et 26 octobre 2019 à Bakou, sur le thème « Soutenir les principes de Bandung pour apporter une réponse concertée et adéquate aux problèmes du monde contemporain », les chefs d'État et de gouvernement des États membres ont réaffirmé la validité des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des principes et normes du droit international, qu'ils ont jugés indispensables pour préserver et promouvoir la paix et la sécurité, l'état de droit, le développement économique et le progrès social, ainsi que l'exercice par chaque personne de tous ses droits humains.

Le Mouvement réaffirme et souligne sa position de principe et sa détermination à promouvoir le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment celles du Conseil de sécurité.

Le Mouvement des pays non alignés s'engage à soutenir et à promouvoir les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les principes et normes du droit international, notamment ceux qui ont trait à l'intégrité territoriale des États et à l'inviolabilité de leurs frontières internationales, à l'inadmissibilité du recours à la force, à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, et au droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère et sous domination coloniale ou étrangère.

Tout État a le devoir de s'abstenir, dans ses relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout autre État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force constitue une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies et ne doit jamais être utilisé comme moyen de règlement des problèmes internationaux.

Les États membres du Mouvement soulignent avec insistance qu'il importe de prendre des mesures efficaces pour neutraliser les actes d'agression ou autres perturbations de la paix ainsi que pour défendre, promouvoir et encourager le règlement pacifique des différends internationaux, d'une manière qui ne compromette ni la paix et la sécurité internationales ni la justice.

Le Mouvement dénonce les mesures coercitives unilatérales qui sont prises contre des États Membres sans être autorisées par le Conseil de sécurité de l'ONU conformément à la Charte, ou qui sont incompatibles avec les principes du droit international ou de la Charte des Nations Unies, et en exige l'abrogation. Ces mesures sont illégales, ont des incidences extraterritoriales, violent les droits de la personne et empêchent le plein développement économique et social des peuples qui y sont soumis.

Nous soulignons le rôle important que joue la Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal de l'ONU, en favorisant et encourageant le règlement des différends internationaux par des voies pacifiques, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et du Statut de la Cour. Le Mouvement demande instamment au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux autres organes de l'ONU et à ses institutions spécialisées dûment autorisées de recourir davantage à la Cour internationale de Justice, dans le cadre de leurs activités, pour obtenir des avis consultatifs et des interprétations du droit international.

Le Mouvement, fidèle à son engagement de consolider son rôle de force antiguerre et éprise de paix, réaffirme sa détermination à œuvrer à l'avènement d'un monde pacifique et prospère et d'un ordre mondial juste et équitable. Nous réitérons également notre intention de promouvoir un monde multipolaire, par le renforcement de l'ONU et des processus multilatéraux, qui sont indispensables pour défendre les intérêts de nos nations et de l'humanité tout entière.

Je voudrais conclure ma déclaration avec les observations suivantes à titre national.

Dans nos nombreuses déclarations et communications, nous n'avons cessé d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les défis découlant du conflit non résolu entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, en soulignant notamment que la paix, la sécurité et le développement ne sont possibles que si l'on s'attaque aux conséquences de l'agression arménienne, si ses forces armées se retirent complètement des territoires occupés de l'Azerbaïdjan, et si le droit au retour des personnes déplacées est garanti.

En 1993, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993). Ces quatre résolutions condamnent l'usage de la force contre l'Azerbaïdjan et l'occupation de ses territoires ; réaffirment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan ; affirment l'inviolabilité des frontières internationales et l'inadmissibilité de l'emploi de la force aux fins d'acquisition de territoire ; et exigent le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces d'occupation arméniennes de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

Néanmoins, l'Arménie n'a pas appliqué les résolutions pertinentes, et les efforts de médiation menés dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe n'ont donné aucun résultat. Au contraire, l'Arménie a eu recours à la force militaire pour occuper les territoires de l'Azerbaïdjan et n'a jamais participé à des négociations de bonne foi. Au lieu de cela, tous ses efforts se sont concentrés sur la consolidation de l'occupation et la colonisation des territoires saisis. En outre, l'Arménie a eu recours à plusieurs reprises à des provocations armées sur le terrain, qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils et le personnel militaire azerbaïdjanais.

Le 27 septembre, l'Arménie a commis un nouvel acte d'agression, soumettant les positions des forces armées azerbaïdjanaises le long de la ligne de front et les zones peuplées adjacentes en Azerbaïdjan à des tirs intensifs. Le combat qui s'ensuivit dura 44 jours.

Suite au succès de la contre-offensive lancée par les forces armées azerbaïdjanaises dans l'exercice de leur droit de légitime défense, les districts de

Fuzouli, Gubadly, Jebrayil et Zanguilan, la ville de Chouchaet plus de 300 villes et villages azerbaïdjanais ont été libérés de l'occupation et l'Arménie a été contrainte de se désengager.

La déclaration formulée en novembre par le Président de la République d'Azerbaïdjan, le Premier Ministre de la République d'Arménie et le Président de la Fédération de Russie a mis fin au conflit armé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui durait depuis près de trois décennies. L'application de cet accord a entraîné la cessation de toutes les activités militaires et la fin de l'occupation des districts d'Aghdam, de Kelbajar et de Latchin en Azerbaïdjan.

Les nouvelles réalités sur le terrain offrent une occasion exceptionnelle de consolider la paix et la stabilité, de restaurer la coexistence pacifique, et de promouvoir le développement et la coopération mutuellement bénéfique dans la région. La fin de l'agression et de l'occupation marque le triomphe de la justice et du droit international. Elle souligne à nouveau la nécessité pour les États de respecter strictement leurs obligations internationales, et démontre l'importance cruciale de la coopération avec les acteurs régionaux pour ce qui est des questions de paix et de sécurité.

Annexe 20**Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Mission tunisienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je remercie également le Président de la République tunisienne, S. E. M. Kaïs Saïed, de présider ce débat, ainsi que les intervenants pour leurs remarques perspicaces.

La fragilité et le conflit évoluent généralement en suivant un mouvement circulaire. Si la fragilité est souvent à l'origine des conflits, les facteurs de fragilité non résolus et non traités ont tendance à exacerber leur impact. Chercher à régler des conflits sans tenir compte de ces facteurs peut entraîner une reprise de ces conflits.

Quels sont les facteurs qui conduisent à la fragilité ? Notre expérience en tant que contributeur aux missions de maintien de la paix en Afrique nous a montré qu'il existe de nombreux facteurs différents, parmi lesquels la pauvreté chronique ; des institutions nationales faibles et inefficaces ; la discrimination et des inégalités systématiques ; l'exploitation illégale des ressources naturelles par des entités internes et externes ; la violence ; la criminalité organisée ; le terrorisme ; et l'extrémisme violent. De plus, ces facteurs sont interconnectés, et ils ont récemment été exacerbés par la pandémie.

À ce titre, le maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes précaires, comme en Afrique, exige des investissements durables dans la paix, notamment en s'attaquant aux menaces contre la paix grâce à une action concertée et des processus inclusifs, durables et conduits par les pays eux-mêmes. Cela est particulièrement important dans les situations consécutives à un conflit, dans lesquelles les institutions nationales souffrent de graves déficits de confiance et où la reprise économique dépend fortement de la coopération internationale.

Pour autant, ces efforts ne nécessitent pas de nouveau cadre politique ou de nouvelles approches. Il faut plutôt renforcer la notion de pérennisation de la paix et sa mise en œuvre, tel qu'elle est reflétée dans les résolutions jumelles pertinentes (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale). À cet égard, nous souhaitons faire les remarques suivantes.

Premièrement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit rester le principal outil pour s'attaquer aux facteurs d'instabilité. Les objectifs de développement durable visent à couvrir tous les aspects de la vie humaine en créant une société inclusive qui ne laisse personne de côté. Dans une telle société, la violence et les conflits ne seraient plus rentables.

Deuxièmement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de tous les facteurs de conflit pour briser les cycles de violence. Il faut pour cela que les gouvernements adoptent des politiques et des mesures visant à favoriser l'émancipation économique des individus et l'autonomisation des institutions nationales.

Troisièmement, les premiers signes d'instabilité doivent être pris en compte. La discrimination systématique fondée sur la race, la religion et d'autres identités conduit souvent à la violence et à des situations humanitaires. Nous devons traiter les symptômes avant qu'ils ne prennent le dessus.

Quatrièmement, toutes les entités compétentes des Nations Unies ont la responsabilité d'appuyer collectivement les gouvernements nationaux dans leur quête d'une paix durable. À ce titre, leurs efforts doivent être cohérents, coordonnés et adaptés, et tenir compte du contexte socioculturel des pays touchés par un conflit et de leurs besoins spécifiques. La coopération avec les organisations régionales, et l'Union africaine en particulier, profiterait à toutes les parties prenantes.

Cinquièmement, la participation de toutes les composantes de la société, en particulier des femmes et des jeunes, à la consolidation de la paix est indispensable. La société civile, les milieux d'affaires et d'autres organisations nationales et locales jouent un rôle essentiel à cet égard.

Sixièmement, les missions de maintien de la paix et de stabilisation des Nations Unies peuvent contribuer à remédier à certains facteurs d'instabilité dans les pays touchés par un conflit en protégeant les civils et en appuyant le renforcement des institutions et des capacités, grâce à des mandats adéquats et aux ressources correspondantes.

Enfin, il convient de garantir un financement durable, adéquat et prévisible pour appuyer les initiatives visant à remédier à l'instabilité des pays africains touchés par un conflit.

Annexe 21

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Belgique remercie S. E. M. Kaïs Saïed, Président de la République tunisienne, pour l'occasion de débattre de cette question. En effet, la Belgique estime que le Conseil de sécurité ne peut pas fermer les yeux sur les facteurs qui exacerbent les multiples dimensions de la fragilité, qui peuvent conduire à des situations d'instabilité, de troubles et même de conflits violents.

Il est indéniable que les changements climatiques font partie de ces facteurs. Ce phénomène peut renforcer les facteurs de conflit sociaux, politiques, économiques et environnementaux existants, et aggraver les vulnérabilités et les inégalités existantes. La Belgique est favorable à un renforcement du rôle du Conseil de sécurité pour faire face aux risques sécuritaires liés au climat. La Belgique s'est principalement attachée à intégrer ces risques dans les actions pertinentes du Conseil, par exemple en tenant compte des problématiques liées au climat dans les mandats du Conseil de sécurité. L'ONU doit faire rapport sur cette question, tandis que le Conseil doit être mieux informé et agir en conséquence. Le groupe informel d'experts du Conseil sur le climat et la sécurité, qui vient d'être créé, jouera un rôle déterminant.

De manière générale, la Belgique estime que le Conseil doit rester attentif à tous les signes d'alerte précoce. Elle est favorable à ce que le Conseil reçoive régulièrement des exposés *ad hoc* du Secrétariat soulignant les risques de déclenchement ou d'intensification des causes profondes de l'instabilité, des conflits ou des crises humanitaires dans certains pays et régions, tout en tenant compte des risques de conflit. Là encore, un Conseil mieux informé permettra d'améliorer l'appui aux mesures de prévention ou d'atténuation, qu'il s'agisse de médiation, de processus de justice transitionnelle, de développement durable inclusif avec un accent particulier placé sur l'objectif 16, de créer un espace pour la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux, ou de traiter des questions relatives aux droits de l'homme.

Cela ne signifie pas nécessairement que le Conseil ou l'ONU doivent agir eux-mêmes : d'autres acteurs, tels que les organisations régionales ou sous-régionales, peuvent être plus pertinents. Dans le même esprit, la Belgique est également favorable à ce que l'on invite aux réunions du Conseil un plus grand nombre d'intervenants de la société civile, issus notamment des entreprises privées et des universités, afin d'apporter une perspective différente à la discussion. Nous pensons également que les coordonnateurs résidents nouvelle génération, qui bénéficient d'une large vision transversale de la situation dans un pays donné, pourraient contribuer aux discussions du Conseil de sécurité sur la manière de traiter les situations précaires et de mieux prévenir les conflits violents, et contribuer ainsi à renforcer la résilience des pays et des communautés en vue d'une paix durable.

Les signes d'alerte précoce peuvent être mieux détectés et traités lorsque l'on travaille en partenariat. Le Conseil de sécurité peut approfondir ses synergies avec d'autres partenaires des Nations Unies. Aux coordonnateurs résidents que nous avons déjà mentionnés, il faut ajouter la Commission de consolidation de la paix et son rôle consultatif bien connu auprès du Conseil, mais aussi d'autres organismes des Nations Unies. Le Secrétaire général lui-même s'entretient régulièrement avec le Conseil. Au-delà de l'ONU, les organisations régionales sont des partenaires importants, en particulier en Afrique où, malheureusement, de nombreux pays se trouvent dans des contextes de fragilité et de conflit. La Belgique se félicite du dialogue continu entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous reconnaissons également le rôle et l'engagement des organisations sous-régionales dans le débat sur l'instabilité et l'action visant à désamorcer les situations de conflit.

Au niveau national et en tant que membre de l'Union européenne, la Belgique est prête à aider les pays en situation de précarité et de conflit à renforcer leur résilience. Une forte volonté de promouvoir les droits de l'homme et le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix fait partie intégrante de cet engagement, tout comme les efforts soutenus pour réaliser pleinement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

Annexe 22**Déclaration de M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de présenter cette déclaration au nom des pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et le Danemark.

Alors que nous tournons une page et que nous nous penchons sur une année des plus extraordinaires et des plus difficiles, nous avons l'occasion de renouveler et de renforcer notre détermination commune à nous attaquer aux facteurs de conflit et de fragilité afin de parvenir à la stabilité et à une paix durable. Nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui sur la manière de relever les défis liés à la paix et à la sécurité dans des contextes précaires et, par conséquent, sur le rôle que le Conseil de sécurité peut jouer dans cet effort important.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en lumière et exacerbé les dynamiques de conflit et les facteurs d'instabilité existants aux niveaux local, régional et mondial. Nous nous concentrerons particulièrement sur l'Afrique, comme vous l'avez fait, Monsieur le Président. Alors que le continent africain lutte contre les conséquences de la pandémie actuelle, d'importants défis existants et sous-jacents persistent. Les personnes les plus pauvres et celles se trouvant en situation de vulnérabilité sont les plus touchées. En outre, la propagation des conflits et de l'extrémisme violent dans certaines parties de l'Afrique, exacerbée par la pandémie de COVID-19, a gravement affecté le développement des pays et, dans certaines régions, a entraîné des niveaux de déplacement de population sans précédent.

Pour de nombreux pays africains, la pandémie a déjà entraîné une baisse des recettes publiques et une hausse des dépenses de santé. Le risque est que les progrès durement acquis en matière de développement soient sapés et que les avancées de l'Afrique vers la réalisation des objectifs de développement durable pour 2030 soient encore plus freinées. Alors que nous nous efforçons de reconstruire en mieux et de manière plus écologique, une approche intégrée doit être au cœur de nos efforts pour s'attaquer aux facteurs d'instabilité afin de parvenir à la paix et à la sécurité internationales. Il s'agit notamment de relever les défis de la pauvreté chronique, des inégalités socio-économiques, des violations des droits de l'homme, de la marginalisation des jeunes et des femmes, de la violence sexuelle et fondée sur le genre, de la faiblesse de la gouvernance et des institutions, et des risques sécuritaires liés aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement. Un leadership africain fort pour répondre à ces défis multiformes sur le continent reste essentiel.

Nous devons assurer une coopération plus étroite et plus systématique entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix ainsi qu'avec le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social, notamment en matière d'information et de conseil. À cet égard, nous souhaitons réaffirmer notre appui au programme de pérennisation de la paix du Secrétaire général, ainsi qu'à son initiative Action pour le maintien de la paix. Dans le sillage du dialogue interactif informel qui s'est tenu entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, nous encourageons le Conseil de sécurité à adopter des mandats d'opérations de paix dotés de ressources suffisantes et adaptables à l'évolution de la dynamique des conflits sur le terrain, et à planifier dès le départ la transition vers des efforts de consolidation de la paix plus larges. Cela permettra à ces opérations de contribuer à briser le cercle vicieux de la fragilité et de la violence.

Nous constatons un nombre croissant de crises prolongées, qui exacerbent les besoins humanitaires, les déplacements internes, les flux de réfugiés et les migrations irrégulières, notamment sur le continent africain. Nous appuyons fermement l'appel

lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin d'offrir un espace aux efforts de pérennisation de la paix. Nous savons que les efforts visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix sont plus efficaces lorsque nous prenons également en considération les approches liées au développement durable, aux droits de l'homme et à l'inclusivité. C'est pourquoi il nous faut accélérer l'adoption d'une démarche cohérente et intégrée dans les domaines interconnectés de l'action humanitaire, du développement, des droits de l'homme et de la paix. Les efforts que nous déployons pour faire face à la fragilité doivent à tout moment s'accompagner d'une forte insistance sur la protection et la promotion des droits de l'homme et sur la garantie d'une participation pleine, égale et véritable des femmes dans la société ainsi qu'à la consolidation de la paix, aux processus de paix et au règlement des conflits. Nous le savons, la paix est plus pérenne avec la participation des femmes. Promouvoir la pleine application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit rester une priorité. Il est également essentiel de garantir la pleine participation des jeunes à tous les efforts visant à pérenniser la paix.

Afin de gérer un ensemble toujours plus complexe de facteurs interdépendants qui alimentent les conflits et la fragilité, nous devons assurer une coopération et une coordination étroites entre les opérations de paix des Nations Unies et d'autres entités onusiennes, ainsi qu'avec les efforts plus généraux déployés dans les domaines de l'action humanitaire, du développement, des droits de l'homme et de la consolidation de la paix. Pour ce faire, il faut une coordination et une collaboration solides entre tous les partenaires sur le terrain, notamment l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les banques régionales et les communautés économiques régionales. À cet égard, nous devons tirer les enseignements de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui a fait date et qui s'est achevée récemment, si nous voulons protéger les civils et contribuer à la consolidation de la paix au Darfour. Le Conseil de sécurité doit veiller à dialoguer avec tous les acteurs concernés, en particulier la société civile et les acteurs locaux, afin que nous puissions comprendre les facteurs spécifiques de conflit et de fragilité et adapter les mandats et les approches pour parvenir à une paix pérenne.

Pour terminer, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les fragilités existantes partout dans le monde. Les répercussions de la pandémie accroissent la nécessité évidente pour l'ONU et les acteurs mondiaux de favoriser le renforcement de la coopération afin de garantir la pleine jouissance des droits fondamentaux des femmes et leur participation égale et véritable à tous les aspects de la paix et de la sécurité, de consolider les institutions, de tirer parti des capacités et de l'appui régionaux et continentaux, et d'empêcher que les défis socioéconomiques actuels ne se transforment en cycles de fragilité. Nous avons tous l'obligation de veiller au respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Les pays nordiques restent déterminés à appuyer l'ONU dans les domaines de la diplomatie préventive, de la médiation et du rétablissement et de la consolidation de la paix en s'attaquant efficacement aux facteurs de fragilité. Alors que nous entamons une nouvelle année, nous avons une nouvelle occasion de renverser la tendance en matière de conflit et d'insécurité et de construire une paix pérenne et un avenir plus viable en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1 de l'Assemblée générale) nous montre la voie à suivre, et nous sommes prêts, avec d'autres États Membres, à appuyer sa mise en œuvre.

Annexe 23**Déclaration de M. Cristian Espinosa Cañizares, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je tiens à saluer le travail des pays qui ont siégé au Conseil de sécurité jusqu'au 31 décembre 2020, et à féliciter l'Irlande, la Norvège, le Mexique, le Kenya et l'Inde, dont la contribution au cours du mandat 2021-2022 sera cruciale.

Je remercie la Tunisie d'avoir organisé la présente réunion sur les défis du maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes précaires. Il y a tout juste un an, nous lançons la décennie de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les activités de célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU avec un débat ministériel au Conseil de sécurité sur la défense de la Charte des Nations Unies (voir S/PV.8699).

Bien que nous nous trouvions déjà confrontés à un contexte de sécurité internationale difficile, nous avons prévu, au sein de cette organisation, les mécanismes diplomatiques qui pourraient contribuer à atténuer les tensions existantes à différents niveaux, en donnant la priorité aux efforts de prévention, dans le cadre de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui s'est achevé il y a quelques semaines.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a bouleversé la feuille de route que nous avons établie et est devenue un facteur déterminant, exacerbant la situation des populations vivant dans les zones de conflit, limitant les capacités et l'accès de l'aide humanitaire, sapant les possibilités de dialogue et même détériorant le tissu social et les conditions de vie des populations en situation de vulnérabilité, avec pour conséquence une multiplication des situations de fragilité.

En cette année 2021, nous avons la possibilité de privilégier l'entente et les solutions pacifiques. Nous avons la possibilité de mettre en œuvre l'appel du Secrétaire général António Guterres à un cessez-le-feu mondial, qui, en différents endroits, peut être le premier pas vers une paix définitive, comme le préconisent 172 pays dans la déclaration commune du 22 juin 2020, dont l'Équateur est l'un des initiateurs.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière s'agissant d'assurer la mise en œuvre de la résolution 2532 (2020), sur la COVID-19, adoptée le 1^{er} juillet 2020, voire d'étendre ses dispositions dans les semaines à venir.

Il ne nous reste que neuf ans pour réaliser l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur la paix, la justice et des institutions fortes, et moins de temps encore pour surmonter les facteurs qui conduisent à des contextes précaires, tels que les changements climatiques, l'extrême pauvreté et les inégalités.

Nous convenons que la paix et le développement se renforcent mutuellement. Nous devons maintenant avancer dans la mise en œuvre d'une réponse internationale coordonnée. En tant qu'Organisation, nous devons appuyer les efforts visant à améliorer la sécurité des systèmes et des infrastructures de santé. Nous devons promouvoir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Dans le contexte d'une crise mondiale, la vitalité du programme de paix pérenne exige une action transversale de notre part. Pour qu'il soit efficace, il faudra également renforcer les capacités dans toutes les régions du monde, ce qui nous permettra aussi de mieux lutter contre les pandémies à l'avenir et de surmonter les difficultés liées aux contextes précaires que nous connaissons actuellement.

Annexe 24

Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à féliciter la République tunisienne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et je lui souhaite un mandat très réussi. Je saisis cette occasion pour féliciter tous les nouveaux membres élus du Conseil de sécurité – l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège – et leur souhaiter plein succès durant leurs mandats. Je tiens également à saluer l'importante contribution apportée par les membres sortants du Conseil, à savoir l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, l'Indonésie et la République dominicaine.

Je remercie la présidence tunisienne d'avoir organisé ce débat, qui vient à point nommé, sur les difficultés du maintien de la paix et de la sécurité dans les contextes précaires. Le présent débat nous offre l'occasion d'examiner les moyens de lutter contre les facteurs de fragilité pour reconstruire en mieux et pérenniser la paix dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour pérenniser la paix, il faut s'attaquer aux causes profondes de la fragilité en adoptant une approche holistique et en utilisant toute une série d'outils adaptés à des contextes et des besoins spécifiques de manière à renforcer l'appropriation et la direction nationales. Par conséquent, les mentalités au niveau mondial doivent évoluer pour lutter efficacement contre les problèmes multidimensionnels auxquels fait face l'humanité.

Nous estimons que face aux menaces multidimensionnelles et émergentes à la paix et à la sécurité internationales, l'ONU doit adopter une approche plus robuste, cohérente et globale à tous les stades de sa collaboration avec les pays touchés par des conflits violents ou qui en sortent. À cet égard, les réformes de l'ONU doivent mettre fin au cloisonnement, aux doubles emplois et à la fragmentation des efforts et renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies, en ce moment où l'Organisation doit faire face à des problèmes de sécurité multiformes.

Lors d'un petit-déjeuner ministériel organisé par l'Égypte durant sa présidence du Conseil de sécurité en mai 2016, les participants ont souligné qu'il était impératif que les interventions de l'ONU soient adaptées aux différentes étapes des conflits afin de garantir une paix et un développement durables. De même, le Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables, une manifestation annuelle importante lancée par la présidence égyptienne de l'Union africaine en 2019, a souligné que la nature et la portée des perspectives de transformation du paysage en matière de sécurité et de développement en Afrique, et les problèmes qui font obstacle à ces transformations, illustrent le besoin impérieux de changer de paradigme pour passer de la gestion des crises à une paix pérenne et au développement durable en établissant un continuum paix-développement.

L'on ne soulignera jamais assez le rôle de la Commission de consolidation de la paix. Elle joue un rôle de liaison à l'ONU et permet d'établir une coopération avec des partenaires extérieurs, notamment les institutions financières internationales. Elle constitue également un cadre essentiel pour les pays touchés par des conflits et les pays en situation précaire qui leur permet de mobiliser un appui international en faveur de leurs priorités nationales en matière de consolidation de la paix. En tant que membre nouvellement réélu de la Commission de consolidation de la paix et candidat soutenu par l'Afrique à la présidence de la Commission, l'Égypte est pleinement disposée à coopérer dans un esprit constructif à cet égard.

Enfin et surtout, les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales restent essentiels en vue de promouvoir les complémentarités et d'exploiter les avantages comparatifs de chaque organisation pour soutenir les pays en situation

précaire. Dans cet esprit, le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU est de la plus haute importance pour renforcer la coordination stratégique, politique et opérationnelle ainsi que la cohérence des efforts, notamment grâce au renforcement des capacités et au financement.

Enfin, je réitère nos remerciements à la présidence tunisienne pour avoir convoqué cet important débat public aujourd'hui.

Annexe 25

Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Italie remercie le Gouvernement tunisien d'avoir organisé le présent débat public, qui nous donne l'occasion d'examiner le lien entre la fragilité et les conflits.

Comme le Secrétaire général l'a dit récemment,

« La pandémie [de maladie à coronavirus (COVID-19)] a mis en évidence la fragilité de notre monde. Elle a mis à nu les risques dont on n'a fait aucun cas pendant des décennies : systèmes de santé inadaptés, protection sociale insuffisante, inégalités structurelles, dégradation de l'environnement, crise climatique. »

En dépit de l'impact profond et dévastateur de la pandémie, nous devons saisir cette occasion pour reconstruire en mieux en 2021 et créer des sociétés plus résilientes. Ce faisant, nous devons lutter contre les causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité, en particulier sur le continent africain, où un grand nombre de facteurs créent des risques de violence et de conflit.

L'Italie estime que le renforcement de l'appui que nous fournissons aux pays les plus vulnérables reste une priorité absolue, et elle promouvra cette priorité dans le contexte de la présidence italienne du Groupe des Vingt (G20) en 2021, sous la devise « Populations, planète, prospérité ». En tant qu'un des promoteurs de l'Initiative de suspension du service de la dette en 2020, l'Italie a décidé d'inscrire la question de la soutenabilité de la dette des économies fragiles à l'ordre du jour du G20 cette année, avec pour but de prolonger la durée de cette initiative, de l'élargir aux pays à revenu intermédiaire et de renforcer la coopération entre les institutions publiques et le secteur privé.

La santé mondiale reste une condition essentielle à la paix, à la stabilité et à la prospérité. Depuis le début de la crise mondiale actuelle, l'Italie a appuyé fermement la solidarité internationale en plaidant activement pour la mise en place d'une alliance internationale pour faire avancer la recherche sur un vaccin contre la COVID-19. Dans le même esprit, en collaboration avec la Commission européenne, l'Italie accueillera le Sommet mondial pour la santé du G20 en 2021.

L'insécurité alimentaire est un autre facteur de conflit et son élimination est une condition préalable à la paix. L'Italie est déterminée à appuyer l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial et tous les acteurs concernés de l'ONU dans leurs efforts visant à prévenir une crise alimentaire mondiale. Nous promouvons une coalition pour l'alimentation dans le cadre de la FAO afin de mobiliser des compétences, d'apporter un appui aux politiques, de créer un espace de dialogue et de promouvoir des initiatives axées sur la création de systèmes alimentaires plus résilients et plus durables. En outre, l'Italie contribue activement à faire en sorte que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de cette année soit un succès.

Durant la présidence italienne du G20 et dans le cadre de notre partenariat avec le Royaume-Uni pour la vingt-sixième session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), nous veillerons à ce que l'action climatique soit le fondement du relèvement après la pandémie. Dans le cadre du programme de la COP26, l'Italie organisera un événement spécial consacré à l'Afrique, où les effets des changements climatiques sur la sécurité sont plus graves.

Le Secrétaire général ne cesse de dénoncer l'accumulation déstabilisatrice, le transfert illicite et le détournement d'armes légères et de petit calibre en tant que facteur principal des conflits armés et de la criminalité généralisée, que ce soit en

Afrique ou dans d'autres régions du monde. Les conséquences humanitaires des flux illicites de ces armes restent une source de profonde préoccupation. À cet égard, il convient de rappeler que le Secrétaire général a lancé en mai 2018 un nouveau programme de désarmement – Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement – qui met l'accent sur le désarmement pour sauver des vies. Nous saluons l'initiative Faire taire les armes de l'Union africaine et sa récente décision de proroger sa mise en œuvre pour une durée de 10 ans.

La mise en place de partenariats durables et à long terme est exactement l'esprit dans lequel l'Italie continuera de renforcer sa relation avec l'Afrique. Notre géographie, notre histoire commune, notre amitié et notre destinée partagée font du continent africain une priorité de notre politique étrangère. Dans cet esprit, notre ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale a présenté en décembre un nouveau document d'orientation intitulé « Le partenariat avec l'Afrique », qui définit les priorités et principes de l'action de l'Italie vis-à-vis du continent africain. Notre mobilisation de long terme auprès de nos amis africains est et restera une priorité.

Le partenariat est également un élément crucial pour permettre à l'ONU de gérer plus efficacement les facteurs de fragilité, en particulier en Afrique. Nous continuons d'appuyer le nouvel élan imprimé par le Secrétaire général au partenariat entre l'Union africaine et l'ONU et nous invitons les deux organisations à intensifier davantage cette coopération stratégique. Il est également essentiel de renforcer les mécanismes de coopération entre l'ONU et les organisations sous-régionales africaines compétentes sur la base de la complémentarité et de la subsidiarité. En outre, nous attachons de l'importance à la promotion de la coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne.

Investir dans la prévention est absolument crucial. En ces temps difficiles, le caractère central de l'action de consolidation de la paix doit être reconnu et financé comme il convient, car c'est le ciment qui maintient sur une voie durable les efforts entrepris en matière de développement, d'aide humanitaire et de sécurité. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit encore étoffer son lien avec la Commission de consolidation de la paix, qui est la mieux à même de mobiliser et de coordonner l'appui aux priorités de la consolidation de la paix et aux plans de développement, en particulier en Afrique.

Pour terminer, l'Italie reste pleinement déterminée à contribuer aux efforts visant à éliminer les causes profondes des conflits et les questions de fragilité non résolues, en particulier en Afrique. Elle s'efforce de s'en acquitter non seulement au niveau bilatéral, mais aussi en participant activement à toutes les enceintes internationales pertinentes. L'année 2021 devra être consacrée à identifier et mettre en œuvre des interventions communes, coordonnées et équitables face à cette crise mondiale.

Annexe 26

Déclaration de M. Osuga Takeshi, Représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier S. E. M. Kaïs Saïed, Président de la République tunisienne, et la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui et de nous avoir donné l'occasion de renouveler notre engagement à consolider et à pérenniser la paix en cette nouvelle année.

Qu'il me soit permis de partager la perspective du Japon à travers quatre points portant sur le lien entre fragilité et conflit et sur les moyens concrets de lutter contre les problèmes d'instabilité liés au conflit.

Premièrement, le Japon appréhende la notion de « fragilité » au sens large, comme une situation dans laquelle la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes sont globalement menacés. Dans ce sens, les facteurs de fragilité comprennent, entre autres, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les catastrophes liées au changement climatique, l'extrême pauvreté et l'aggravation des inégalités. S'ils ne sont pas traités comme il convient, ces problèmes peuvent mettre en péril la stabilité sociale et risquent de devenir des facteurs d'aggravation des conflits violents, et de faire obstacle à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, les facteurs de fragilité sont multiformes et beaucoup d'entre eux ne relèvent pas de la compétence du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous devons accorder une plus grande attention aux liens entre la paix et la sécurité, le développement, les droits humains et les besoins humanitaires, et envisager des approches plus intégrées, plus cohérentes et plus coordonnées. Les divers organes de l'ONU, y compris ceux qui se livrent à des activités opérationnelles, doivent à tout le moins partager des informations sur les travaux qu'ils mènent pour lutter contre la fragilité. La Commission de consolidation de la paix doit être une enceinte où la fragilité et les causes profondes des conflits dans des contextes spécifiques à un pays ou une région peuvent être abordés, de même que des thématiques transversales. Le Japon estime que le Conseil de sécurité pourrait également engager un dialogue actif avec la Commission, afin de contribuer aux efforts du système pour lutter contre la fragilité qui sous-tend chaque conflit.

Troisièmement, le Japon n'a cessé de souligner l'importance du renforcement des institutions comme moyen de remédier à la fragilité susceptible de conduire à des troubles sociaux et, à terme, à des conflits violents. Le Japon estime que ce n'est qu'en mettant en place des institutions nationales et locales efficaces, responsables et ouvertes à tous que les gouvernements pourront relever de manière autonome les défis politiques, sécuritaires et socioéconomiques et gagner la confiance de leur population. Il est particulièrement important de consolider les institutions judiciaires et de sécurité pour assurer la protection et la primauté du droit, et de mettre en place des systèmes permettant la prestation aux populations des services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation.

Quatrièmement, le Japon applique la perspective que je viens d'exposer dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). À la septième TICAD, en 2019, le Japon a lancé une nouvelle approche pour la paix et la stabilité en Afrique ; il s'agit d'une initiative visant à remédier aux causes profondes des conflits et aux facteurs de fragilité. En amont de la huitième TICAD, qui doit se tenir en Tunisie l'an prochain, le Japon entend continuer de promouvoir les efforts qu'il déploie dans le cadre de cette nouvelle approche.

Enfin, face à une pandémie qui se prolonge, la communauté internationale doit relayer l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général et œuvrer de concert pour lutter contre la crise de sécurité humaine et la fragilité provoquées par la COVID-19. Ce n'est qu'en agissant ensemble pour protéger nos acquis collectifs que nous pourrions surmonter les difficultés actuelles et instaurer une plus grande stabilité dans le monde.

Annexe 27**Déclaration de la Mission permanente de la Lettonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Avant toute chose, nous tenons à adresser nos félicitations aux cinq nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité que sont l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège. Leur action sera cruciale pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous remercions également la Tunisie, qui a accédé à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2021, d'avoir organisé le débat très opportun d'aujourd'hui.

Depuis notre dernière séance en salle du Conseil pour discuter du maintien de la paix et de la sécurité internationales, au début de l'année dernière (voir S/PV.8699), les événements déconcertants qui se sont produits tout autour de nous ont exacerbé les vulnérabilités existantes et créé de nouveaux défis sans précédent. Bien que nous ayons fait certains progrès depuis les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, à la suite de laquelle la Charte des Nations Unies a été rédigée, il reste beaucoup à faire pour atténuer les tensions créées par les menaces à la sécurité, l'instabilité politique, les inégalités socioéconomiques, la pauvreté, la discrimination, l'exclusion sociale, la violence des groupes armés, le terrorisme, l'extrémisme violent, la détresse environnementale et les changements climatiques – dont beaucoup sont désormais des effets secondaires de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des facteurs majeurs de fragilité. Nous attachons une importance particulière à la lutte contre les informations fallacieuses, la désinformation et les discours de haine, aussi bien en ligne qu'hors ligne, car ils sont tous susceptibles d'être des catalyseurs de déstabilisation et de conflit.

La pandémie a eu de nombreuses ramifications de long terme et a une incidence négative sur la trajectoire de nombreux conflits dans le monde. Nous sommes profondément préoccupés par les conditions de sécurité au Sahel, dans la région des Grands Lacs et en Éthiopie, et par les répercussions que pourrait avoir cette dernière situation sur la stabilité de la Corne de l'Afrique tout entière. Il est crucial à cet égard de renforcer le lien entre sécurité et développement. Ce n'est qu'en améliorant la coordination et la coopération bilatérales et internationales que nous serons en mesure de relever les défis en place dans les domaines du terrorisme, des migrations, du développement économique et des changements climatiques en Afrique subsaharienne.

La propagation de la COVID-19 aggrave plus encore le conflit qui continue de faire rage au Yémen sur de multiples lignes de front, alimentant la plus grande crise humanitaire au monde et de nombreuses violations flagrantes des droits de l'homme. Le risque de famine et la situation humanitaire générale restent critiques, et la seule façon d'y mettre fin passe par un règlement politique global. C'est pourquoi il est essentiel de poursuivre les efforts menés sous l'égide de l'ONU en vue de la négociation d'un cessez-le-feu national et de la reprise du processus de paix.

La guerre civile en Syrie dure depuis une décennie et n'a fait qu'exacerber les souffrances des civils. Là aussi, le processus de paix mené par l'ONU est le moyen de parvenir à une paix durable et crédible conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), tout en veillant à ce que les responsables de crimes et de violations flagrantes des droits de l'homme répondent de leurs actes, conformément au droit international, et en garantissant la sécurité sur le territoire syrien pour permettre le retour volontaire et dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées.

Si nous avons été témoins de certaines avancées positives en Libye récemment, il reste beaucoup à faire pour parvenir à une solution politique durable qui nous permette de nous engager sur la voie du redressement et de la reconstruction du pays.

La crise politique, économique et sociale qui agite depuis longtemps le Venezuela continue d'alimenter les migrations, les violations incessantes des droits de l'homme et la répression des opposants politiques. Les élections non démocratiques à l'Assemblée nationale du 6 décembre constituent un nouveau pas du régime vers l'effondrement total de la démocratie au Venezuela. Ces événements ont eu de terribles répercussions sur la situation humanitaire au Venezuela et dans la région. Le début d'un processus de transition dirigé par les Vénézuéliens et le rétablissement de la démocratie sont essentiels pour éviter une nouvelle détérioration de la situation.

L'annexion par la Russie de la Crimée ukrainienne et de Sébastopol, ainsi que ses actes d'agression ouverts et clandestins dans l'est de l'Ukraine, violent clairement les principes fondamentaux de l'intégrité territoriale et de l'interdiction de l'usage de la force consacrés par la Charte des Nations Unies. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales s'en trouve encore plus compromis. À cet égard, nous appelons la Russie à respecter pleinement ses engagements au titre des accords de Minsk et à rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous sommes préoccupés par les provocations continues de la Fédération de Russie et des régions séparatistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en Géorgie, ainsi que par la poursuite des activités de délimitation de la frontière administrative de l'Ossétie du Sud, qui ont continué sans relâche pendant la pandémie de COVID-19. De telles actions sont totalement inacceptables. Nous réaffirmons notre ferme soutien à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Les conflits dits « gelés » aggravent les contextes précaires. La situation en Abkhazie et en Ossétie du Sud, en Transnistrie et dans le Haut-Karabakh doit être réglée par des moyens pacifiques, sur la base des principes généralement reconnus du droit international et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

Le mépris des droits de l'homme et des libertés démocratiques fondamentales au Bélarus, notamment la violence contre les manifestations pacifiques, est troublant et inacceptable. Nous considérons que la volonté des Bélarussiens doit être respectée, car eux seuls peuvent décider de l'avenir de leur pays.

Si les tendances négatives que j'ai évoquées mettent en lumière l'écart croissant entre une fragilité durable et une paix pérenne, nous pensons qu'il est de notre responsabilité, y compris celle du Conseil de sécurité, d'utiliser tous les outils à notre disposition pour le combler. À cet égard, les petits pays ont leur propre ensemble d'outils et d'expérience qui peuvent contribuer de manière substantielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au travail du Conseil de sécurité. Par exemple, lorsque le monde attendait avec impatience et en vain la résolution du Conseil de sécurité pour faire face à la pandémie et aider à combler les lacunes dans un contexte précaire, ce sont les petits pays qui ont pris l'initiative pour y parvenir. Ils concourent à l'amélioration de la transparence et des méthodes de travail du Conseil lui-même, tout en offrant des perspectives singulières qui contribuent à répondre à la fragilité.

La pandémie nous a appris la valeur de la coopération, car aucun pays n'a été épargné par ses répercussions ni n'a pu les surmonter à lui seul, indépendamment des prouesses militaires et économiques dont il peut se targuer à ce jour. La Lettonie est une partisane de longue date d'un multilatéralisme fort et d'un ordre international fondé sur des règles. Nous sommes convaincus que, aujourd'hui plus que jamais, c'est la seule voie viable vers une paix et une sécurité mondiales durables. Il est donc

essentiel de mettre le holà aux nouvelles escalades et de créer un espace pour que la diplomatie puisse s'attaquer aux causes profondes de la fragilité et parvenir à une paix durable, dans le respect du droit international et du rôle joué par l'ONU dans ce processus.

L'inclusion active des femmes, qui souffrent souvent des effets de la fragilité et des conflits, doit être au premier plan du rétablissement et de la consolidation de la paix. Nous sommes déterminés à renforcer l'égalité des sexes, à autonomiser les filles et les femmes, à protéger les droits des femmes et des enfants et à éliminer la violence fondée sur le genre afin de briser le cercle vicieux des conflits et de la violence.

Pour terminer, nous devons créer et laisser un espace pour traiter les contextes précaires et leurs causes profondes. Les principes indispensables de la coopération internationale, du règlement pacifique des différends, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la prévention des conflits doivent rester le fil conducteur de l'ONU, qui est le gardien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons continuer de promouvoir sans relâche le respect universel de ces principes, car ils sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le contexte des menaces graves et des troubles croissants que connaissent de nombreuses régions.

Annexe 28**Déclaration de M. Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Liechtenstein est reconnaissant de cette occasion qui lui est donnée d'examiner les défis particuliers que posent les contextes précaires aux efforts du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. Mettre l'accent sur la notion de fragilité en tant que cadre plus général pour les efforts de maintien de la paix et de la sécurité souligne le fait que l'action du Conseil ne peut être couronnée de succès que si ce dernier adopte un concept de la sécurité humaine tout aussi large. Les tentatives visant à limiter le travail du Conseil aux questions de sécurité au sens classique du terme, à savoir les conflits armés, le terrorisme et autres menaces comparables, se traduisent par une focalisation myope sur les causes et les solutions militarisées des conflits au lieu d'une prévention et d'un règlement pérennes et globaux des conflits.

Si nous voulons que le Conseil réponde face aux menaces à la sécurité sous tous leurs aspects, les défis résultant de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) et des changements climatiques requièrent d'urgence son attention. Sur ces deux questions, le Conseil a le mandat d'agir, mais en l'état actuel des choses, ses membres manquent de la volonté politique nécessaire pour éviter une catastrophe imminente.

La pandémie de COVID-19 a entraîné de nombreuses restrictions en matière des droits de l'homme et exacerbé les risques de pauvreté et de famine généralisées, auxquelles s'ajoutent les effets négatifs massifs sur l'éducation, l'aggravation des inégalités, la montée des tensions sociales et une érosion de la confiance dans les institutions, autant de facteurs à l'origine de contextes précaires. Le Liechtenstein se félicite que le Conseil s'attaque à la COVID-19, bien que de manière limitée, et l'encourage à s'appuyer sur ce précédent en adoptant une approche axée sur la sécurité humaine.

Les objectifs de développement durable restent notre plan pour reconstruire en mieux – une feuille de route pour pérenniser la paix sur la base du droit international, des droits de l'homme, de la coopération, de la solidarité et du multilatéralisme. Les défis posés à l'état de droit et les tentatives visant à miner les processus démocratiques, même au sein de sociétés ayant de longues traditions démocratiques, doivent être contrecarrés grâce à une direction responsable, une réflexion politique s'inscrivant dans le long terme, des engagements plus fermes contre la corruption et la criminalité organisée et un débat honnête sur l'information et le rôle des médias sociaux. La réalisation de l'objectif 16 est essentielle pour garantir le développement durable et faire en sorte que le Conseil soit à la hauteur de son mandat.

Il est de plus en plus probable qu'au cours des cinq prochaines années, la température mondiale augmente de 1,5 °C – un seuil considéré comme le point de non-retour lors des négociations de Paris et un présage effrayant pour notre monde fragile. Le Liechtenstein se félicite que le Conseil soit de plus en plus conscient de l'intérêt de s'attaquer aux effets secondaires des changements climatiques, tels que la migration involontaire, la pauvreté, la perte des moyens de subsistance et les tensions entre agriculteurs et éleveurs, et il appuie les efforts du Conseil visant à faire appel à des compétences dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, comme le Mécanisme de sécurité climatique – une initiative conjointe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. La réunion inaugurale du groupe d'experts informel sur le climat et la sécurité du Conseil de sécurité, qui s'est tenue en novembre, marque

également une avancée importante dans le cadre des travaux du Conseil. Néanmoins, les références systématiques à l'incidence des changements climatiques sur les situations dont est saisi le Conseil sont beaucoup trop tardives. À l'avenir, le Conseil devra également lutter contre les causes profondes de ces incidences. Une petite minorité de ses membres est responsable de plus de la moitié des émissions mondiales de dioxyde de carbone, et tous les États doivent honorer leurs responsabilités à l'égard des générations présentes et futures en déployant des efforts urgents pour les réduire.

Annexe 29**Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens en premier lieu, Monsieur le Président, à féliciter votre pays, la Tunisie, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et à vous remercier d'avoir organisé la présente réunion sur cette importante question d'actualité. Nous sommes convaincus que les pays fragiles doivent faire l'objet de toute l'attention nécessaire de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale afin d'être dotés des moyens et de recevoir l'appui dont ils ont besoin pour affronter les problèmes de manière adéquate et continuer d'avancer dans la voie de la paix et de la stabilité à long terme.

Les problèmes mondiaux doivent être combattus collectivement, en particulier durant cette pandémie. Les principaux facteurs d'instabilité ne peuvent être éliminés isolément. La criminalité transnationale organisée est liée aux activités illicites telles que les violations des embargos sur les armes imposés par l'ONU et la traite des personnes. Ces réseaux criminels ont souvent une longueur d'avance, et il peut être difficile pour un pays seul de retrouver la trace d'un transfert de fonds lié à une activité illicite menée en dehors de sa juridiction. Malte accueille régulièrement des représentants des forces de l'ordre de ses partenaires de la Méditerranée centrale pour tenter de mettre en place des mesures d'application communes dans une région confrontée à de nombreux problèmes bien connus.

Ces dernières années, nous avons constaté une augmentation du nombre de questions qui exigent toute notre attention collective. Les changements climatiques, une pandémie meurtrière et le terrorisme ont tous des effets dévastateurs sur les communautés du monde entier. Malheureusement, ces problèmes ont un impact disproportionné sur les pays pauvres car ils réduisent à néant les perspectives de croissance et de développement et ouvrent la porte aux forces extrémistes, aux conflits violents et à l'instabilité régionale qui en découle.

Les résolutions concernant l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui ont été adoptées il y a quelques semaines par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale (résolution 2558 (2020) et résolution 75/201, respectivement) soulignent l'importance de la prévention. C'est un aspect fondamental du maintien de la paix et de la sécurité internationales et Malte y reste fermement attachée.

La communauté internationale doit continuer d'investir dans la résilience des États et des sociétés, en particulier en Afrique. On ne saurait trop insister sur l'importance que revêtent des institutions nationales transparentes et efficaces. Le développement, fondé sur le partage de bonnes pratiques, doit être au cœur d'un plan global pour le continent africain. On peut procéder de plusieurs manières, notamment avec l'aide publique au développement, par le biais de laquelle Malte achemine la plupart de ses fonds vers le continent africain. Il faut établir avec l'Afrique une collaboration plus ambitieuse qui ne consiste plus en une approche exclusivement basée sur l'aide et qui renforce sa participation dans les échanges commerciaux, le développement et la diplomatie. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine représente une occasion en or à cette fin.

Nous soulignons et rappelons le rôle que jouent les femmes et les jeunes et la nécessité de veiller à ce qu'ils participent concrètement. Les femmes et les jeunes sont des piliers fondamentaux de toute société, et leur contribution tangible à la paix et à la stabilité s'observe dans plusieurs pays qui ont traversé des périodes de troubles politiques.

Les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle crucial à jouer en aidant les pays fragiles dans leurs régions respectives. Elles peuvent contribuer grandement à déterminer et combattre les causes profondes des conflits dans un pays donné grâce à leurs perspectives uniques et à leurs expériences communes, et elles peuvent servir de moteur pour la coopération et le développement. Elles ont également un rôle important à jouer en aidant les États fragiles à mettre en œuvre les accords de paix et à réaliser leurs engagements en matière de développement.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle vital dans la stabilisation des zones de conflit et la lutte contre les facteurs de fragilité, qui limitent la capacité des pays à se reconstruire. L'intensification des activités terroristes, notamment la traite d'êtres humains et les ventes d'armes, est une réelle préoccupation qui persiste dans de nombreuses situations de conflit et postconflituelles. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont des outils indispensables pour aider les pays touchés à intégrer les bonnes politiques et à fournir la formation nécessaire, notamment dans le domaine civil, afin de lutter contre le terrorisme et les activités criminelles. La formation des forces de police, la création de systèmes judiciaires responsables et l'appui à des solutions politiques globales ne sont que quelques exemples des contributions que l'on peut apporter dans les pays touchés pour rompre le cycle des conflits et de la violence.

Malte appuie les vastes travaux entrepris par l'ONU en vue de régler les nombreux problèmes qui gangrènent les États fragiles. L'ONU s'est toujours efforcée de promouvoir des possibilités et de lutter conjointement contre les problèmes en suivant une approche adaptée. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il faut déployer davantage d'efforts en vue de s'attaquer plus efficacement aux sensibilités. Aujourd'hui plus que jamais, alors que nous sommes aux prises avec les effets de la pandémie, nous devons veiller à ce que la persévérance soit de mise et continuer de lutter ensemble contre les problèmes actuels afin de bâtir un avenir de paix et de développement.

Annexe 30

Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

De prime abord, le Royaume du Maroc souhaiterait féliciter chaleureusement la Tunisie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2021. Le Maroc se félicite également du sujet, opportun et pertinent, de ce débat public de haut niveau consacré à la question des difficultés du maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes précaires, notamment après une année particulièrement initiatique sur les effets prolongés de crises globales dans le monde et, plus précisément, dans les situations de consolidation de la paix. Le Maroc remercie vivement la Tunisie pour l'accent bienvenu porté sur cet important aspect du travail de l'ONU et du Conseil de sécurité.

En effet, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'est très vite avérée être une crise globale : multidimensionnelle par essence et conjuguant des défis autant préexistants, chroniques que nouveaux. Cette combinaison destructrice et sans précédent a mis en lumière deux points importants.

Premièrement, elle a souligné le consensus sur l'effet exacerbant de crises de magnitude mondiale, en particulier sur des pays et régions entières, comme en Afrique, où continue de sévir une série de menaces comme la dégradation des conditions économiques, les changements climatiques ou encore la résurgence de la menace terroriste. C'est également un fait que la plupart des opérations de maintien de la paix actives se trouvent dans ces contextes fragiles.

Deuxièmement, elle a révélé le potentiel incontestable que ces défis ont de ronger ou d'annihiler des décennies d'efforts de maintien et de consolidation de la paix, voire d'alimenter d'anciens ou de nouveaux conflits.

Par ailleurs, la forte dépendance vis-à-vis des technologies de l'information et de la communication, due aux exigences dictées par les mesures de distanciation sociale, a introduit une nouvelle ère de cybermenaces sur le maintien de la paix et de la sécurité, lesquelles peuvent fragiliser les États et les infrastructures critiques ou causer la prolifération d'infodémies ou de *fake news* (informations fallacieuses). Ces nouvelles formes de défis ont la particularité de se jouer des notions de frontières ou souveraineté nationales et peuvent saper l'élément sociétal en profondeur.

Cette situation a permis à la communauté internationale de réaliser que les risques d'érosion de l'édifice de la paix et de la sécurité est un fait, renforçant la notion de nexus sécurité/développement.

C'est pourquoi le Maroc, conformément aux hautes orientations de S. M. le Roi Mohammed VI, s'est toujours engagé pour contribuer à la consécration de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international. Il veille également à explorer tous les leviers de coopération – tant bilatérale, triangulaire, sud/sud que multilatérale – pour la lutte contre les défis fragilisant la paix, la stabilité et la sécurité des États, notamment des pays africains frères qui font vaillamment face à des séries de menaces multiformes. Cet engagement national découle de la conviction que les leçons contemporaines nous ont enseigné que les crises globales nécessitent des réponses tout aussi globales et intégrées pour préserver efficacement la paix et la sécurité.

Le Maroc se félicite ainsi du sursaut et de la prise de conscience collective quant à l'ampleur des risques contemporains, nouveaux et anciens. À ce titre, la mobilisation précoce du Secrétaire général et les innombrables initiatives qu'il a

lancées sont particulièrement à saluer car elles contribuent, en substance, à la lutte contre les défis au maintien de la paix et de la sécurité, et engagent l'ONU, à l'échelle de son système, à investir son rôle premier en faveur de la préservation de la paix dans toutes ses déclinaisons, en soutien des pays et des régions dans des contextes fragiles.

Le Maroc souhaite également saluer la Tunisie et la France pour leur mobilisation continue ayant mené à la reconnaissance, par le Conseil de sécurité, que l'ampleur sans précédent de la pandémie de COVID-19 risque de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'adoption de la résolution 2532 (2020) restera historique à plusieurs égards, particulièrement quant au rôle du Conseil de sécurité dans la lutte contre les défis au maintien de la paix et de la sécurité.

Il s'agit d'importants gains s'ajoutant à celui de l'adoption, le 21 décembre 2020, des nouvelles résolutions jumelles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (résolution 75/201 and résolution 2558 (2020), respectivement) relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Le Maroc saisit, à cet égard, l'occasion de cet important débat public pour saluer le travail excellent et continu que la Commission de la consolidation de la paix abat pour attirer et maintenir l'attention de la communauté internationale sur les pays et régions en contextes fragiles.

La contribution du Fonds pour la consolidation de la paix en soutien à ces pays et régions est également incontournable, comme en témoignent les demandes sans cesse croissantes faites au Fonds. Le Maroc se félicite ainsi de la prochaine tenue d'une conférence de haut niveau pour le réapprovisionnement du Fonds pour la consolidation de la paix, prévue le 26 janvier 2021, conformément à la résolution 75/201 de l'Assemblée générale.

La réponse au sujet de cet important débat public indique le besoin d'ériger davantage la coopération, les synergies et les partenariats au centre des efforts de l'ONU et de ses États Membres, ce qui passe par le déploiement d'efforts plus conséquents en faveur de la prévention des conflits, de la résolution pacifique des différends et du multilatéralisme pour venir à bout des défis au maintien de la paix et de la sécurité et mieux soutenir les contextes fragiles.

Pour conclure, le Maroc réitère l'importance du renforcement des partenariats, aussi bien avec la Banque mondiale – dont le travail remarquable effectué ces dernières années en termes de fragilité est salué de manière unanime – et les autres institutions financières internationales, qu'avec les organisations régionales et sous-régionales.

Annexe 31**Déclaration de M. Mohammad Aamir Khan, Représentant permanent par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit permis, pour commencer, de féliciter la Tunisie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et de l'organisation de ce débat public très important et opportun.

Le Conseil de sécurité a pour mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales. Ce mandat englobe également la prévention des conflits et les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales. Par conséquent, le Conseil doit s'attaquer aux causes profondes des conflits dans notre monde d'aujourd'hui. Il est généralement admis que la faiblesse de la gouvernance, l'instabilité politique et le sous-développement conduisent souvent à la violence au sein des États et sociétés ou entre eux. Voilà les contextes présumés fragiles auxquels le thème du présent débat fait référence.

Malheureusement, cette hypothèse néglige les causes plus profondes de ces contextes fragiles : l'héritage séculaire de l'occupation et de l'exploitation, du racisme, des inégalités et de l'oppression des peuples issus de la colonisation. C'est cet héritage qui a conduit à la pauvreté, aux inégalités, à l'exploitation, aux interventions extérieures, à la dégradation de l'environnement et à une mauvaise gouvernance, lesquelles sont les véritables moteurs du conflit dans notre monde contemporain.

Les inégalités endémiques, tant au sein des nations qu'entre elles, constituent la première de ces causes profondes. Certes, les problèmes structurels au sein d'un État fragile contribuent directement à ces inégalités, mais elles sont favorisées et encouragées par un système international régi par l'attribution des pouvoirs et les profits de l'exploitation. L'ampleur de l'exploitation des pays en développement est illustrée par les 1 000 milliards de dollars de flux financiers illicites allant des pauvres vers les paradis financiers, principalement des pays riches.

Si nous voulons véritablement décoloniser notre monde et mettre un terme à cette nouvelle forme d'impérialisme, nous devons démanteler ces structures nationales et internationales qui favorisent l'exploitation. Les objectifs de développement durable fournissent un cadre et un plan directeur de grande qualité pour mettre fin à l'exploitation, aux inégalités, à la pauvreté et au sous-développement. La communauté internationale doit les promouvoir car ce sont des objectifs économiques, politiques et stratégiques essentiels.

La dégradation de l'environnement est un autre facteur d'instabilité pour les pays qui sont déjà appauvris. La crise de l'environnement est l'héritage de la consommation prodigue du monde industriel au cours des deux derniers siècles. Le réchauffement de la planète, la perte de la biodiversité et l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes sont les signes de la dégradation des écosystèmes mondiaux. Ces phénomènes menacent tous les éléments essentiels de notre existence : l'eau, la sécurité alimentaire, l'énergie, les infrastructures, la santé des individus et des sociétés et la stabilité politique et économique nationale et mondiale. Les nations pauvres et fragiles sont les plus menacées.

Un autre fantôme du passé menace également la paix et la stabilité du monde : la montée de l'intolérance, des préjugés, du racisme et de la xénophobie. Les angoisses économiques et ataviques des habitants de certaines nations ont entraîné la résurgence du populisme de droite, de la violence, de la discrimination et de la haine. En outre, l'utilisation abusive des technologies de l'information et des communications, les campagnes de désinformation et la propagande subversive menées par l'État alimentent le feu des préjugés, de la haine et des conflits.

Un choc des cultures et des civilisations ne doit pas devenir une prévision autoproduite. La montée du fascisme dans le passé nous a montré que les nations sont des constructions sociales fragiles et que, même dans les démocraties, les populations peuvent être manipulées et canalisées dans les tunnels de la haine, du sectarisme et des préjugés. La montée de ces idéologies d'exclusion et de ces groupes extrémistes dans certaines démocraties mûres et autoproclamées menace la paix et la stabilité dans plusieurs régions du monde.

Si les conflits touchent de nombreuses régions du monde, certains des conflits les plus complexes et les plus longs affligent malheureusement le monde islamique. L'occupation étrangère, les interventions et les agressions ont entraîné des souffrances indicibles pour des millions de personnes dans le monde musulman. De nombreux peuples musulmans, tels que les peuples du Jammu-et-Cachemire et de la Palestine, continuent de lutter pour leur droit inaliénable à l'autodétermination et la fin de l'occupation étrangère. Une série d'interventions étrangères a accru l'instabilité et érodé le développement socio-économique dans le monde musulman. Les préjugés anti-musulmans ont également transformé du jour au lendemain la guerre contre le terrorisme en une véritable guerre contre l'Islam, qui a ensuite servi de prétexte pour envahir des pays musulmans.

En tant que principale voix des musulmans, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) peut jouer un rôle important en mettant en lumière les causes profondes des conflits qui ont assailli le monde musulman, et peut agir comme un interlocuteur de confiance pour informer la communauté internationale des préoccupations légitimes du monde musulman, notamment la résurgence de l'islamophobie. L'ONU et l'OCI devraient élaborer des stratégies et des plans communs afin de trouver des solutions pratiques, justes et durables à certains des défis les plus complexes et les plus longs qui menacent la paix et la sécurité mondiales.

Les souffrances causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous rappellent que personne n'est vraiment en sécurité tant que tout le monde n'est pas en sécurité. C'est le principe fondamental du concept de sécurité collective, tel qu'il est inscrit dans la Charte des Nations Unies. Les États Membres doivent mobiliser la volonté politique nécessaire pour transformer ce concept en réalité.

Annexe 32**Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous saluons l'initiative de la présidence tunisienne d'organiser ce débat de haut niveau et nous la remercions pour la note de cadrage (S/2020/1296, annexe), qui nous invite à examiner les facteurs qui alimentent les contextes d'instabilité sur le continent africain, en vue d'y faire face de manière plus globale et plus efficace et conformément à la Charte des Nations Unies. Nous remercions également les intervenants pour la clarté de leurs exposés.

Le Pérou reconnaît l'engagement, la vision et l'unité des États africains désireux, dans l'exercice de leur responsabilité, de prévenir et de résoudre les conflits sur le continent sur la base d'une analyse complète de leurs causes profondes. Cette tâche devient encore plus urgente dans le contexte actuel, marqué par les défis mondiaux posés par la pandémie de COVID-19 et son impact sur la sécurité internationale.

Face à cette situation délicate, nous pensons que la communauté internationale doit accorder une attention et une assistance renouvelées aux pays qui sont confrontés à des situations de grande instabilité. Nous pensons que ce travail est particulièrement pertinent dans le cadre de processus électoraux, d'efforts de consolidation de la paix et de processus de transition en vue d'éviter une résurgence de l'instabilité. Il est important de compléter cette approche par la création de systèmes nationaux d'alerte rapide ou d'instances visant à promouvoir des solutions de rechange à la désescalade dans le cadre d'une approche inclusive.

Il est essentiel à cette fin de continuer à promouvoir les synergies entre le système des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe, dans le but commun d'institutionnaliser et de rendre plus efficace et cohérente l'architecture de paix et de sécurité en Afrique.

Il est également crucial que le Conseil de sécurité tire pleinement parti du travail consultatif fourni par la Commission de consolidation de la paix et explore de nouvelles formes d'interactivité et de coopération avec elle, en particulier sur les questions liées aux mandats des missions des Nations Unies dans les contextes de transition et face à la résurgence des conflits.

Dans le même ordre d'idées, nous estimons qu'il est essentiel que la Commission de consolidation de la paix et les équipes de pays des Nations Unies intensifient leur soutien aux autorités nationales dans la mise en place d'institutions inclusives qui reconnaissent et répondent aux aspirations et attentes légitimes de la population et protègent et promeuvent ses droits fondamentaux.

Nous encourageons également le renforcement mutuel du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, dans le but ultime de lutter contre la corruption, de s'attaquer aux effets néfastes des changements climatiques, de promouvoir une croissance économique fondée sur l'état de droit et de favoriser la participation des femmes et des jeunes en tant qu'agents du changement dans leurs sociétés respectives.

Nous notons également le caractère essentiel de la justice transitionnelle dans la reconstruction et la dynamisation du tissu social dans les situations d'après-conflit. Elle doit être rendue de manière équilibrée, car un accent excessif mis sur les

poursuites pourrait approfondir les blessures sociales et donc être contre-productif, comme ce serait également le cas si la population avait le sentiment que régnait un climat d'impunité.

La note de cadrage suggère à juste titre de réfléchir aux contributions potentielles des missions de paix dans des contextes d'instabilité. À cet égard, nous estimons qu'il est nécessaire que ces missions entretiennent des liens plus étroits avec les gouvernements et les communautés locales afin de comprendre en détail leurs besoins et de cultiver une relation de confiance, car seul un lien étroit avec la population permettra de connaître pleinement les situations potentielles ou réelles qui pourraient conduire à des conflits. La conception et la mise en œuvre de stratégies de communication appropriées sont particulièrement utiles à cette fin, tout comme le renforcement des capacités d'analyse des opérations.

Enfin, nous pensons que les missions de maintien de la paix ont également un rôle central à jouer pour prévenir et combattre l'exploitation illégale des ressources naturelles, facteur qui aggrave l'instabilité ; pour réduire la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations de conflit ; et pour renforcer les capacités locales dans le domaine de la sécurité.

Annexe 33**Déclaration de M. Francisco Duarte Lopes, Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Portugal tient à féliciter la Tunisie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et pour avoir convoqué cette réunion, qui vient à point nommé.

Le Portugal s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne et voudrait ajouter les points suivants à titre national.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des effets dévastateurs sur les communautés et les économies. Une fois encore, ce sont les personnes les plus vulnérables qui souffrent le plus. Les institutions et les populations qui se trouvent dans des contextes précaires sont confrontées à encore plus de défis dans leur lutte contre la pandémie et ses effets indirects, qui peuvent exacerber les facteurs de conflit existants et porter atteinte à la résilience sociale et économique.

Les crises sanitaires, les conséquences des changements climatiques, les violations des droits humains, l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, ainsi que les flux financiers illicites – tous ces facteurs aggravent des situations déjà précaires, en tant que multiplicateurs d'instabilité et en alimentant le cercle vicieux de l'instabilité et des conflits.

Par conséquent, il est primordial de s'attaquer aux menaces non traditionnelles pour la paix et la sécurité, ainsi qu'aux causes profondes des conflits. Pour ce faire, il importe d'adopter une approche intégrée, en tirant pleinement parti des synergies entre les trois piliers de l'action de l'ONU – droits humains, développement, et paix et sécurité.

Les conflits violents surviennent de plus en plus dans des contextes précaires surtout, d'où l'importance de s'attaquer aux causes de l'instabilité et de renforcer la résilience des acteurs locaux à toutes les phases du processus de paix. L'édification de sociétés inclusives sur base de la protection et de la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes reste la meilleure défense contre l'instabilité, les conflits, la pauvreté, les inégalités et l'exclusion.

Nous devons continuer à concentrer nos efforts collectifs sur la prévention des conflits. Le coût humain et financier des efforts visant à faire face aux crises au lieu de les prévenir est évident. Des approches globales qui font appel à tous les piliers sont donc fondamentales pour favoriser la résilience et pérenniser la paix.

Nombre des opérations de maintien de la paix actuelles sont déployées dans des contextes précaires, et nous réaffirmons notre engagement de longue date en faveur du maintien de la paix des Nations Unies, en particulier en Afrique centrale et au Sahel, comme l'illustre la présence de troupes et de forces de sécurité portugaises dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Le Portugal souligne une fois de plus le rôle important que la Tunisie et la France ont joué dans l'adoption de la résolution 2532 (2020) en juillet 2020, qui exprime, au troisième alinéa du préambule, de graves préoccupations quant aux « conséquences dévastatrices de la pandémie de COVID-19... dans les pays ravagés par un conflit armé, sortant d'un conflit ou en proie à une crise humanitaire ». Dans ce contexte, nous réitérons notre appui à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, qui a été reconnu dans la résolution 2532 (2020), et qui est une mesure essentielle pour faire face efficacement à la pandémie et à ses conséquences et pour favoriser la résilience.

Le Portugal, qui a assumé la présidence du Conseil de l'Union européenne le 1^{er} janvier, est déterminé à appuyer et à renforcer les efforts et les mesures de l'Union européenne visant à renforcer la riposte à la pandémie dans les pays les plus touchés et aux systèmes de santé fragiles.

La réaffectation des ressources financières et humaines pour lutter contre la pandémie a eu une incidence sur la capacité des États à faire face aux problèmes de sécurité, ainsi que sur leur capacité à répondre aux besoins de leurs populations et de leurs communautés. L'affaiblissement continu des institutions étatiques et de leur capacité à fournir des biens publics risque de mettre en péril les progrès accomplis à grand prix en matière de consolidation de la paix dans plusieurs régions, notamment en Afrique.

Aucun acteur dans le domaine de l'action humanitaire, du développement ou de la sécurité ne peut à lui seul s'attaquer au problème de l'instabilité. Les partenariats sont essentiels à cet égard. Le rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix revêt la plus haute importance à cet effet, tout comme l'action du Fonds pour la consolidation de la paix en faveur de la résilience et de la prévention.

Dans le cadre de l'appui international apporté pendant et après la pandémie dans des contextes précaires, il ne faut pas négliger l'importance du renforcement de l'État et des institutions, ainsi que de la cohésion sociale et de la bonne gouvernance. La phase de relèvement économique après la pandémie doit également être l'occasion de renforcer la résilience grâce à des réformes dans des domaines clés comme la santé, l'éducation, la protection sociale, les changements climatiques, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et l'impunité, ce qui permettra de trouver des réponses plus durables pour remédier aux facteurs d'instabilité.

Les liens entre l'instabilité et les conflits ne connaissent pas de frontières. Des réponses individualisées ne permettront pas de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Par conséquent, nous appelons de nouveau à la solidarité mondiale et à un effort collectif unifié.

Annexe 34**Déclaration de M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Nous voudrions féliciter la Tunisie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et nous lui souhaitons plein succès. Nous sommes heureux de voir S. E. M. Kaïs Saïed, Président de la République tunisienne, présider cette importante réunion. Nous nous félicitons du sujet qu'il a choisi et nous le remercions pour la note de cadrage qui a été établie (S/2020/1296, annexe).

Nous tenons à féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Inde, l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège. Nous remercions le Secrétaire général António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et l'ancienne Présidente du Libéria, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, de leurs exposés édifiants.

Nous convenons qu'il importe de s'attaquer aux problèmes liés aux contextes précaires, en particulier sur le continent africain, car ils exacerbent souvent le cycle de la violence, constituent une menace pour la paix et la sécurité et entravent les efforts en faveur de la réconciliation et du rétablissement de la stabilité. Même si chaque situation dont le Conseil de sécurité est saisi est spécifique, il est utile de s'efforcer de comprendre et d'examiner de manière globale et objective les facteurs d'instabilité et de rechercher les moyens les plus efficaces d'y remédier en vue de parvenir à une paix pérenne. Cette approche doit être intégrée dans les stratégies de maintien de la paix et de la sécurité internationales à chaque étape, qu'il s'agisse du rétablissement de la paix, du maintien de la paix ou de la consolidation de la paix.

Par conséquent, le Qatar s'engage à suivre une approche globale et intégrée dans le cadre du rôle actif qu'il joue dans les efforts internationaux de pérennisation de la paix. Cette approche se reflète dans son engagement à consolider la paix, la sécurité et la stabilité, parallèlement à son appui à la réalisation des objectifs de développement durable. Une grande partie de cette assistance est destinée au continent africain. Par exemple, le Qatar est un partenaire international de la République fédérale de Somalie. Il fournit une aide humanitaire d'urgence, en fonction des besoins, et finance des projets de développement à long terme, notamment des infrastructures et des projets de création d'emplois. Le Qatar contribue également au fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réconciliation en Somalie et fournit une assistance financière et en matière de sécurité.

Le Qatar a souligné à plusieurs reprises la nécessité de garantir le respect des droits des femmes et leur participation aux efforts de rétablissement de la paix et dans les phases d'après conflit, car cela s'est avéré un des facteurs favorables au succès des efforts de consolidation de la paix. De même, le Qatar souligne l'importance de soutenir la jeunesse. L'appui à l'éducation, au développement social et aux perspectives d'emploi fait partie des mesures concrètes prises par le Qatar dans le cadre de ses efforts pour fournir une assistance au niveau international.

Le Qatar joue un rôle remarquable et tourné vers l'avenir en fournissant une aide humanitaire et d'urgence pour atténuer les conséquences humanitaires des conflits. Il soutient le rôle central des Nations Unies dans le domaine humanitaire et fournit une assistance à ceux qui en ont besoin dans le monde entier. Le Qatar soutient également le rôle de l'Organisation dans le domaine du développement, qui est un rôle actif et essentiel pour remédier aux facteurs d'instabilité. Le Qatar continuera à assumer cette responsabilité et à jouer un rôle constructif et actif.

Enfin, l'évolution constante et la complexité des divers aspects de la consolidation et de la pérennisation de la paix exigent une réponse coordonnée, efficace et globale, qui s'adapte à l'évolution de la situation. Nous constatons avec satisfaction que le Conseil de sécurité s'intéresse de plus en plus à ces questions en vue de s'acquitter au mieux de son importante responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe 35**Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, qui arrive à point nommé. Comme le souligne à juste titre la note de cadrage (S/2020/1296, annexe), l'instabilité causée par des facteurs tels que les pandémies, les changements climatiques, les inégalités socio-économiques et les crises humanitaires aggravent les problèmes de sécurité existants. Nous apprécions le fait que les membres du Conseil de sécurité ont adopté une approche de plus en plus globale et inclusive pour traiter ce problème. À cet égard, je voudrais souligner quatre points qui revêtent une importance particulière pour ma délégation.

Premièrement, compte tenu des liens entre les différents facteurs d'instabilité et de leur impact sur les trois piliers des Nations Unies, ma délégation souligne l'importance du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix et de l'approche « Unité d'action des Nations Unies », comme le reconnaissent la résolution 75/201 de l'Assemblée générale et la résolution 2558 (2020) du Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Pour répondre aux défis interconnectés d'aujourd'hui, la République de Corée encourage une coopération renforcée entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix, dont le rôle unique dans la promotion de ce lien devrait être pleinement utilisé.

Deuxièmement, ma délégation réitère l'importance du rôle du Conseil dans la réponse à l'impact des pandémies mondiales sur la paix et la sécurité internationales. La maladie à coronavirus (COVID-19) nous a montré la nécessité impérieuse d'une réponse fondée sur la solidarité mondiale et le multilatéralisme, et nous demandons instamment au Conseil de renforcer son rôle de chef de file, en s'appuyant sur le consensus établi dans la résolution 2532 (2020). La République de Corée, en tant que coprésidente du Groupe des Amis de la solidarité pour la sécurité sanitaire mondiale, est prête à apporter son plein soutien aux efforts du Conseil à cet égard.

Troisièmement, nous pensons que le Conseil doit répondre aux défis posés par les changements climatiques, qui représente une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales, de manière plus systématique et concrète. Comme le reconnaissent de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, les changements climatiques ont des effets néfastes sur la stabilité des États fragiles, en particulier ceux du continent africain. C'est pourquoi, en rédigeant la résolution 2020/2 du Conseil économique et social, intitulée « Appui à la région du Sahel », la République de Corée a mis l'accent sur les effets des changements climatiques sur la sécurité de la région et sur la nécessité d'élaborer des stratégies à long terme pour y faire face. En tant que pays qui s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la République de Corée continuera à faire sa part pour réduire les risques sécuritaires liés au climat dans le monde et y répondre.

Quatrièmement, dans le cadre de nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité dans des contextes précaires, nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'une approche inclusive qui donne la priorité aux populations les plus vulnérables et marginalisées, telles que les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Les facteurs d'instabilité, en particulier dans les conflits armés, touchent ces populations de manière disproportionnée, et nous devons renforcer nos efforts pour les protéger et veiller à ce que leurs besoins soient pris en compte.

Le maintien de la paix et de la sécurité est l'une des principales tâches de l'ONU, et elle devient de plus en plus cruciale dans les contextes précaires. Ma délégation salue les efforts actifs déployés par le Secrétaire général pour promouvoir une paix

et une sécurité durables, notamment par le biais de son initiative « Action pour le maintien de la paix ». La pérennisation de la paix sera également l'un des principaux points à l'ordre du jour de la conférence ministérielle sur le maintien de la paix des Nations Unies qui se tiendra en République de Corée cette année. La République de Corée espère que les discussions tenues lors de cette conférence ministérielle et les engagements qui y ont été pris contribueront à renforcer la paix et la sécurité, en particulier pour les personnes vivant dans des contextes précaires.

La République de Corée réaffirme son engagement ferme à travailler avec l'ONU et tous les États Membres dans le cadre de leurs efforts communs pour apporter une paix et une sécurité durables aux pays se trouvant dans des contextes précaires.

Annexe 36**Déclaration de Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence tunisienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public opportun pour susciter une attention plus ciblée sur les différents défis auxquels sont confrontés les pays et les populations vulnérables, en particulier sur le continent africain.

Les facteurs de conflit qui contribuent à créer des contextes d'instabilité – notamment l'insécurité, la violence intercommunautaire, le terrorisme, l'extrémisme violent, l'inégalité socio-économique, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la concurrence pour des ressources rares et les changements climatiques – sont en constante évolution. Ils peuvent également contribuer à l'éclatement de conflits armés et exacerber les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

L'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est également un aspect à prendre en compte. Les conséquences directes de la pandémie et les conséquences secondaires de son interaction avec les crises sécuritaires et humanitaires existantes ajoutent une nouvelle strate de complexité à des situations déjà fragiles. Par conséquent, si nous voulons prévenir et répondre efficacement à la violence, nous devons continuer à réviser notre compréhension de ce phénomène et à adapter notre approche.

L'identification et la compréhension des conflits sont essentielles pour déterminer les domaines d'intervention potentiels. La Slovaquie estime que la communauté internationale doit renforcer ses efforts de coopération, en partant des premiers indicateurs de conflit potentiel et de la planification de la prévention des conflits, et s'appuyer sur cette collaboration pour renforcer la coopération tout au long des étapes ultérieures de la réponse aux conflits, y compris la gestion et la résolution des conflits, la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix.

La Slovaquie soutient fermement la pleine mise en œuvre de la résolution 2532 (2020), du 1^{er} juillet 2020, qui exige une cessation immédiate des hostilités dans toutes les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil, à l'appui de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial pour lutter contre la pandémie. Nous voudrions souligner le fait que la résolution reconnaît également les risques encourus par les États fragiles qui ont été touchés par un conflit, tout en avertissant que les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix et de développement par les pays en transition et en situation d'après-conflit pourraient être réduits à néant du fait de la pandémie.

Dans ce contexte, le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies doit s'adapter au nouveau type de défis auxquels le monde est confronté. Nous nous félicitons de la large participation à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, réalisé en 2020, qui a été l'occasion de s'adapter aux défis immédiats à relever pour maintenir la paix dans les pays présentant des niveaux élevés de fragilité institutionnelle, sécuritaire et sociale.

Nous sommes favorables à un renforcement accru des liens entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les communautés sur le terrain. C'est pourquoi nous apprécions le fait que la résolution 2558 (2020), adoptée à l'unanimité

le 21 décembre 2020, ainsi que la résolution 75/201 de l'Assemblée générale appellent à de nouvelles actions de la part de l'ensemble du système des Nations Unies pour faire progresser la cohérence des efforts de consolidation de la paix, et demandent à la Commission de consolidation de la paix de continuer à renforcer ses rôles de conseil et de liaison à l'appui des priorités nationales des pays fragiles sortant d'un conflit.

La Slovaquie, en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix pour la période 2020-2021, se félicite tout particulièrement des efforts déployés par la Commission pour soutenir les réponses nationales et régionales à la pandémie de COVID-19. De nombreux pays qui coopèrent avec la Commission sont confrontés à des défis critiques, et les perspectives peu réjouissantes résultant de la pandémie de COVID-19 ont amplifié l'instabilité et accru la nécessité d'une action résolue.

La Slovaquie est convaincue que le secteur de la sécurité est un élément clé de la réponse des gouvernements à divers défis, y compris la pandémie de COVID-19, dans de nombreux pays et régions en situation de précarité. Les examens des mandats existants des missions des Nations Unies dans les pays confrontés à des défis complexes doivent envisager la mise en place de stratégies de sortie pour aider à jeter les bases d'une paix durable à long terme.

Pendant des années, la Slovaquie a identifié la réforme du secteur de la sécurité comme l'un des éléments clés d'une prévention efficace des conflits et d'une reconstruction et d'une stabilisation réussies après un conflit. L'expérience directe de nombreuses missions et opérations de paix des Nations Unies, notamment dans les pays africains, montre clairement qu'une réforme du secteur de la sécurité menée par les pays eux-mêmes et ouverte à tous est essentielle pour mettre en place des institutions du secteur de la sécurité capables de répondre efficacement aux besoins spécifiques en matière de sécurité et de gérer activement les facteurs d'instabilité.

Annexe 37

Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'emblée, l'Afrique du Sud voudrait féliciter la Tunisie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2021. Nous adressons également nos félicitations aux membres nouvellement élus du Conseil et nous leur souhaitons bonne chance dans l'exécution de leurs mandats respectifs.

Notre débat d'aujourd'hui sur les contextes précaires est plus pertinent que jamais pour l'action du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans son rapport de 2014 intitulé « Mettre fin aux conflits et consolider la paix en Afrique : Un appel à l'action », le Groupe spécial de haut niveau sur les États fragiles a reconnu que la fragilité constituait un défi pour la préservation de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Bien que six années se soient écoulées depuis l'adoption de ce rapport, il reste pertinent et d'actualité.

Même si le continent africain a pu réaliser des progrès importants dans la résolution des problèmes de paix et de sécurité grâce à des interventions efficaces de l'ONU et des organisations régionales, en particulier l'Union africaine, les risques et les dangers de nouveaux conflits persistent, principalement en raison de la fragilité inhérente, à des degrés divers, à certains pays du continent. Il est donc essentiel d'accorder une attention plus ciblée aux pays dans lesquels on observe une vulnérabilité accrue et des risques de rechute dans les conflits.

Dans ce contexte, nous restons conscients que tous les facteurs de fragilité ne relèvent pas de la compétence du Conseil de sécurité. La question de la fragilité nous rappelle le lien qui existe entre le développement, les droits humains, la paix et la sécurité. Par conséquent, dans le cadre des efforts visant à maintenir la paix et la sécurité dans des contextes précaires, il faut adopter une approche globale faisant intervenir tous les aspects du système des Nations Unies, en mettant notamment l'accent sur le développement durable des pays concernés.

Par conséquent, notre approche et notre stratégie pour traiter la question de la fragilité doivent être fondées sur la compréhension des situations qui sont à l'origine de l'instabilité et des conflits violents. Les causes profondes des conflits sur le continent africain comprennent notamment les séquelles du colonialisme et de l'asservissement, la pauvreté, les inégalités, l'exclusion économique et sociale, le non-respect des droits humains et de l'état de droit, la mauvaise gouvernance et la persistance des ingérences extérieures. De même, les facteurs de fragilité sont connus de tous. Même s'ils varient et évoluent dans le temps, à l'heure actuelle, le chômage des jeunes, les migrations, l'urbanisation, les maladies transmissibles et les chocs climatiques figurent parmi les principaux facteurs de fragilité émergents dans de nombreux pays africains, où ils ont des répercussions diverses, mais surtout dans les situations de conflit et d'après conflit.

Malgré ces évolutions, individuellement et collectivement, les pays africains ont pris de nombreuses mesures louables pour faire face aux situations qui pourraient donner lieu à une fragilité propice aux conflits violents. Il s'agit notamment de l'institutionnalisation de systèmes régionaux et sous-régionaux d'alerte rapide, dont l'objectif est de détecter, de prévenir les conflits où qu'ils se produisent et de prendre des mesures pour y faire face. À cet égard, la prévention grâce à des mesures prises à un stade précoce s'avère essentielle pour faire face à la fragilité. C'est un domaine que le Conseil de sécurité et le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies doivent renforcer.

Depuis de nombreuses années, la communauté internationale s'emploie à chercher des solutions durables aux causes des conflits. Il existe un consensus général sur la nécessité d'élaborer des approches holistiques pour relever ces défis. L'ONU et l'Union africaine disposent de nombreux cadres normatifs visant à guider les États Membres de l'ONU pour qu'ils relèvent efficacement ces défis grâce à une série d'instruments relatifs aux droits humains, économiques, sociaux, environnementaux et politiques. Cependant, il incombe aux États Membres de prendre des mesures proactives pour traduire certains de ces cadres en éléments concrets permettant de prévenir le déclenchement de conflits, comme la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon et dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ces programmes socio-économiques constituent une base solide pour aider les pays à renforcer la résilience, les capacités et les institutions nécessaires pour répondre aux demandes de leurs populations.

Un défi supplémentaire est la malédiction des ressources qui frappe de nombreux pays fragiles, et qui est malheureusement évidente sur le continent africain. Des mesures plus efficaces s'imposent pour éliminer définitivement ce facteur lucratif de la fragilité, qui implique souvent une répartition inéquitable des ressources naturelles et la découverte de nouvelles ressources.

Nous devons souligner que, pour que les pays connaissent une paix durable, tous les efforts visant à remédier aux facteurs de fragilité doivent être menés et pris en charge par les pays concernés, avec la participation des différents segments de la population au niveau local, en particulier les femmes et les jeunes. Une consolidation de la paix inclusive, la reconstruction au lendemain d'un conflit et des activités de développement financées de façon adéquate sont des éléments clés pour parvenir à une paix pérenne et pour remédier aux fragilités inhérentes aux situations de conflit et d'après conflit.

La communauté internationale, y compris la Banque africaine de développement et d'autres institutions financières multilatérales, doit apporter l'appui nécessaire pour promouvoir la paix dans les contextes précaires. Il faut exploiter et renforcer les partenariats entre les différents acteurs en matière de prévention des conflits et entre les organes et organismes compétents des Nations Unies et les organismes régionaux et sous-régionaux, notamment grâce à une coopération plus étroite entre l'ONU et l'Union africaine. Outre la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, il convient de renforcer la coopération entre la Commission de consolidation de la paix de l'ONU et le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit de l'Union africaine.

Pour terminer, nous sommes convaincus que notre objectif de faire taire les armes sur le continent africain reste à notre portée tant que nous continuerons à faire un effort honnête d'introspection et à évaluer ce que nous avons accompli jusqu'à présent, en vue de prendre des mesures proactives supplémentaires pour continuer d'améliorer la situation. Nous remercions la Tunisie d'avoir facilité cet effort d'introspection aujourd'hui.

Annexe 38**Déclaration de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Suisse remercie la Tunisie d'avoir organisé ce débat opportun et les intervenants et intervenantes pour leurs contributions. La réunion d'aujourd'hui reflète l'attention constante que le Conseil de sécurité porte aux facteurs contemporains de conflit et à leurs interactions complexes, ainsi que la nécessité d'une conception large de la notion de sécurité. Il permet de s'appuyer sur les débats organisés par les précédentes présidences du Conseil en juillet, septembre et novembre 2020 (voir respectivement S/2020/663, S/2020/929 et S/2020/1090). Il est important de noter que ces délibérations réaffirment la pertinence d'une approche holistique de la paix et de la sécurité internationales, qui engage les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies.

Le troisième examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies réaffirme le cadre de la pérennisation de la paix pour guider les efforts des États Membres et de l'ensemble du système des Nations Unies à tous les stades de conflit et dans toutes ses dimensions. Le Conseil de sécurité continue à jouer un rôle clef dans la mise en œuvre de cet agenda, notamment en accordant une attention constante aux liens entre les conflits et la fragilité dans ses délibérations et ses décisions.

Selon le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les États fragiles, 41 des 54 contextes fragiles pour lesquels des données sont disponibles ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif du développement durable n° 16. L'absence de paix et le manque d'institutions efficaces, responsables et inclusives entravent la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La fragmentation des efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits est le plus grand obstacle à la prévention des conflits violents. Pour faire face aux conséquences mondiales de la COVID-19, il est encore plus impératif que la communauté internationale se concentre sur les pays et les régions fragiles pour prévenir les conflits violents.

Afin d'apporter une plus grande cohérence aux efforts de consolidation de la paix et de traiter les facteurs de fragilité, le Conseil de sécurité doit utiliser l'ensemble de sa boîte à outils de manière concertée. Nous constatons un besoin particulier de cohérence dans les domaines suivants :

Premièrement, les accomplissements politiques et sociaux, comme les gains importants pour la consolidation de la paix, sont particulièrement menacés pendant les transitions. Il est essentiel que le Conseil applique systématiquement les meilleures pratiques lors de l'élaboration et du renouvellement des mandats et lors de la transition entre les contextes de mission et de non-mission.

Des rapports récents ont mis en évidence des lacunes potentiellement graves en matière de protection dans les zones touchées par le conflit au Darfour après le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Cela pourrait à son tour revigorer les facteurs de conflit et de fragilité. Un effort concerté de toutes les agences et programmes des Nations Unies concernés est nécessaire pour éviter un tel scénario.

La Suisse se félicite que le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général reconnaisse les transitions comme une priorité d'engagement. Nous appelons le Conseil à utiliser pleinement les conseils de la Commission de consolidation de la paix dans tous les contextes pertinents, notamment en ce qui concerne la mise en place d'institutions responsables, le soutien à des règlements politiques inclusifs et la promotion de sociétés inclusives, résilientes et réconciliées.

Deuxièmement, conformément aux réformes en cours, l'ONU devrait améliorer la cohérence à l'échelle du système par une coopération, une collaboration et une coordination accrues entre les secteurs. Dans les mandats des missions, le Conseil de sécurité devrait préciser les objectifs à atteindre dans les domaines de l'humanitaire, du développement, de la paix et des droits de l'homme afin d'agir de manière durable sur tous les facteurs de fragilité. Une analyse et une planification conjointes, élaborées sous la direction du coordonnateur résident et tenant compte des risques, sont essentielles pour prévenir et traiter les crises, comme le montre également la réponse à la COVID-19.

Enfin, les droits de l'homme sont essentiels à la construction de sociétés résilientes et inclusives où chacun, en particulier les plus vulnérables, est protégé. Les droits de l'homme jouent un rôle clé dans la prévention des conflits et constituent d'importants systèmes d'alerte précoce. C'est pourquoi la Suisse encourage le Conseil de sécurité à intégrer les instruments relatifs aux droits de l'homme dans toutes ses activités, de l'analyse conjointe à la prise de décision et à la redevabilité. Ces instruments incluent le Conseil des droits de l'homme, les procédures spéciales et les organes conventionnels.

La Suisse se félicite de l'accent thématique mis sur les liens entre la paix et la sécurité, le développement, les droits de l'homme et les affaires humanitaires, et appelle à une prise en compte plus systématique de ces questions dans toutes les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La Suisse s'engage pleinement à contribuer à la cohérence du système des Nations Unies en tant que vice-président du Conseil économique et social, membre de la Commission de consolidation de la paix et candidat à un siège non-permanent au Conseil de sécurité en 2023-24.

Annexe 39**Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Ukraine se félicite de l'initiative de la présidence tunisienne du Conseil de sécurité d'aborder la question de la précarité dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales et remercie tous les intervenants pour leurs exposés.

Pour faire face efficacement aux conflits et aux situations de crise, il faut s'attaquer aux causes profondes des environnements précaires avant qu'ils ne dégénèrent en conflits. Nous notons avec satisfaction que la question des facteurs d'instabilité fait l'objet d'une attention plus grande que jamais au sein du Conseil. Cette approche est utile pour identifier correctement et contrer efficacement les discours fallacieux sur la nature d'un conflit ou d'une situation de crise. Nous constatons aujourd'hui que ces discours sont souvent diffusés dans le but de soustraire les instigateurs à leurs responsabilités et d'entraver le règlement des conflits.

Nous appuyons pleinement l'intention de mettre l'accent sur le continent africain aujourd'hui. L'action de l'ONU en Afrique a clairement montré qu'il faut considérer la composante africaine de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité comme une source de possibilités et non un défi. Nous appuyons les efforts visant à renforcer la coopération entre l'ONU, l'Union africaine et les mécanismes économiques régionaux africains, qui constituent un cadre concret pour faire face aux menaces qui pèsent actuellement sur le continent, sur la base des principes d'unité, de complémentarité et de respect du leadership africain. L'appui de l'ONU aux opérations dirigées par l'Union africaine doit être renforcé, notamment en ce qui concerne la mise en place de mécanismes de financement durable de ces opérations. En tant que fournisseur de contingents à quatre missions de l'ONU déployées sur le continent africain, l'Ukraine considère qu'il est essentiel de poursuivre les efforts visant à promouvoir des initiatives de sécurité prometteuses telles que « Faire taire les armes en Afrique ».

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a également exacerbé les défis existants, parmi lesquels les changements climatiques sont l'un des plus graves. La majeure partie du continent africain est frappée par les effets dévastateurs des changements climatiques, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, en particulier celles qui sont déjà les plus défavorisées lorsqu'il s'agit de jouir de leurs droits, de leurs libertés et de leurs chances.

Les changements climatiques, les droits de l'homme, les urgences sanitaires, l'insécurité alimentaire et la pauvreté, ainsi que d'autres facteurs d'instabilité, doivent occuper la place qui leur revient sur l'ordre du jour du Conseil de sécurité et dans les mandats des missions sur le terrain. Parallèlement, il serait pratiquement impossible de maintenir la paix et la sécurité internationales sans accorder l'attention voulue au principal facteur d'insécurité dans notre monde : les violations systémiques du droit international. Ces violations, dont les agressions armées et les tentatives d'annexion sont les exemples les plus flagrants, constituent un terreau fertile pour la plupart des facteurs d'instabilité mentionnés dans la note de cadrage pour le débat public d'aujourd'hui (S/2020/1296, annexe).

Les hostilités – du fait de groupes armés illégaux –, le terrorisme et l'extrémisme violent, les violations à grande échelle des droits de l'homme, la criminalité organisée, la pauvreté et les crises sanitaires représentent la triste réalité, non seulement pour les régions déchirées par les conflits sur le continent africain, mais aussi pour les territoires occupés de l'Ukraine. L'Ukraine est victime d'un conflit armé international et d'une agression perpétrée par un pays voisin qui foule

aux pieds le principe de l'égalité souveraine des États énoncé dans la Charte des Nations Unies. Le fait que l'agresseur est prêt à violer le droit international pour des intérêts politiques, économiques et territoriaux reste le facteur d'instabilité mondiale le plus dangereux et le plus désastreux. Des milliers de personnes ont été tuées dans le cadre des combats ; des millions de personnes sont victimes de violations des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Dans ce contexte, il est clair qu'un pays qui viole les droits de l'homme et les normes fondamentales du droit international ne peut être un partenaire fiable pour s'attaquer aux problèmes qui touchent la paix et la sécurité dans le monde. C'est pourquoi nous sommes convaincus que nous avons besoin d'institutions fortes pour protéger le droit international, avec des membres responsables et fiables qui contribuent à la protection de l'ordre international fondé sur des règles et des valeurs. Seules des institutions fortes, en particulier le Conseil de sécurité, peuvent préserver la sécurité internationale et s'attaquer efficacement aux causes profondes de l'instabilité, à la fois aux niveaux régional et mondial.
